

L'Echo de Saint-Justin

Vol. X, No. 4.

Saint-Justin, 15 février 1931.

Rédigé en Collaboration.

La fondation de Rivière du Loup (en haut)

PREMIERS SEIGNEURS

La première mention que l'on connaisse de ce lieu est sur un plan du fort Richelieu (Sorel) dressé en 1666. Le plan a pour centre Sorel et il embrasse presque tout le Lac St-Pierre. La rivière du Loup y est tracée à sa place, accompagnée du nom lisiblement écrit. (1)

M. François Lesieur-Désaulniers dans un article paru le 5 février 1907, dans le "Trifluvien" affirme qu'il y avait des colons à la Rivière-du-Loup (en haut) en 1666. (2) Se basait-il pour faire cette assertion sur le fait que des soldats du régiment de Carignan furent cantonnés en cet endroit durant l'hiver 1665-1666. En effet, la compagnie du capitaine La Fougère de ce régiment semble avoir passé l'hiver 1666 en cet endroit. Nous

trouvons la preuve dans les notes qui accompagnent les vers burlesques de René-Louis Chartier de Lotbinière, sur le voyage de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, accompagné de certaines compagnies du régiment de Carignan, en l'année 1666. La note 4, page 268 du Bulletin des Recherches Historiques Vol. 38, dit: "Le 24 (3) les capitaines de La Fougère, Maximin et Loubia, du régiment de Carignan, arrivèrent aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats réunis dans ce lieu. Le lendemain tous se mirent en route. Cette note est de Benjamin Sulte. Ce qui rend plausible cette assertion c'est que les compagnies Loubias, La Fougère et Froment furent cantonnées aux Trois-Rivières durant l'hiver 1665-66. (4) Dans ce temps le bourg des Trois-Rivières comprenait toute la région environnante. Et quand on parlait des Trois-Rivières on englobait tout le territoire relevant de ce gouvernement. Or la Rivière-du-Loup s'y trouvait comprise. La citation que nous avons donnée semble confirmer notre prétention qu'une compagnie du régiment de Carignan passa l'hiver 1665-66 à Rivière du Loup (en haut). De plus l'hiver de 1666-1667 la même compagnie passa l'hiver dans ses quartiers de Rivière-du-Loup. Lorsque ce régiment fut licencié, en 1668, une partie resta au pays et l'autre retourna en France. Parmi les premiers colons de Rivière-du-Loup, il y a une foule de noms que l'on retrouve parmi les soldats de la compagnie de La Fougère. Le premier seigneur de Rivière-du-Loup, Charles de Goudon de Jen, vicomte de Mannerenville, chevalier, seigneur en partie du Grand Rosoy, était enseigne de la compagnie du capitaine de La Fougère.

Etant resté au pays en 1668, il continua à demeurer à Rivière-du-Loup et en 1672, le 3 novembre, il se fait concéder par l'Intendant Talon une étendue de terre d'une lieue de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le lac Saint-Pierre, une demie-lieue au dessus et une demie-lieue au dessous de la rivière du Loup, et icelle comprise, à titre de seigneurie, à la charge qu'il continuera de tenir feu et lieu sur cette terre ou d'y faire tenir feu et lieu."

Ce qui me porte à croire que M. Mannerenville demeura en cet endroit même avant l'octroi de sa seigneurie c'est que même en 1670, Jean Joubert dit Desfontaines, (5) charpentier, établi en cette année, à Mannerenville, (6) changea sa terre, en 1671, pour celle de François Arnault dit Desmarchés, de Nicolet. (7) Cette citation est une nouvelle preuve que M. de Mannerenville jouissait d'une certaine influence en ce lieu puisqu'on désignait l'endroit sous son nom et cela jusqu'en 1680.

Cet acte de Aineau nous fait voir qu'il y avait des colons à Rivière du Loup en 1670. Ce sont donc des anciens soldats du régiment de Carignan qui ont commencé les premiers défrichements sur le territoire de la paroisse de la Rivière-du-Loup dès le printemps de l'année 1666.

Nous croyons intéresser les lecteurs en donnant les noms des différents propriétaires de la seigneurie de la Rivière du Loup. Le premier seigneur fut Charles de Goudon de Jen, vicomte de Mannerenville, chevalier, seigneur en partie du Grand Rosoy. Sa concession est en date du 3 novembre 1672. Cette concession lui fut accordée par l'Intendant Talon et le gouverneur de Frontenac. M. de Mannerenville étant repassé en France, en 1672, et ne s'étant pas occupé de sa seigneurie, elle fut réunie au domaine du Roi, le 12 mars 1683, d'après une ordonnance de MM. Lefebvre de Barre et de Meulles, insinuée au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, à cette date. Le deuxième seigneur fut Jean Lechasseur dont le titre est en date du 20 avril 1683 par l'Intendant De Meulles et M. de la Barre, gouverneur général. Cette concession fut insinuée à la même date et confirmée par le Roi, le 15 avril 1684. Il garda sa seigneurie jusqu'au 15 mai 1688 où il la vendit à Nicolas Perrot par acte devant le notaire Antoine Adhémar. Perrot garda cette seigneurie, dix ans jusqu'en 1698 où il la rétrocéda à Jean Lechasseur. Jean Lechasseur fut le quatrième seigneur de Rivière-du-Loup. Cette fois il ne garda la seigneurie que trois ans. Il la vendit le 13 juin 1701 (8), à Michel Trottier de Beau-

bien, époux de Agnès Godfroy de Lintot et remarié à Thérèse Mouet

de Moras en 1715. Trottier de Beaubien et son épouse vendirent leur seigneurie le 6 mars 1723, acte devant Petit, notaire aux Trois-Rivières et par changement du 22 décembre 1723 aux Dames Ursulines des Trois-Rivières, acte de P. Poulin, N.P. Les Ursulines sont demeurées en possession de cette seigneurie jusqu'en 1927 où elles vendent au notaire Zacharie Forest des Trois-Rivières.

LUPUS.

1. — Mélanges Historiques. Sulte, Vol. 10, pages 7 et 8.
2. — Idem, pages 25, note 27.
3. — Janvier 1666.
4. — Le régiment de Carignan, Roy et Malchelosse, page 68.
5. — Le Régiment de Carignan, Roy et Malchelosse, page 90.
6. — Nom qu'a porté anciennement la Rivière-du-Loup.
7. — Aineau, 17 mai 1671.
8. — Rapport archivistique de Québec, 1921-22, page 367.

Mémoires anniv-saires que célébrera le Canada en 1931

1541. — Troisième voyage de Jacques Cartier.

1611. — Champlain construit un fort au Sault St-Louis. Etienne Brulé remonte la Rivière Ottawa.

1621. — Ouverture des premiers registres de l'état civil à Québec. Formation de la Compagnie de Montmorency. Mariage à Québec, de Guillaume Couillard à Guillemette Hébert, premier mariage célébré dans la colonie.

1651. — Fondation des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame à Ville-Marie, par Marguerite Bourgeoise. Duplessis Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières, massacré par les Iroquois, à cet endroit.

1661. — Naissance de Pierre Lemoyne d'Iberville. Martyre des Pères Jacques Lemaitre, 29 août et Guillaume Vignal, 25 octobre.

1671. — Le sieur de Saint-Lusson prend possession solennelle du Sault Sainte-Marie et du pays environnant au nom de Louis XIV. Les pères Abanel et Denys remontent le Saguenay jusqu'au Lac St-Jean.

1681. — Mort à Québec du père Gabriel Druillettes, 8 avril. Construction du fort Bourbon à la Baie d'Hudson. Construction du couvent des Récollets à la Haute-Ville, à Québec.

1691. — Kelscy, de la Co. de la Baie d'Hudson atteint les Montagnes Rocheuses. Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre sont repoussés à la Prairie de la Madeleine. François Lemoyne de Bienville est tué par les Iroquois à Repentigny.

1701. — Traité de paix signé à Montréal, entre les Sauvages et les

Français. Fondation de Détroit par Lamothe-Cadillac. Fondation de l'hôpital général de Montréal par François Charron de la Barre. Naissance à Varennes de Marie-Marguerite du Frost de la Gemme-raie, veuve Youville, fondatrice des Soeurs Grises de Montréal, 15 octobre. Mort de M. François Dollier de Casson, sulpicien, à Ville-Marie, 7 septembre.

1711. — La flotte de Walker, en route pour Québec, est détruite dans le golfe St-Laurent, 1er septembre.

1721. — Etablissement des postes et messageries pour le transport des lettres et des voyageurs, par M. Béjon qui accorda ce privilège à M. Lanouillier, entre Québec et Montréal. Incendie à Montréal, de la partie sud de la rue St-Paul, 19 juin.

1731. — Découverte du Lac des Bois et du Manitoba, par Lavendrye. Fondation des forts St-Charles et St-Pierre. Construction du fort de la Pointe à la Chevelure, Lac Champlain.

1741. — Mort de Mgr de Lauberivière à Québec, 20 août.

1751. — Naissance de Joseph Papineau, notaire et député en 1792, 16 octobre; Naissance de Jean-Antoine Panet, premier président du parlement en 1792, 8 juin; Naissance à Québec, de Jacques Bedout, contre-amiral de la marine française.

1761. — Mort du Père Charlevoix, jésuite.

1771. — Mort de Madame Youville, 23 décembre.

1781. — Mort de l'abbé François Paquet, surnommé l'apôtre des Iroquois, 15 juillet.

1791. — Décès de l'abbé Etienne de Montgolfier, sulpicien, 27 août. — Naissance à Berthier de John Beverly Robinson, dans la suite baronnet et compagnon de Bain (sir). Etablissement de l'acte constitutionnel de 1791 et divison de la Province.

1801. — Naissance de Charles-Joseph-Elzéar Mondelet, juge de la Cour du banc de la reine. Organisation d'écoles sous le nom d'Institution Royale. Naissance à Beauport de Etienne Parent.

1811. — Colonisation de la Rivière Rouge, par lord Selkirk. Publication du Montreal Herald. Mort de l'honorable Charles Louis Larieu de Lanaudière, à Québec, le 2 octobre. Mort de Bougainville, ancien aide de camp de Montcalm. Fondation du collège de Saint-Hyacinthe. Sir Georges Prevost nommé gouverneur général. Pierre Bédard nommé juge aux Trois-Rivières. Naissance de l'abbé François Pilote, fondateur de l'école d'Agriculture de Ste-Anne.

1821. — Mort à Halifax de Mgr Edmund Burke, 1er décembre. Mgr Jean-Jacques Lartigue, nommé premier évêque de Montréal, 21 janvier. — Naissance à Kamou-

raska, de Joseph-Charles Taché. Commencement du creusage du canal de Lachine. — Absorption de la Cie du Nord-Ouest par la Compagnie de la Baie d'Hudson, 26 mars. — Naissance à Québec, de Mgr Jean-Pierre-François Laforce-Langevin, premier évêque de Rimouski, 22 septembre. — Le collègue McGill reçoit sa charte. — Mort de l'honorable M. E.-G.-A. Chartier de Lotbinière, membre du Parlement de 1792. — Naissance à Québec, de Mgr Calixte Marquis 14 octobre.

1831. — Résurrection à Québec, du Canadien, par Etienne Parent. Mort du Docteur Jacques Labrie, à St-Eustache, 26 octobre. — Naissance à Rivière Ouelle, de Henri-Raymond Casgrain, devenu abbé et historien. — Sir James Ross, découvre le pôle magnétique, 1er juin.

1841. — Naissance de Napoléon Legendre, à Nicolet, littérateur. — Acte d'Union sanctionné le 10 février. — 13 juin, ouverture du parlement. — Naissance de Benjamin Sulte, historien. — Acte des Municipalités et de l'Instruction publique. — Naissance de Sir Wilfrid Laurier, à St-Lin, 20 novembre. — Arrivée des Oblats, 2 décembre. — Erection du diocèse de Toronto. — Mort de Lord Sydenham, 19 septembre. — Mort à Montréal, de Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada. — Incorporation de la ville de Halifax, 10 avril. — Bénédiction de la croix de la Montagne de Beloeil par Mgr Forbin-Janson, 6 octobre. — Naissance de Mgr J.-Thomas Duhamel, à Contrecoeur, 6 novembre. — Naissance de Lady Jetté, née Laflamme. — Mort de Joseph Papineau, père de L.-J. Papineau, 8 juillet.

1851. — Mot de Mgr W. Fraser, de Halifax, 4 octobre. — Mort de Madame Gamelin, fondatrice des RR. SS. de la Providence, 23 septembre. — Emission de timbres-poste, 23 avril. — Premier Concile de Québec. — Sir Louis Hippolyte Lafontaine se retire de la politique. — Naissance de Jules-Paul Tardivel. — Le gouvernement anglais transfère au gouvernement canadien le département des Postes, 6 avril. — Fondation du collège Ste-Marie, à Montréal, par les Jésuites.

1861. — Grande inondation à Montréal, 14 août. — Mort de William-Lyon Mackenzie, chef de la rébellion dans le Haut-Canada. — Commencement de la guerre de la Sécession. — Mort de l'honorable Denis Benjamin Viger, 13 février. — Mort de Joseph Lenoir, poète.

1871. — Traité de Washington, 8 mai. — Mort de Philippe-Aubert de Gaspé, 29 janvier. — Naissance de Charles Gill, poète. — Mort de Louis-Joseph Papineau, à Montebello, 23 septembre. — Naissance (à suivre sur la dernière page)

A propos d'un récent livre

"Bertha et Rosette"

M. Laurent Barré fermier de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, mais connu jusqu'ici du grand public comme lieutenant de M. Camillien Houde et ministre hypothétique de l'agriculture du futur cabinet provincial, vient d'embrasser une nouvelle carrière. Il a, sous le titre général "L'Emprise", "pondu" deux romans: "Bertha et Rosette" et "Conscience de croyants". Il partagera donc désormais ses amours entre la politique et la littérature. Réussira-t-il à servir fidèlement l'une et l'autre, ou subordonnera-t-il l'une à l'autre et, dans ce dernier cas, quelle sera l'épouse et la servante? Essayons de démêler ensemble, si vous le voulez bien, amis lecteurs, ce problème que nous suggère la lecture de "Bertha et Rosette".

L'amour de la terre, le bonheur de la vie rurale et les idylles qui peuvent s'y greffer sont des vérités éternelles, devenues des lieux communs de la littérature depuis que de grands écrivains en ont fait le thème de leurs chefs-d'oeuvre; et il est devenu dangereux, pour ceux doués d'un talent de moindre envergure, de reprendre des sujets déjà abordés par des maîtres... dans toutes les langues.

M. Barré s'est plus ou moins bien tiré de cette difficulté.

D'un bout à l'autre son volume de deux cents pages: "Bertha et Rosette," tient le lecteur plus ou moins intéressé. L'ouvrage est assez bien équilibré, dans le développement des différents épisodes. On aurait peut-être désiré quelques développements plus amples de certaines scènes où les personnages se rencontrent et suscitent une poignante émotion. A tout prendre, le volume, tel quel, est préférable à ces descriptions qui heurtent d'une manière trop brusque. Les lecteurs de Paul Bourget, par ailleurs, regretteront la psychologie trop superficielle qui, ici, empêche l'auteur d'enchevêtrer les uns dans les autres sentiments et réflexions.

L'auteur de "Bertha et Rosette" se défend d'avoir voulu faire de l'histoire ou de la littérature. Il s'est proposé de faire aimer la terre.

Malgré ses protestations, il reste cependant, qu'il a écrit un roman à thèse auquel l'histoire des trente dernières années se trouve constamment mêlée, et surtout l'histoire politique et économique. Et c'est cette orientation qui, à notre sens, empêchera le livre d'exercer toute l'influence bienfaisante que l'auteur serait peut-être en droit d'attendre et de souhaiter de sa diffusion parmi nos populations rurales.

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'histoire a pour but de nous montrer impartiallement le vrai, dans l'étude d'un personnage ou d'une époque, tandis que le roman se contente, à bon droit, du reste, de la vraisemblance des traits et des descriptions. On saisit alors, n'est-il pas vrai, le danger auquel on expose un lecteur peu averti, lorsqu'on mêle les deux sans transition trop sensible. C'est une erreur dans le domaine des principes comme dans celui de la vie morale.

Tout en nous gardant bien de vouloir assimiler complètement les deux domaines, et de prétendre compromettre ou même soupçonner les convictions ou la sincérité de M. Laurent Barré, nous ne pou-

vons nous empêcher de rappeler le sort de ceux qui, il y a une vingtaine d'années, prétendirent appliquer ce procédé à certains romans évangéliques. C'est, précisément, pour épargner aux lecteurs d'"AMES JUIVES" et de quelques autres romans du même genre le danger de confondre la vérité historique avec les détails de l'imagination que Rome a mis ces romans à l'Index...

M. Barré n'a évidemment méconnu aucune vérité de foi. Mais il est regrettable qu'il ait mêlé bien des éléments discutables à la trame de son récit. Ces éléments pourraient, d'ailleurs, être supprimés sans que le fil de l'intérêt en soit le moins diminué. L'impression de la supériorité de la vie rurale sur la vie citadine se dégagerait tout aussi nettement, sans ses appréciations trop carrées, trop peu nuancées de plusieurs institutions et coutumes canadiennes, qu'on peut peser d'un mot.

Par exemple, cela nous semble une injustice d'exécuter, en un nombre de phrase, toute la question de l'éducation et de la culture intellectuelle des jeunes filles. L'auteur aurait peut-être pu nous dire si la conduite de Rosette Sanschagrín était conforme ou non aux principes et aux exemples reçus chez les Ursulines? Chez les campagnardes illettrées comme chez les plus forcenées des bas-bleus, il y a des têtes folles, et, pour le bonheur de notre race, dans un cas comme dans l'autre, ce sont les exceptions. Il serait très facile de montrer l'influence bienfaisante de nos jeunes filles instruites dans tous les domaines de la société. Pourquoi alors nous laisser sous l'impression que l'instruction reçue au couvent a été la cause presque nécessaire de l'inconduite? Nous posons la question, et très sérieusement.

Il faudrait en dire autant de l'estime que M. Barré semble accorder à l'hygiène à la campagne, de son appréciation sommaire de la prohibition, etc., etc.

Mais ce qui est le plus grave, suivant nous, c'est le mépris qu'inspire l'avocat mis en scène. Ici encore M. Barré, négligeant de nous mettre en garde, menace de faire prendre l'exception pour la règle générale de la morale professionnelle. Décidément, la région du lac Saint-Jean est unique dans la province, si l'on y trouve de des avocats exploités du genre de... Chicago.

La plus étrange, toutefois, de "Bertha et Rosette," c'est la perfide insinuation, trop — ou pas assez — habilement voilée, il importe de le reconnaître, contre la moralité de nos hommes politiques.

Bref, ces quelques détails laissent perplexes sur le but réel du roman de M. Laurent Barré. On se demande, en effet, si toutes ses critiques des classes professionnelles sont de simples détails sans importance, et alors pourquoi ne pas les avoir supprimés, ou si elles ne sont pas plutôt destinées à inspirer l'impression définitive que l'auteur entend suggérer à ses lecteurs.

Dans ce dernier cas, ce serait un appel d'autant plus direct, dangereux qu'il est plus habile, aux préjugés de classes, et "Bertha et Rosette" entrerait alors dans la catégorie de la littérature électorale du parti conservateur fédéral et provincial?

Nous préférons croire à la première hypothèse. Mais même alors il y a lieu de se demander si,

malgré l'intention de M. Laurent Barré, le mal ne sera pas le même dans les cerveaux de ceux qui liront son livre sans être mis suffisamment sur leurs gardes.

La cause de la vie rurale, suivant nous, et quoi qu'en puisse conclure la "bonne presse", notamment le DEVOIR, qui fit la publicité que l'on sait à "Bertha et Rosette", aurait gagné à être défendue sans ces appels aux préjugés de classes.

Jean LABRYE.

Le cultivateur rusé

Pendant une nuit, on avait volé à un fermier le meilleur cheval qu'il eût, dans son écurie. Il résolut d'en acheter un autre, et, pour cela, il se rendit à un marché qui se tenait à une grande distance de son village.

Quel ne fut pas son étonnement lorsque, parmi les chevaux qui se trouvaient au marché, il reconnut le sien. Il le saisit aussitôt par la bride et s'écria:

— Cette bête m'appartient! Il y a trois jours qu'on me l'a volée.

L'homme qui avait amené le cheval au marché pour le vendre, répondit poliment au cultivateur:

— Vous vous tromper, mon ami, voilà plus d'un an que je possède ce cheval. Il peut fort bien ressembler à celui qu'on vous a volé, mais il est certainement à moi.

Aussitôt, le cultivateur mit ses deux mains sur les yeux de l'animal et dit:

— Eh bien, s'il y a un an que vous possédez ce cheval, dites donc de quel oeil il est borgne.

Le maquignon, qui avait réellement volé le cheval, mais qui n'avait pas eu le temps de l'examiner soigneusement, fut saisi de frayeur à cette question.

Ne voulant pas paraître incertain, il répondit aussitôt, à tout hasard:

— C'est de l'oeil gauche.

— Vous êtes dans l'erreur, dit le fermier. Cette bête n'est pas borgne de l'oeil gauche.

— Ah! c'est vrai, reprit le voleur, je me suis trompé, c'est de l'oeil droit qu'il est borgne.

Le cultivateur ôta alors ses deux mains de dessus les yeux du cheval et s'écria:

— Il est maintenant évident que tu es un voleur et un menteur, car, vous tous qui êtes ici présents, regardez bien, cet animal n'est pas borgne du tout.

Une foule de curieux s'étaient rassemblés autour du cultivateur. Tous se mirent à rire, à battre des mains et à s'écrier:

— Attrapé! Hourrah! pour le cultivateur!

Le voleur dut restituer le cheval volé; de plus, il fut condamné à la prison pour vol.

LA LONGEVITE

L'enfant qui naît aujourd'hui a une expectation de vie qui dépasse par plusieurs années celle de l'enfant né il y a un demi-siècle. Nous avons réussi à prolonger la durée de la vie.

Ce progrès s'est produit grâce aux meilleurs soins que nous donnons aux bébés, à la diminution des cas de diarrhée infantile, et par le contrôle que nous exerçons sur les maladies telles que la fièvre typhoïde et la diphtérie.

Aujourd'hui nous possédons des

moyens pour contrôler les maladies contagieuses dont personnes n'aurait songé il y a quelques années. L'éducation populaire a amené une amélioration dans la manière de vivre. Pour élever leurs enfants, les mères se font guider par leur intelligence plutôt que par leurs instincts.

Malgré le fait qu'un plus grand nombre de personnes atteignent leur cinquantaine aujourd'hui que dans le passé, l'expectation de la vie après cinquante ans n'a pas été augmentée. La raison en est que nous avons réussi à contrôler les maladies dont il souffrait la population en bas âge, mais nous n'avons pas beaucoup fait pour aider aux adultes. Il est juste de faire tout ce qui est possible pour l'enfant, mais si nous voulons conserver la santé acquise pendant l'enfance, nous devons nous soigner la vie durant.

Hors des groupes de travailleurs dans les industries, la santé de la

population en générale est guère surveillée après les années scolaires. Voilà pourquoi un état anormal de santé peut se déclarer et se développer à l'insu de la personne qui en est malade. Nous sommes trop portés à nous fermer les yeux au fait qu'avec l'approche de la vieillesse nous avons besoin de nous surveiller la santé plus soigneusement que pendant la jeunesse.

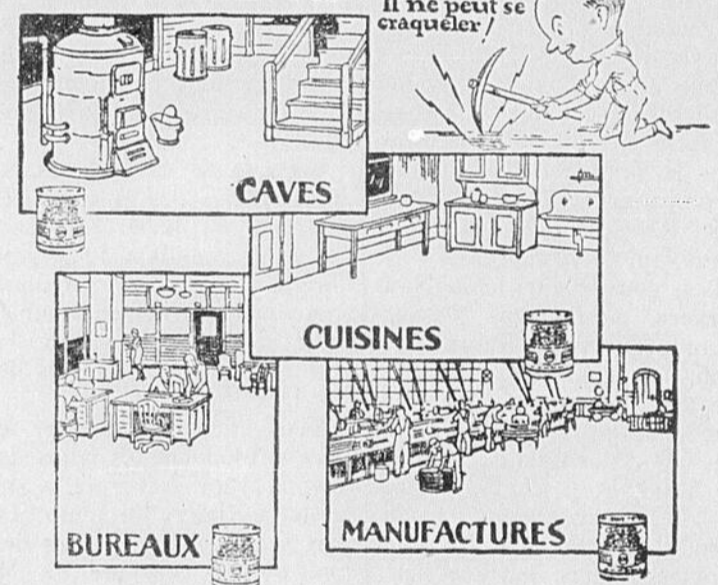
Celui qui désire jouir d'une bonne santé pendant toute sa vie a besoin de prodiguer à son corps tous les soins possibles. La santé est un don très précieux; il faut la conserver. Le but à atteindre n'est pas seulement une longue vie, mais une vie d'une grande utilité.

Celui qui désire une longue vie a besoin de pratiquer la modération en toutes choses, et surtout à la table. Il doit s'occuper à plaire son entourage et se livrer à ses travaux et à ses jeux, fier de sa santé et sachant qu'il lui est possible de la conserver.

UN PRODUIT DE LA CANADA PAINT

LUXOR

Dans vos



L'EMAIL à Plancher "LUXOR," un triomphe parmi les découvertes modernes, donnera à vos planchers de ciment, de concret ou de bois une beauté nouvelle et permanente. Il s'applique facilement et on peut marcher dessus après une nuit de séchage.

"LUXOR" est plus durable que la peinture ou l'émail ordinaire. Il ne s'écaille pas, ne craquelle pas et conserve sous le frottement des chaussures toute sa belle apparence lustrée.

Emaillez vos planchers de ciment avec "LUXOR"

En vente chez.

W.-H. Gagné, St-Justin.

729-2

FABRIQUE PAR LES MANUFACTURIERS DU FAMEUX BLANC DE PLOMB ELEPHANT

Imposantes funérailles de Mme T. Picotte

La paroisse de Ste-Ursule vient de perdre une de ses braves citoyennes en la personne de Mde Tousseint Picotte, née Marie Marchand. Elle était âgée de 72 ans. Le service fut chanté à Ste-Ursule, samedi le 27 janvier au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis de la famille.

M. l'abbé Pierre Boulay, dess. à Ste-Ursule, officiait à la cérémonie funèbre, accompagné de MM. les abbés Dusablon et J. Levasseur, comme diacre et sous-diacre.

La chorale paroissiale chanta pieusement la messe des morts et quelques morceaux de circonstance.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, deux fils Emery et Adrien Picotte, une belle fille Mde Adrien Picotte de Ste-Ursule, des beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Edmond, de St-Chs de Mandeville, M. et Mme Azarie Picotte, Mme Georges Picotte, M. Jos Béland, de Ste-Ursule, Mme A. Marchand, M. F. Marchand et plusieurs neveux et nièces.

Les porteurs étaient ses neveux: MM. Joseph Vertefeuille, Oscar Paquette, de St-Justin, Théophile Bergeron, Frank Lessard, Azarie Picotte, de Ste-Ursule, Omer Bergeron, de St-Félix de Valois.

La collecte fut faite par ses nièces: Mmes Alphonse Lambert et Paul Lessard, de Ste-Ursule.

La croix du Tiers-Ordre était portée par M. Joseph Morin.

Offrandes de messes
Mgr Dionis Gélinas, C.S., des Trois-Rivières, deux messes; M. l'abbé Donat Picotte, couronne de messes; Adrien Picotte, deux trentaines; Emery Picotte, deux trentaines.

Bouquets spirituels
Rvdes SS de la Providence, Ste-Ursule, Rvde Sr Théodose, Montréal, Rvde Sr Jean Climaque, Rvde Sr Jean de la Lande, Montréal, Fr Bernardin, St-Césaire, Mme A. Picotte, Famille Jos Paquin, M. et Mme E. Lafortune, Montréal, Familles Arthur Lacerte, Louiseville, Théodule Bergeron, Philippe Rivard, Omer Bergeron, Joseph Baril, Alphonse Lambert, Frank Lessard, M. et Mme Arthur Valois, tous de Ste-Ursule, Familles Pierre Lemyre, Maskinongé, Eugène Gagnon, Trois-Rivières, M. et Mme Alfred Ringuette, M. et Albert Ringuette, Mme J.-E. Vermette, Familles Chs-Ed. Gauthier, N. Sylvestre, tous de Louiseville.

Sympathies
M. et Mme Willie Lacoursière, MM. et Mmes Henry Gravel, Pierre Gravel, Denis Béland, Daniel Paquin, Emile Bergeron, Ide Bergeron, Florian Bergeron, Joseph Chicoine, Georges et Gaston Gravel, Le notaire Lionel Trempe, Mme Vve A. Robert, tous de Montréal; MM. et Mmes Chs-Ed. Paquin, notaire et Mme Richard Lessard, notaire et Mme Lucien Lessard, Famille Emile Lessard, Mlle Eugénie Loranger, MM. et Mmes Clovis Mayrand, Joseph Carle, Albert Bussière, Jos-G. Béland, P.-Albert Lessard, Urbain Lessard, J.-A. Béland, Edouard Baril, Joseph Bergeron, Alcide Lessard, Jos Lafrenière, Alphonse Béland, Azarie Picotte, fils, Théophile Fournier, Philippe Baril, M. Henry Lambert, Mlle Diane Lam-

bert, MM. et Mmes Jos Juneau, Zoel Vincent, Joseph St-Louis, Mme Edouard Lemyre, MM. et Mmes William Bazin, Camille Lambert, Chs Picotte, Alfred Picotte, Frank Thisdel, Irénée Gagnon, tous de Ste-Ursule, Mme Ferdinand Lessard, Mlle Ursule Lessard, Dr et Mme Léopold Gélinas, Familles Ed. Ls. Béland, J.-A. Giguère, Arthur Lambert, Edouard Picotte, F.-X. Béland, Chs Heaton, J.-L. Desaulniers, Ls. Georges Masse, Joseph Picotte, tous de Louiseville; Dr et Mme A. Robert, St-Gabriel; Mme Joseph Francoeur, MM. et Mme J.-O. Lessard, Ernest Roy, Ernest Bellemare, Evariste Lessard, Mlle Rose-Anna Lessard, MM. et Mmes Joseph Plante, Freddy Lambert, Léo Thibodeau, Joseph Morin, tous de Ste-Ursule; Mme Alfred Rivet, St-Paul-de-Joliette Famille Louis Béland, Louiseville, M. et Mme O. Lemyre, St-Justin; M. Lucien Marchand, St-Justin, M. et Mme Alcide-L. Deschernes, St-Léon, Famille Euclide Bergeron, St-Chs-de-Mandeville, M. et Mme Eleusippe Couture, St-Augustin, MM. et Mme J.-O. Déziel, Henri-Paul Vanasse, Donat Marchand, Aimé Lemyre, F.-X.-A. Bélanger, Wilfrid Bergeron, J.-O. Vanasse, Mme F. Marchand et sa famille, tous de Maskinongé; MM. et Mmes Azarie Picotte, Ste-Ursule; Ovila de Montigny, Arthur Béland, Angelbert Gravel, J.-O. Paquette, Adélarde Gagnon, Adam Francoeur, de St-Justin, Lebrun et Frère, Famille Ls Béland, Mme Dr J.-A. Boucher, Maskinongé, Mlle E. Chevalier, St-Léon, M. et Mme Omer Lefebvre, Beauharnois, M. et Mme Georges Bergeron, St-Léon, M. J.-A. L'Heureux et Fils, Ste-Geneviève de Batiscan, Mme Napoléon Lessard, Maskinongé, Mme Albert Fleury, Louiseville, M. et Mme Léo Clément, St-Edouard, M. et Mme Oscar Gélinas, de Montréal, La famille Edouard Desrosiers, Montréal, Mme J.-Hormisdas Lemyre, Montréal, M. et Mme Séraphin Picotte, Providence, R.I.; M. et Mme Edouard Picotte, Providence, R.I.; Rvde Sr Ursulina, Shediac, M. et Mme Willie Bernèche, Montréal, M. Azarie Bérard, St-Barthélemi.

M. Emery Picotte, M. et Mme Adrien Picotte offrent leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui leur ont offert de la sympathie dans leur cruelle épreuve, soit par offrandes de messes, prières, bouquets spirituels, lettres, visites et assistance aux funérailles de la regrettée Mde Vve Tousseint Picotte.

Feu M. Ovila Gagnon

Ces jours derniers avaient lieu à Maskinongé les funérailles de M. Ovila Gagnon, époux de Sara Villeneuve décédé à l'âge de 58 ans, 3 mois et 7 jours, au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis venus rendre un dernier témoignage d'estime au regretté défunt.

Le service fut chanté par Mgr Béland, ancien curé de Maskinongé, assisté des abbés Gélinas et Lafontaine, comme diacre et sous-diacre.

La collecte fut faite par MM. Noé Bellemare, fils, de St-Justin et Irénée Gagnon, de Ste-Ursule, neveux du défunt.

Les porteurs étaient: MM. Aza-

rias, François-Xavier Gagnon, et Arthur Gagnon, de Saint-Justin, Léonard Gagnon, de St-Gabriel de Brandon, Adrien Gagnon et Adrien Gagnon, de Maskinongé, tous neveux du défunt.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte, outre son épouse, 4 frères: Frs-Xavier et Alfred, de St-Justin, Hormisdas, de Ste-Ursule et Arthur, de Montréal, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-soeurs et neveux et nièces etc., etc.

Parmi les membres de la chorale nous avons remarqué ses neveux: Arthur Gagnon, de St-Justin et Arthur Villeneuve, des Trois-Rivières.

Immédiatement après le service, la dépouille mortelle fut transportée à Saint-Justin, paroisse natale du défunt, où eut lieu l'inhumation.

A la famille en deuil, l'Echo de Saint-Justin" offre ses sincères sympathies.

L'ABSTINENCE

On sait que les Chartreux comme les Trappistes et certains autres religieux observent une abstinence perpétuelle et qu'ils ne laissent jamais introduire la viande dans leurs monastères.

A l'époque où les Papes résidaient à Avignon, des esprits peut-être bien intentionnés, mais qui ne les regardait pas, engagèrent le prieur de la Chartreuse de Paris à demander pour ses religieux la permission de manger gras en cas de maladie et à certaines fêtes, sous prétexte que la santé des pauvres Chartreux ne pouvait résister à un régime comme le leur.

A cette nouvelle, les religieux furent profondément alarmés. Ils envoyèrent une députation au Pape pour le prier de ne point mitiger la rigueur de ce point de discipline, qui remontait au berceau de leur Ordre et qui avait été établi comme une pieuse coutume par leur saint fondateur.

Les députés, au nombre de vingt-sept, avaient été choisis avec intelligence et peut-être même avec quelque malice. Le plus jeune avait quatre-vingt-huit ans et le plus âgé, quatre-vingt-quinze. A cette vue, le Souverain Pontife, convaincu par une preuve expérimentale que la règle des Chartreux n'abrégeait pas la vie et ne condamnait pas ses religieux à un lent suicide, laissa aux enfants de saint-Bruno toute liberté de continuer leurs abstinences et leurs austérités.

La gourmandise fait certainement plus de victimes que n'en ont jamais fait et n'en feront jamais le jeûne et l'abstinence.

Histoire de brigands

Une bande de brigands arrêta un pauvre curé, lui disant de jeter sa bourse.

— Je n'en ai pas.

On le fouilla en vain, et les brigands lui dirent:

— Nous ne te lâcherons pas sans que tu nous donnes quelque chose.

— Je n'ai rien que mon bréviaire.

— Eh bien! donne-nous un sermon et, s'il est bon, on te lâchera, sinon...

Le curé ne pouvait refuser, mais le sujet à choisir était épineux pour plaisir à tel auditoire sans écorner

la doctrine.

Il se recueillit et commença: Mes frères, votre vie est toute l'image de Nore-Seigneur.

Comme lui, vous êtes né dans une étable et peut-être plus bas.

Comme lui, vous avez passé votre jeunesse à errer sur les routes.

Comme lui, dans votre âge mûr, vous avez été l'ennemi des riches.

Comme lui, vous mourrez sur un gibet, exposés aux quolibets de la foule.

Comme lui, vous descendrez aux enfers, seulement vous y resterez.

C'est la seule différence que je vois.

On le porta en triomphe jusque chez lui.



ULRIC GIGUÈRE BIJOUTIER

Bel assortiment de Montres, Bagues, Joncs, Bijouteries, Etc., Etc

Réparations de toutes sortes à des prix très modérés

Rue St-Laurent, LOUISEVILLE.

MARBRERIE POPULAIRE

162, rue De Lanaudière, JOLIETTE

Téléphone Bell: 325.

CHARLES DESROCHES,

Propriétaire

Monuments funéraires en pierre, marbre et granit, pour cimetières.

Sculptures d'ornementation à toute destination; exécution sans réplique.

Spécialité: Lettrages Artistiques

N'ACHETEZ PAS SANS VOIR MES PRIX. Estimation fournie sur demande.

Correspondance sollicitée.

JOSEPH MERCURE,

MARCHAND DE NOUVEAUTES

Assortiment considérable et varié dans tous les départements à des prix très modérés.

ST-BARTHELEMI, — P. Q.

EXTIRPE L'AIGILLON DES BRÛLURES ET ÉCHAUDURES

Malgré toutes es précautions, la plupart d'entre nous recevons notre lot de brûlures et d'échaudures... c'est un objet brûlant que l'on saisit... de la graisse qui jaillit... les petits qui jouent avec le feu... nous ne savons jamais quand viendra notre tour. Et comme il est d'importance vitale que l'on ait toujours sous la main une bouteille d'Absorbine, Jr.

Appliquée immédiatement sur les parties affectées, Absorbine, Jr. fait cesser les élanements et aide la nature à effectuer une cicatrisation rapide et parfaite. Usez-en libéralement et fréquemment pour obtenir les meilleurs résultats.

Absorbine, Jr. est un antiseptique et germicide fortement concentré qui soulage la peau mise au vif, tendre... atténue l'inflammation... écarte le danger d'infection... elle n'est pas grasseuse et ne tache pas la peau. Procurez-vous-en une bouteille chez votre pharmacien—prix: \$1.25. Vous serez ravi.



SI VOUS SOUFFREZ DE RHUMATISME DECOUPEZ CECI

BOITE DE 75c GRATIS A TOUT RHUMATISANT

A Syracuse, dans l'Etat de New-York, on a découvert un traitement qui a donné des "résultats splendides" d'après des centaines de personnes qui l'ont suivi. En de nombreux cas, on rapporte qu'un traitement de quelques jours a apporté un rapide soulagement là où tout avait échoué.

Il aide à enlever la matière de rebut empoisonnée qui obstrue l'organisme en agissant sur le foie et en stimulant l'écoulement de la bile, ce qui assure une évacuation régulière et efficace des urétoxines et semble neutraliser l'acide urique et les dépôts de sel calcaire qui obstruent le sang et irritent les reins et causent la raideur et l'enflure, etc., la douleur semble souvent disparaître.

Le traitement mis pour la première fois sur le marché par M. Delano est si bon que son fils a ouvert un bureau au Canada et désire que tout Canadien qui souffre de rhumatisme ou qui a un ami affecté de rhumatisme, se procure un paquet gratis de 75c, afin de voir ce qu'il fera avant de déboursier un seul sou. M. Delano dit: "Pour soulager le rhumatisme, peu importe sa gravité, sa durée et même après l'échec de tous les autres médicaments, je vous enverrai gratuitement, si vous n'avez pas encore essayé le traitement, un paquet de 75c et vous découpez cette annonce et m'envoyez vos nom et adresse. Si vous le désirez vous pouvez nous envoyer 10c en timbres pour défrayer les frais de poste et de distribution."

Adressez: F.-H. Delano — 1790c Edifice Mutual Life, 455 Craig Ouest, Montréal, Canada. Je ne peux envoyer qu'un seul paquet à la même adresse.

GRATIS DELANO'S RHEUMATIC CONQUEROR



VOULEZ-VOUS FAIRE DE L'ARGENT?

Achetez des renards argentés. Notre plan vous donne entière satisfaction. Pas de risques, pas de pertes, intérêt garanti sur capital placé. Renards enregistrés pur sang et propriété exclusive de vos renards. Coûts payés tous les ans. Tous nos associés sont satisfaits et prospères. Références sûres. Livret envoyé gratuitement. Mallez le coupon aujourd'hui même.

LAURENDEAU & LANGEVIN

St-Gabriel de Brandon, Qué.

Messieurs,

Sans aucune obligation de ma part, veuillez m'envoyer votre livret gratis traitant des renards argentés.

Nom

Adresse

FAIT CESSER LES MAUX et DOULEURS

Peu importe que ce soit un léger malaise ou une grande douleur, peu importe que ce soit dû au mal de tête, à la névralgie, aux périodes menstruelles des femmes ou à une grippe, les TABLETTES ZUTOO apporteront le soulagement dans 20 minutes et vous laisseront bien portant. EN VENTE Recommandées et employées PARTOUT par des milliers comme le vrai remède à la douleur. 25c. LA BOITE



L'ECHO DE SAINT-JUSTIN

JOURNAL MENSUEL

W.-H. GAGNE,

Editeur-Propriétaire,
SAINT-JUSTIN, QUE.

Le prix de l'abonnement est de 75 cents par année pour le Canada et \$1.00 pour les Etats-Unis, payable d'avance.—Toute année commencée est due en entier.

Pour le tarif des annonces, impressions, etc., on voudra bien s'adresser à nos bureaux.

QUI A LE MIEUX REGLE LA QUESTION DU CHOMAGE

Cette pauvre question du chômage: mes oreilles en souffrent.

Qui, dans quel que lieu soit-il n'a pas entendu parler du chômage?

Les journaux, surtout pendant les dernières élections, n'ont cessé de remplir leurs colonnes de toutes sortes d'opinions sur le chômage.

Les journalistes, même les moins habiles, ont cherché des moyens pour remédier au chômage; malheureusement, ils ne les ont pas trouvés...

Ce fut le cheval de bataille que les conservateurs, après l'avoir examiné, ont si bien mené! L'air même au moyen de la radio, fut imprégné de ces sons endormants que produit ce mot, Chômage.

Que de fois les "rouges" ont entendu ce refrain? Il n'en reste pas moins grave quand-même.

Enfin la politique de M. Bennett et des siens règlera le chômage...

Tous les chômeurs sont contents; voilà, M. Bennett est au pouvoir et va donner à chacun de l'ouvrage.

o-o-o

Les députés conservateurs ne prennent même pas le temps de se réjouir de leur victoire que le nouveau premier ministre convoque une session spéciale et fait voter une somme de vingt millions. C'est enfin fini, il n'y a plus de chômage... hélas!... à ce qu'on dit.

Tout le mois d'août, l'espérance est le soutien des sans travail. Les tribulations recommencent en octobre... Rien en novembre: c'est le mois du recueillement complet.

Enfin, au début de décembre, après de grands discours, c'est le chômage même de l'éloquence; une loi est votée: une loi... inopérante. De tous côtés, on s'encourage et on chante: "Ca ira". Et de fait, on s'aperçoit facilement qui devait donner de l'ouvrage aux chômeurs.

o-o-o

Dans une nuit du début de janvier, sans permission d'Ottawa, sans consultation de celui-ci ou de celui-là, sans bruit comme sans discours, une petite bordée de bon vieux temps arrive. Et l'argent, sous un froid cachet, tombe partout, dans toutes les villes. Quelle somme considérable fut dépensée pour l'enlèvement de la neige dans

les rues! C'est une manne qui tombe, que tous les malheureux s'empres-sent de cueillir.

Souhaitons que Dieu ne ménage pas ces bordées de neige qui emploient tant d'hommes dans les vil-les.

Politiciens, avez-vous pensé de remercier Dieu de son secours, plus rapide que celui des gouvernants?

Dieu passe de nouveau en faisant le bien!

J. J. L.

15 février 1931.

NOUS VOULONS ETRE ENTENDUS

La Loi des Accidents du Travail 1928, dont le but était de protéger très justement la si intéressante population ouvrière de notre province contre les accidents professionnels, — en application depuis maintenant un peu plus de deux ans, s'est révélée, à l'usage, insuffisante et incomplète.

L'obligation de l'amender, de la modifier, de la perfectionner est évidente.

Tous les intéressés le reconnaissent, et le législateur lui-même, très loyalement.

Suppression, peut-être des "self-insurers", c'est-à-dire de la faculté pour les patrons de s'assurer eux-mêmes, — extension de la loi aux maladies professionnelles, — octroi d'un capital et non d'une rente viagère aux accidentés ou à leur ayant-droits, — suppression de certains délais, accélération du règlement des réclamations, — création, peut-être, d'un comité ouvrier de surveillance, autorisation pour l'ouvrier de choisir toujours lui-même son médecin et sa clinique, — d'autres mesures encore, s'il est nécessaire, — très bien.

Une Loi des Accidents du Travail n'appartient à aucun parti et ne peut-être combattue par personne.

Un élu populaire qui s'en désintéressait, qu'il soit de gauche ou de droite, trahirait son mandat et n'en serait pas digne.

La législature, en ce moment, discute la question et jamais, certes, travail ne fut plus utile.

Mais elle se trouve devant une proposition gouvernementale qui lui demande d'instaurer, dans notre province, l'assurance d'Etat collective.

Or, depuis que le gouvernement provincial a rendu public son dessein à ce sujet, les plus vives protestations se sont élevées du côté des compagnies et des agents d'assurance, d'une part.

Cela semble assez naturel, puisque le projet gouvernemental paraît devoir frustrer les unes de plus de cinq millions de dollars de primes annuelles, — et les autres d'une importante source de revenus.

Mais ce qui est plus inquiétant c'est que du côté des employeurs, d'autre part, les mêmes protestations se sont fait entendre.

Nous ne voulons point les discuter ici, les juger encore bien moins. C'est l'affaire seulement, des "compétences" en la matière.

Ce que nous voulons simplement retenir, c'est que des chefs d'industrie ont dit, ont déclaré, ont même écrit que l'assurance d'Etat collec-

tive serait pour eux une charge infiniment plus lourde que l'assurance d'ordre privé.

Ce que nous voulons simplement souligner, c'est que des déclarations ont été faites par des industriels, par des commerçants, par des groupements économiques, — tendant toutes à prouver que l'assurance d'Etat aurait pour premier résultat un nouveau renchérissement du coût de la vie.

Ce que nous voulons simplement déclarer à notre tour c'est que le consommateur ne peut plus, et ne veut plus subir un nouvel accroissement de ses charges.

Ce que nous voulons, enfin, dire très nettement à nos représentants au Parlement Provincial, — au nôtre, tout particulièrement — et cela n'est pas sans importance à la veille d'une élection générale, — c'est que nous ne pouvons envisager, nous, les journaux hebdomadaires de la province de Québec, de payer plus cher encore notre papier-journal.

Or, la menace nous en a été très nettement faite par une lettre de John Fenderson and Co. Inc. adressée à l'Honorable Premier Ministre de la province, et publiée en "lettre ouverte" par la Presse, de Montréal, le 13 janvier courant.

Nous ne voulons pas être considérés comme une quantité négligeable; au contraire, nous voulons être entendus et compris dans l'intérêt de tous.

A bon entendeur, salut!

"L'Echo de Saint-Justin"

* * *

COPIE

JOHN FENDERSON & CO.,
INC. Manufacturers of
LUMBER, LATH & SHINGLES
Sayabec, Qué., 5 jan. 1931
Honorable L. A. Taschereau,
Premier-Ministre,
Edifice du Parlement,
Québec, Qué.

Monsieur:

Nous notons avec inquiétude que le Gouvernement de la Province de Québec considère sérieusement l'adoption d'un mode d'assurance Monopolisée de Compensation du Gouvernement, en modifiant la présente Loi des Accidents du Travail.

Nous avons été employeurs dans une province voisine depuis 1908, où il y a un mode d'assurance Monopolisée depuis les six dernières années; depuis ce temps nous avons eu l'expérience d'une augmentation de plus de 333% dans les taux de notre assurance contre les Accidents du Travail, résultant une charge sur l'industrie du bois dont les effets rendaient les opérations improfitables dans cette province, avant que la dépression actuelle les ait rendues universellement sans profit.

Quoique les taux d'assurance des Accidents du Travail aient été beaucoup augmentés, il y a au-delà de deux ans, quand la présente Loi des Accidents du Travail devint effective dans la Province de Québec, les taux courants sous le Gouvernement Monopole dans cette province voisine sont de 250% plus élevés que ceux de la Province de Québec, sans avoir encore atteint la fin, parce que le déficit prodigieux dans le groupe qui concerne l'industrie du bois, démontre la faillite complète de ce mode d'assurance.

En valeur de notre expérience nous protestons publiquement par la présente contre l'introduction de ce mode d'assurance monopolisée Collective du Gouvernement et

nous avertissons les autres de la Province de Québec contre de telles propositions. Les charges qu'un tel mode d'assurance ajouterait inévitablement à l'industrie n'auraient rien d'avantageux pour le travail.

Aujourd'hui les conditions du commerce sont telles que l'industrie du bois n'est pas en mesure de supporter, du moins de soutenir le risque de nouvelles charges.

Cette assurance Monopolisée Collective du Gouvernement, suivant notre expérience ajouterait inévitablement beaucoup aux charges déjà lourdes, résulterait dans la fermeture de nouveaux moulins et augmenterait le nombre des chômeurs.

Donc, dans les intérêts de l'Industrie, qui sont aussi ceux de la Province, nous voulons être du nombre de ceux qui protestent contre le changement de la présente Loi des Accidents du Travail, administrée dans le moment par des officiers compétents sous la surveillance directe de la Province, et que cet Acte reste tel quel, si ce n'est que dans les détails.

Respectueusement à vous,
John Fenderson & Co., Inc.
Par W. L. Veit.

* * *

COMMENTS OF A PAPER COMPANY

PRICE BROS. CO.

Reference J. Fenderson's letter.

This letter may be taken as a fair indication of the feeling of Sawmill operators towards the New Act. A careful survey of the provisions of an Act similar to the Ontario Act reveals the startling fact that such a measure would increase the cost of producing sawn lumber about \$3.00 per 1000 ft. producing pulpwood. 0.50 a cord and paper about 0.75 a ton. It would be well to examine carefully the effect of this on the Industry, and this on the present unsatisfactory unemployment situation. No-doubtably these industries cannot stand such an increase in the face of Russian and other competition and many Mills will be obliged to shut down, restrict output or cut wages.

While sympathy is felt to organised labour in these efforts to obtain certain forms of social insurance, it must not be forgotten that the bulk of the labour employed in the lumbering and allied industries belongs to the unskilled classes, and it is on them that the burden of unemployment falls most heavily. Did the proposed changes in the Act hold out any increased benefits to the labouring classes we would not be so pessimistic, but we cannot see any other future than an increase of unemployment as a result of the increased burden on struggling industries of the Province, to be later followed by the further burden of unemployment insurance to complete the strangulation.

Notre province compte 1418 municipalités

L'hon. Taschereau a mis ces jours derniers, à la disposition de Messieurs les députés, les statistiques municipales officielles. Il appert d'après ce rapport que la Province compte 1,418 municipalités dont 1,296 rurales. Elles sont groupées en 74 comtés.

La superficie qu'elles couvrent est de 25,443,226 acres, pour une population de 3,028,618 âmes dont

1,218,445 à la campagne.

Les voies verbalisées de la province de Québec avaient, en 1929, une longueur totale de 38,096,90 milles; dont 12,909,77 milles améliorés en terre et autres améliorations; 2,505,51 milles macadamisés; et 10,778,47 milles gravelés et payés, ce qui forme, comparé au total, 68 p.c. de chemins améliorés de toute façon.

Il y a diminution dans le nombre et la valeur des maisons d'habitation en 1929. Mais les usines ont augmenté en nombre et en valeur. Elles se chiffrent à 11,123 et sont évaluées à \$80,073,658.

L'estimation des biens-fonds imposables, d'après les rôles d'évaluation en vigueur, était de \$2,354,494,461, ce qui constitue une augmentation, sur l'année précédente de \$367,727,098.

Les biens-fonds imposables, mais exemptés temporairement, avaient une valeur de \$92,376,669, tandis que la valeur estimée des biens-fonds non imposables s'élevait à \$545,613,694. Les municipalités urbaines à elles seules avaient des biens-fonds non imposables pour une valeur de \$466,731,274.

Les rapports de l'année 1929 établissent qu'il y avait alors 20,941,611 acres de terrains possédés en propriété, 981,790 acres possédés en location et 3,273,698 acres en terres domaniales, formant un ensemble de 25,197,099 acres de terrains classifiés.

L'analyse de ce nombre donne 9,188,942 acres de terrains améliorés, mais c'est-à-dire en labour; 2,936,169 acres de terrains non améliorés, mais défrichés; 9,752,302 acres de terrain en forêts, y compris les érablières; 1,286,819 acres de terrains marécageux ou pierreux; 1,884,123 acres de terrains incultes ou d'étendues lacustes et, enfin, 148,744 acres de terrain en lotissement, ce qui forme le total déjà donné ci-dessus, 25,197,090.

Les recettes ordinaires, y compris celles des municipalités de comté, ont été de \$59,994,328 et les recettes extraordinaires de \$97,395,842. Si l'on ajoute à ces deux montants la somme de \$3,729,812 pour l'argent en mains ou à la banque, au commencement de l'année, l'encaisse forme un total de \$161,119,982.

On a classé, ci-après, les services publics municipalisés sous cinq chefs différents, avec un coût total de \$222,352,969 réparti comme suit: le service des eaux, comprenant les aqueducs et les égouts, avait une valeur de \$135,317,816; celui du gaz \$521,962; celui de l'éclairage \$8,862,007; celui du téléphone \$7,200; services de la sûreté publique, etc., \$77,643,984.

NOUVELLE COMMUNAUTE DE RELIGIEUSES MISSIONNAIRES

Des projets de loi qui intéressent tout particulièrement le diocèse de Gaspé viennent d'être déposés en Chambre. Dans l'un, il s'agit de constituer en corporation "Les Soeurs Missionnaires du Christ-Roi", à Gaspé, et dans l'autre de constituer en corporation également "Les Cisterciens de Val d'Espoir." La communauté des "Soeurs Missionnaires du Christ-Roi" a pour objet principal les missions auprès des infidèles, au Canada et à l'étranger.

L'ECHO DE SAINT-JUSTIN

JOURNAL MENSUEL

Solution (?) d'un grand problème

Situation étrange, anormale, et qui, certes, ne fait pas honneur aux grands économistes du monde, aux dirigeants des peuples et aux grands commerçants...

Pendant qu'un tiers, au moins, de la population du globe terrestre souffre de la faim, les deux autres tiers possèdent des denrées alimentaires — dont le blé — en quantité si considérable qu'il en résulte une crise économique désastreuse.

Pendant que le gouvernement des Etats-Unis — et le nôtre s'apprête à faire de même — donne des millions aux producteurs de blé pour empêcher que son prix ne descende à un niveau trop bas à cause d'une surabondance inconnue jusqu'ici, des millions d'êtres humains, en Chine, aux Indes et même en Russie, meurent de faim.

Pendant qu'aux Etats-Unis et au Canada, la matière première, les matières brutes et les produits manufacturés ne peuvent trouver preneur même au prix de revient, parce que les approvisionnements dépassent de beaucoup la demande du commerce, les contrées les plus peuplées de la terre retournent à la barbarie parce qu'elles manquent de tout...

Voici un problème qui réclame le concours des plus grands économistes du siècle. C'est le plus angoissant que les peuples aient eu à affronter, et de sa solution dépend leur bien-être.

Pour chaque parcelle de nourriture dont nous avons une si ample provision, il y a un appel pressant, urgent, dans une autre partie du monde.

Le coton et la laine qui encombrant les entrepôts des Etats-Unis ne suffiraient pas à couvrir les membres grelottants ou fiévreux des millions de Chinois qui vont nus, et tout le blé canadien ne saurait nourrir les affamés, mais au moins coton, laine et blé pourraient-ils atténuer leurs souffrances et sauver des vies innombrables.

Ici, nous étouffons virtuellement sous l'abondance... La surproduction a forcé la fermeture des manufactures, déprimé le commerce, en a encombré et même bloqué les avenues, arrêté la circulation de l'argent et jeté sur le pavé de nombreux ouvriers.

Les temps sont durs non pas parce que nous avons "trop peu" mais parce que nous avons "trop", tout simplement.

Si l'on pouvait trouver un plan, un système économique, qui décongestionnerait les entrepôts et les avenues du commerce, les industries agricoles et autres reprendraient leur travail à une allure normale, le problème du chômage s'évanouirait, les affaires progresseraient d'un pas assuré et la prospérité renaîtrait sous peu.

Alors que nous avons du blé en telle abondance que nous en souffrons, le blé se vend \$5.00 le minot en Chine, là du moins où il y en a à vendre et où l'on a l'argent voulu pour le payer.

Ne pourrait-on trouver le moyen de venir en aide à la Chine, (que nous voulons évangéliser) tout en y trouvant notre profit?

Notre gouvernement ne pourrait-il pas créer une commission, — lui qui en a créées à propos de tout et même à propos de rien — pour entrer en relation et en négociations avec le gouvernement chinois, tout instable qu'il soit, afin de pouvoir fournir aux populations affamées le blé sauveur?

A la longue, le peuple chinois paiera. Le chinois paie ses justes dettes mieux que qui que ce soit.

Et même s'il ne pouvait les payer en or sonnante, pourquoi ne pas lui donner l'opportunité de payer par envoi pur et simple de ses propres produits, le thé, les épices, les fruits... et les soies, et les oeuvres de ses artistes, et que d'autres!

Nous nous vantons — et avec raison — que la science ait aboli les distances. Voilà l'occasion de le démontrer de façon pratique.

Que nos vaisseaux "chargés d'avoine, chargés de blé", aillent et au plus tôt porter leurs cargaisons dans les ports de Chine, du Japon, des Indes, et autres pays de l'Orient, qu'ils en reviennent chargés de thé, de fruits, d'oeuvres d'art, de toutes ces choses que nous ne produisons pas et ne pourrions jamais produire... et la crise économique que nous déplorons s'évanouira graduellement...

Une nation, comme l'individu, s'aide elle-même en aidant les autres. Voici une occasion de démontrer la vérité de cet axiome.

Que le gouvernement forme, sans retard, une commission revêtue

Que penser de l'école laïque?

Les adversaires de L'Eglise catholique veulent s'emparer du domaine de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, pour parvenir à leur but d'arracher les consciences chrétiennes à la croyance. Et c'est au moyen de l'école laïque, qu'ils veulent commettre cet attentat, car c'en est réellement un: attentat contre Dieu, la religion, la morale, la famille et la nation.

En effet, quoique l'école laïque affiche une menteuse neutralité, elle se pose directement contre Dieu, et entre en lutte contre l'Eglise. Nous avons pour preuve, le témoignage des promulgateurs de cette doctrine. Parlant sur ce sujet, M. Viviani a dit: "On nous parle de neutralité scolaire, mais ça n'a jamais été qu'un mensonge diplomatique et une tartuferie de circonstance; nous l'invoquons pour endormir le scrupuleux. Maintenant, jouons franc jeu! Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une Université antireligieuse, et antireligieuse d'une façon active, militante, belliqueuse."

En faisant disparaître Dieu de l'école, on s'attaque aussi à la morale. L'enfance est faite pour Dieu et il faut avant toute chose lui donner la vérité religieuse. Autrement, si on lui enseigne toutes sortes de mauvais principes, il aura la conscience faussée. C'est dans les jeunes années que les forteresses de l'âge mûr se creusent et s'affaiblissent. C'est là le rôle de l'éducateur. Les enseignements reçus sur un cerveau d'enfant demeurent toute la vie. Aussi parmi les plus grands scandales que les peuples puissent donner, il n'y en a peut-être pas de plus néfastes que l'éducation athée.

Le paganisme n'a jamais conçu ni entrepris, et regardait comme une barbarie, ce que certains législateurs modernes décrètent comme une loi.

L'école laïque empiète dans le domaine de la famille: elle veut forcer les parents à envoyer leurs enfants aux écoles sans Dieu, où l'on fait la guerre à l'église. Elle agit encore sur la famille, en détruisant tous le principe de vertu et d'autorité.

De la famille, le mal s'étend à toute la nation. L'éducation athée est coupable envers la race, en ne

formant pas des hommes qui se gouverneront sur des principes droits. Une nation ne deviendra forte, que si sa jeunesse est formée sur un sol solide et ferme. Le but de l'école laïque est tout autre. Certes, quelquefois un homme peut, dans l'âge mûr, élever sur les ruines de sa jeunesse, un tardif asile à sa gloire. Mais d'ordinaire son âme reste à celui à qui l'enfance l'a donnée. Il en est ainsi des peuples.

De tels principes amènent les conséquences les plus désastreuses dans tous les domaines où ils pénètrent.

En faisant disparaître Dieu de l'école, on en fait disparaître l'honneur, le devoir, le dévouement, la vérité, la patrie, la famille, l'amour, toutes ces belles choses qui sont le rayonnement de Dieu parmi les hommes. Cela n'a plus aucun sens, aucune autorité, aucune sanction, aucune consolation dans les épreuves de la vie, aucune espérance de l'au delà. Cette négation de Dieu, de toute autorité, c'est l'athéisme. Avec l'athéisme l'immoralité.

Une nation sans espérance future sans morale, ne pense plus qu'à jouir de la vie, elle ne connaît plus de beauté de sacrifice, et n'en goûte pas les satisfactions: elle ne recherche plus que le luxe et le plaisir et connaît l'absence de toute énergie, de toute beauté morale. Chez un tel peuple, les individus, assoiffés de plaisir, ne pouvant être riches par les moyens honnêtes, emploient les mauvais, ceux que lesquels ils réussiront. D'où procède la criminalité.

L'assassin Tisseau écrivait avant de monter sur l'échafaud: "Moi fils d'honnête famille d'ouvriers, si je suis tombé si bas, ce n'est que par suite de l'enseignement reçu dans ma jeunesse... à l'école; c'est l'école sans Dieu, c'est l'école sans morale, qui m'a poussé dans les voies criminelles".

N'est-ce pas là un aveu significatif? Et comment pourrait-on par l'école laïque, former une société où régnerait la concorde? Si l'on enseigne aux enfants le mépris de tout ce qui est beau et noble, il en résultera une société déchirée par la guerre des classes, par l'égoïsme et rougée par les vices. La famille se dissout parce que le principe d'autorité n'existe plus. Une nation, ainsi éduquée ne peut que courir à sa ruine.

D'où l'on voit que l'école laïque n'a pas la compétence ni les principes voulus pour se charger de l'é-

ducation de la jeunesse. Partout où on l'a acceptée elle a fait une effroyable faillite. Le résultat a été la démoralisation de la jeunesse.

Paul Auger
Philosophie Junior

LE CARDINAL VERDIER ET LA PRESSE

L'Association des informateurs religieux a offert un dîner en l'honneur du cardinal Verdier, archevêque de Paris. Au dessert, répondant à un toast du président de l'Association, le cardinal Verdier a dit sa sympathie pour la presse, et combien il apprécie et estime son rôle quand elle se met au service de la vérité et du bien.

Dans les conversations particulières, on a rappelé que lorsqu'il n'était que l'abbé Verdier, il aimait envoyer sans les signer quelques articles aux journaux catholiques.

"C'est très agréable, a dit le cardinal, mais parfois bien difficile pour être court, clair, net et précis, et vous faites un rude métier, a-t-il dit en s'adressant aux journalistes.

LE PREMIER RECENSEMENT AU MONDE A ETE FAIT AU CANADA.

Le Canada prétend avoir été le premier pays au monde à faire un recensement complet.

M. A.-J. Pelletier, assistant-chef de la démographie au bureau canadien des statistiques, base cette prétention sur une enquête qu'il a faite pour réfuter un démenti qui a été fait par un statisticien américain qui prétendait que cet honneur n'appartenait pas au Canada.

Le premier recensement, dit M. Pelletier, a été pris en 1666. L'ordre fut reçu le 5 avril et le recensement fut terminé le 15 novembre.

Le recensement a démontré, d'après les anciens registres, "le nombre exact de tous les habitants de tous les âges et leur sexe ainsi que le nombre d'animaux et le nombre d'arpents de terre" et cette information a été obtenue en "visitant chaque maison, de porte en porte".

C'est sur cette énumération de porte en porte que repose la réclamation canadienne du premier recensement "complet".

Le record de ce recensement du Canada couvre 154 pages de manuscrit. L'original est dans les archives françaises à Paris.

La population totale était de 3,215 non compris les 1,000 hommes de troupes royales. Il y avait 2,034 mâles et 1,181 femelles.

de tous les pouvoirs nécessaires et qu'elle aille, de suite, faire les négociations voulues avec les gouvernements et les banquiers de l'Orient, et de nouveaux marchés — permanents ceux-là peut-être — seront ouverts au blé canadien... et ses crises disparaîtront à jamais.

NAPOL LALIBERTÉ, avocat.

N. B. — Ce qui devient intéressant, c'est que, le 3 janvier courant, l'honorable M. Marler, représentant du Gouvernement Canadien, s'embarquait pour la Chine afin d'aller négocier avec le peuple chinois une entente qui mettra à effet les idées énoncées dans cet article...

Et, en date du 9 janvier courant le Sénat des Etats-Unis se propose de prendre action au cours de la présente session pour ressusciter le commerce avec la Chine...

(La Voix des Bois Francs)

SOUHAITS DE NOUVELLE ANNEE DE SIR HENRY THORNTON ET M. W.-D. ROBB.

Plusieurs centaines d'employés du Canadien National dans le district de Montréal et leurs épouses se sont réunis, dernièrement dans un salon de l'hôtel Windsor pour entendre les bons vœux du Président Sir Henry Thornton et du Vice-président M. W.-D. Robb, ainsi que le magnifique concert irradié d'un bout à l'autre du Canada à l'occasion du septième anniversaire de fondation du service de la radio du Canadien National. Au programme du concert figuraient comme soliste Mlle Joan Elwes et M. Henri Pontbriand. L'orchestre était dirigée par M. le professeur J.-J. Gagnier.

Le premier à prendre la parole fut sir Henry Thornton qui, après avoir établi une comparaison entre le temps facteur astronomique, et le temps, facteur humain, démontra que ce dernier n'était en somme qu'un moment, mais qu'il impliquait des responsabilités bien définies pour l'être qui le recevait en partage sous forme de vie. Chaque génération, dit-il, doit utiliser ce moment pour apporter sa contribution à cette chose que nous appelons le progrès de la civilisation et il en est un peu de même du Canadien National qui est encore pratiquement un enfant qui n'atteindra sa maturité que dans plusieurs décades. Ceux qui sont chargés de son administration ne peuvent que s'employer durant le cours de leur vie à le piloter le mieux possible dans le présent et à asseoir son avenir sur des bases solides. "Il y a huit ans", dit sir Henry Thornton, "notre problème était de créer un réseau homogène avec des chemins de fer différents. Ceci exigeait de la coordination et, ce qui est plus important encore, l'organisation du personnel.

Il faut se souvenir que jusqu'en 1922 le Canadien National n'a pas gagné ses dépenses d'exploitation. En 1920 après que les intérêts dus au public furent payés le déficit du réseau s'éleva à soixante millions et demi de dollars. En 1921 il fut près de cinquante trois millions et, en 1922, de trente trois millions.

La principale raison de ces énormes déficits était que le Chemin de fer n'était pas outillé pour une exploitation économique. Si la situation n'avait pas été corrigée vigoureusement non seulement il n'y aurait pas eu d'amélioration dans les recettes nettes, mais le cancer du découragement aurait rongé le cœur de l'entreprise.

Tout le monde reconnaît que nous traversons actuellement l'une de ces inévitables périodes de dépression qui de temps à autre affectent le monde et que durant ces périodes on ne peut s'attendre à une amélioration financière. Mais quelque difficile que soit la situation actuelle elle est certainement beaucoup meilleure que celle qui existait pour le chemin de fer en 1921 et 1922. Chose certaine le Canadien National représente aujourd'hui un système de transport efficace. Il est en état de servir le pays et peut se comparer convenablement avec les meilleurs réseaux du monde. Dans plusieurs circonstances il a ouvert la voie dans le progrès de transports, mais ce qui est plus important encore il a insufflé à

son personnel un esprit de fierté et d'enthousiasme dans l'entreprise. Un chemin de fer est plus que des voies, des rails et du matériel roulant. Il vit et possède une âme qui lui est propre et qui est ce que ses employés la font. Sa vie et son caractère sont formés par la contribution individuelle de chaque employé."

Sir Henry Thornton continue en disant que le problème qui se présente maintenant sur le réseau est de continuer de consolider sa position et à employer économiquement les forces qu'il représente. Il invite tout le monde à solutionner ce problème. "Nous serions bien à plaindre si nous n'avions pas de problèmes à résoudre," dit sir Henry "car chaque problème représente une victoire à gagner. Au lieu de nous plaindre des difficultés rencontrées nous de ce qu'elles existent car chaque bataille est une victoire possible. Et puis il faut se dire que les difficultés d'aujourd'hui nous feront peut-être sourire demain. C'est cela l'esprit du Canadien National et le mot "éche" n'existe pas dans notre dictionnaire."

Après avoir offert ses bons vœux au peuple canadien sir Henry le remercia pour la confiance qu'il a témoignée au réseau national et la bonne volonté qu'il a manifesté à son égard. "Par notre prudence, notre travail et notre enthousiasme," dit-il, "nous tâchons de mériter que se continuent les aimables relations qui ont existé jusqu'ici entre le Chemin de fer du peuple et ses propriétaires."

Pour finir sir Henry remercie les employés du réseau qui ont combattu le bon combat durant l'année. Il leur souhaite une année heureuse et prospère et les invite à regarder l'avenir avec confiance, car, dit-il, demain sera meilleur qu'hier.

LA COLONISATION DANS LE NOUVEL ONTARIO

Le nord de l'Ontario offre encore, au point de vue colonisation, des avantages qui méritent toute la considération de ceux qui projettent de s'établir sur des fermes. C'est ainsi que sur le parcours de la voie principale du Pacifique Canadien, s'échelonnent plusieurs paroisses canadiennes-françaises très florissantes, telle que Verner, Warren, Markstay, Sturgeon Falls, Chelmsford, St-Charles et Noelville où les nôtres se sentiront parfaitement à l'aise au milieu de groupements de leur nationalité. Ces paroisses, fondées par des colons canadiens-français, sont situées dans le diocèse du Sault Ste-Marie et possèdent toutes les organisations religieuses et scolaires propres à la mentalité française.

Dans les localités plus anciennes, qui sont pourtant de fondation récente si on les compare à nos paroisses de la province de Québec, il y a quantité de fermes à vendre, comprenant une maison, des granges, un matériel roulant en bon ordre, etc.; ces fermes sont offertes à très bon compte.

Dans d'autres paroisses de fondation récente, sises à quelques milles de la voie ferrée et toutes reliées ensemble par un excellent système routier, il y a large place pour les colons moins fortunés qui n'ont pas peur de la besogne et possèdent un certain pécule pour faire face aux premiers déboursés indis-

pensables.

A St-Charles et à Noelville, deux bonnes paroisses agricoles, il y a encore de bonnes terres à prendre. Ces deux paroisses sont bien organisées avec chacune un curé résidant, école, etc. St-Charles possède de une belle salle paroissiale pour ses réunions de famille. Dans ces deux paroisses, le colon peut choisir des terres jusqu'ici incultes ou en partie défrichées.

Ce coin de l'Ontario, où les nôtres sont bien groupés, offre des avantages distincts au père de famille qui veut établir ses enfants à bon compte, au citadin qui veut retourner à la terre, à tous ceux qui cherchent un endroit propice pour s'établir. L'industrie laitière est florissante et les marchés locaux de North Bay, Sudbury offrent de grands avantages pour l'écoulement facile des produits.

Le Service de Colonisation du Pacifique Canadien, gare Windsor, Montréal, se fera un plaisir de fournir tous renseignements désirés à ceux qui seraient intéressés à aller s'établir dans la partie septentrionale du Nouvel Ontario.

DOIT-ON SE LAVER?

Doit-on se laver? Un docteur de l'Université d'Indiana, M. Thurmann B. Rice, vient d'affirmer que le fait de se laver trop fréquemment compromet la santé. Cette déclaration de l'illustre hygiéniste produit une sensation énorme dans tout l'Etat.

Pourquoi est-il dangereux de se laver trop souvent?

— Parce que nous éliminons ainsi la couche huileuse de notre peau répond M. Thurmann B. Rice, laquelle nous a été donnée par la nature pour nous protéger contre les germes nocifs de l'extérieur et l'infection qui en résulte.

A l'appui de son opinion le savant américain cite l'exemple de Frédéric le Grand qui ne se baignait jamais et vécut fort vieux.

"Surtout ne te lave jamais," écrivait à son fils le père de Michel-Ange.

On pourrait opposer à l'exemple de M. Thurmann B. Rice les exemples de gens qui se lavent chaque jour et qui vivent tout de même jusqu'à un âge avancé!

RESTER JEUNE

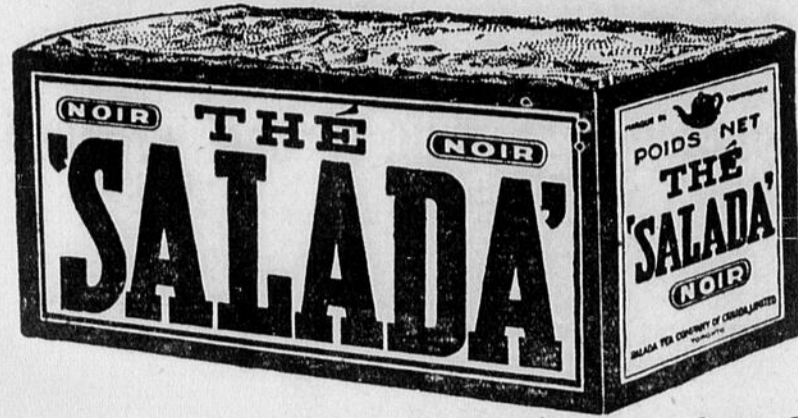
Ne pas vieillir, du moins physiquement, est la grande préoccupation des personnes parvenues à la quarantaine. A cause du confort moderne on vient à détester le mouvement.

Dans le "Figaro", d'Artigny conseille l'exercice physique:

"Il ne suffit pas de surveiller et de réduire son alimentation. L'exercice compte peut-être plus encore que le régime. Et le médecin de dire: "Quiconque traîne les pieds vers la soixantaine peut faire son "mea culpa" et se reprocher les longues oisivetés qui l'ont conduit à perdre l'élasticité musculaire."

"Ainsi donc, à vos haltères, hommes de cinquante ans, si vous voulez conserver une silhouette jeune, une démarche aisée et laisser passer les années sans que leur poids se fasse trop lourdement sentir. N'oubliez pas qu'il n'est pas meilleur sport que la marche. Méfiez-vous de l'automobile et de ses coussins moelleux. Autant qu'il vous est possible allez à pied. Vous vous en trouverez bien. "A cinquante ans, on digère avec les jambes au-

Thés de Choix Culture britannique



Enveloppe hermétique, en aluminium — jamais vendu à la pesée 'Frais des Plantations' P. 101

tant qu'avez l'estomac."

"Est-ce à dire qu'aux gens d'âge mûr conviennent tous les exercices? Non, certes. Et la pratique commande des ménagements. La modération est, en pareille matière, la sagesse. L'essentiel est de ne pas laisser le corps s'engourdir, et il lui faut, pour cela, l'exercice quotidien "La longévité est l'apanage de ceux qui remuent."

POUR RIRE

Q.—Où sont les cinq parties du monde?

R.—Les Saints partis du monde sont au ciel.

Q.—Quels sont les mois qui font le plus de bruit?

R.—Les moissonneurs "mois sonneurs".

Q.—Quelle ressemblance y a-t-il entre un propriétaire et un chiffonnier?

R.—C'est qu'ils sont contents tous les deux de trouver des "loques à terre" "locataires".

Q.—Quelle différence y a-t-il entre un avocat, un blessé et du fromage?

R.—L'avocat s'étend sur une plaidoirie, le blessé sur un lit et le fromage sur le pain.

Q.—Quelle différence entre une repasseuse et un cheval?

R.—La repasseuse a les fers aux mains et le cheval aux pieds.

Q.—Quelle ressemblance entre un soldat et une ceinture?

R.—L'un sert le pays et l'autre la taille.

Q.—Quelle différence entre un lièvre et un chantre?

R.—Le premier aime le plein champ et le second aime aussi le plain chant.

Le caoutchouc est importé de l'Amérique Centrale et du Sud, la péninsule malaisienne, Ceylan, Borneo, Java et de l'Afrique.

POUR LES CELIBATAIRES

La femme est toujours un danger. Belle — elle vous trahira. Laide — elle vous déplaîra. Pauvre — elle vous ruinera. Riche — elle vous dominera.

La vraie dignité d'un homme est dans ce qu'il est, non dans ce qu'il a.

Les hommes de génie tiennent le sceptre des idées comme les hommes d'Etat tiennent le sceptre des choses.

LES FOUILLES DE POMPEI

On vient de faire une importante découverte au cours des fouilles entreprises à la célèbre rue de l'Abondance, à Pompéi, à la maison No. 4. Près du péristyle, on a trouvé une caisse en bois dans laquelle se trouvent, entre autres, de magnifiques bracelets d'or, des boucles de même métal, des colliers, des broches, des monnaies d'or et d'argent de l'époque, un service de table complet pour quatre personnes, des coupes, des vases, des soucoupes, des cuillers, un miroir, le tout en argent, de valeur inestimable.

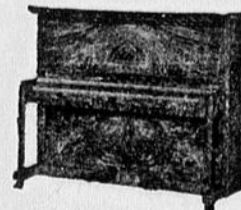
Entre le passé qui nous échappe et l'avenir que nous ignorons, il y a le présent où sont nos devoirs.

LE NOUVEAU PIANO QUIDOZ

"Le meilleur au Canada"



Avec facilités de paiements. Piano actuel accepté en échange.



Julien Quidoz PIANOS Manufacturier de Pianos Sainte-Thérèse, Qué.

Veillez m'envoyer votre catalogue de pianos et vos meilleurs prix.

Nom Adresse Date

Une minute s. v. p.

C'est beau, la science!... C'est beau, si beau, que les plus grands esprits s'y sentent attirés, irrésistiblement, et, qu'une fois qu'ils y sont, rien ne saurait les en distraire, ou plutôt les en soustraire.

Mais, quelle différence entre les goûts. Les uns préfèrent l'étude de ceci, les autres, de cela. Et, quand on rencontre de ces grands savants en réunion, quand on les coudoie en soirée, il semble que la plupart du temps, qu'ils sont étrangers à tout ce qui s'y passe, excepté quand on sonne la corde, dont les vibrations les captivent tout spécialement. Ainsi on dit que Pasteur, en soirée s'ennuyait énormément, baillait, parfois, somnolait presque. Mais, si, par hasard, les mots "microbe", "atome", ou autres de ce genre, étaient prononcés par quelqu'un, il tressaillait sur son fauteuil, et, ses yeux s'illuminaient, et sa bouche était pleine d'interrogations à l'adresse de celui ou de ceux qui avaient entamé le discours qui le réveillait.

Cette différence de goûts se constate de nation à nation, je dirai plus, de continent à continent. En Europe, on semble s'attacher à étudier les choses dans leurs détails; on a le goût de la dissection, on travaille arduement à éclaircir le problème des infiniments petits. C'est du minutieux, que l'on veut. Et, l'on est scrupuleux sur l'exactitude, témoins: les recherches des savants français et allemands en chimie.

Dans notre Amérique, principalement aux Etats-Unis, on s'occupe de l'infiniment grand, et du "Biggest". Ils sont épatants, et, pour plusieurs, assommants, ces bons Américains, avec leurs chiffres, et... leurs zéros!... Faut dire qu'ils sont pratiques aussi, à leur façon. Grâce à l'ampleur de leurs calculs, ils peuvent se faire pardonner de n'être pas aussi minutieux que leurs confrères, les savants d'Europe. Et, grâce à leurs zéros, quasi innombrables, ils peuvent épater plus facilement bien des gens pour qui le plus savant est celui qui peut écrire le plus grand nombre de zéros.

Je voyais dernièrement le calcul du poids de la terre par un de ces savants américains. Naturellement, le journal ne donnait pas la façon dont s'y est pris le fameux physico-mathématicien, pour arriver à son résultat. Je comprends que le calcul est très long, et, que le journal avait sans doute plus à gagner avec les annonces qu'avec les zéros du Monsieur. Mais, le fameux calculateur a trouvé que la terre pèse: 6,000,000,000,000,000,000. Que pensez-vous du nombre? Intéressant, n'est-ce pas? Imaginez-vous, des sextillions!... Mais, pourquoi

pas, 5 au lieu de 6?... Pas un mot à dire. Le calcul est fait!... Mes bons amis, gravez-vous ça dans la mémoire!...

Mais, moi qui suis curieux, je voudrais bien voir la romaine dont s'est servi mon américain pour arriver à trouver ça!.....

JEAN NOEL.

28 novembre 1930.

Autour du tombeau de Christophe-Colomb

A l'occasion du cyclone qui a ravagé Saint-Domingue, on a rappelé que le corps de Christophe-Colomb avait été transporté selon le vœu de l'illustre navigateur, dans la cathédrale de cette ville et que ses restes y étaient encore. Le "Journal de Rouen", qui avait donné cette version, a reçu d'un de ses lecteurs une lettre d'après laquelle les cendres de Colomb se trouveraient actuellement dans la cathédrale de Séville.

"Christophe Colomb, écrit le correspondant du grand organe rouennais, mourut à Valladolid, le 20 mai 1506. Ses restes furent déposés d'abord dans le couvent de Saint-François, à Séville, puis, en 1513, transportés au monastère des Chartreux de la même ville.

"En 1536, on leur fit franchir la mer; ils furent transportés dans l'île qu'il avait découverte en 1492. C'est alors qu'ils furent inhumés dans la cathédrale de Saint-Domingue, selon le dernier désir du défunt.

"Mais la partie orientale de l'île fut cédée à la France au traité de Bâle, en 1795, et les Espagnols exhumèrent les ossements, l'année suivante, dans leur île de Cuba, "la Perle des Antilles," où Colomb avait abordé pour la première fois, lors de son premier voyage. Ils leur donnèrent une sépulture dans la cathédrale de La Havane, où un tombeau monumental fut érigé en 1892, par Art. Mélida. Ce tombeau se compose d'un socle de marbre orné de quatre figures allégoriques en bronze, représentant les royaumes de Castille, d'Aragon, de Léon et de Navarre, et supportent un petit sarcophage qui contient les restes précieux.

"En 1898, les Espagnols devaient à la suite d'une guerre malheureuse, renoncer définitivement à tous leurs droits sur Cuba. Ils firent franchir une seconde fois l'Atlantique aux cendres de Christophe Colomb.

Depuis, elles reposent sous des voûtes de la cathédrale de Séville, dans le tombeau qui avait été inauguré sept ans plus tôt à La Havane."

Mais voici qu'un autre lecteur du "Journal de Rouen", le docteur P. Noury, conteste cette version; les ossements de Colomb seraient, d'après lui, toujours à Saint-Domingue:

"A Saint-Domingue, dit Jules Verne dans sa biographie de Colomb, la tradition locale veut qu'après le traité de Bâle, en 1795, lorsque le gouvernement espagnol, avant de livrer à la France la partie orientale de l'île de Saint-Domingue, ordonna la translation des cendres du grand voyageur à La Havane, un chanoine ait substitué d'autres restes à ceux de Christo-

phe Colomb et que ceux-ci aient été déposés dans le chœur de la cathédrale, à gauche de l'autel.

"Usant d'un pieux mensonge, le chanoine aurait livré les cendres de Colomb; or le corps remis aurait été celui de Diego Colomb, frère de Christophe.

"Grâce à la manoeuvre de ce chanoine inspiré, soit par un sentiment de patriotisme local, soit par le respect des dernières volontés de Colomb fixant Saint-Domingue comme lieu choisi de sa sépulture, ce ne serait pas les cendres de l'illustre navigateur que l'Espagne posséderait, mais probablement celles de son frère Diego.

"La découverte faite le 10 septembre 1877, dans la cathédrale de Saint-Domingue, d'une boîte de plomb contenant des ossements humaines et dont l'inscription prouverait qu'elle renferme les restes du découvreur de l'Amérique, semble confirmer de tout point la tradition que nous venons de rapporter.

"Si l'on admet cette thèse, Séville n'aurait que les cendres de Diego Colomb et Saint-Domingue posséderait celles de Christophe Colomb."

APRES L'ANTARCTIQUE LE NORD CANADIEN

Le Pas, Manitoba. — Aux yeux du public Le Pas, Flin Flon et Cranberry Portage ne sont peut être que des villes frontalières, mais je les ai trouvées extraordinairement confortables, a déclaré Russell Owen, correspondant du New-York Times et le seul journaliste à accompagner Byrd au Pôle Sud, à son arrivée à Le Pas, de Churchill.

Ce qui a le plus frappé M. Owen a été la construction du Chemin de fer de la Baie d'Hudson. On sait qu'une partie du rail de ce chemin de fer a été posée sur une tourbière gelée.

Le journaliste new-yorkais a avoué à son retour que la vie de l'extrême-nord avait ses charmes et que même au retour d'un séjour de deux ans dans l'Antarctique, les membres de l'expédition Byrd avaient trouvé la civilisation moderne un peu oppressive.

LE CAPITAINE ARMIT A BUENOS AIRES

M. A.-H. Allan, assistant général de la Canadian National Steamships, annonce que le capitaine W.-B. Armit a été choisi pour commander le "Prince Robert" pendant sa croisière en Amérique du Sud le mois prochain. Le "Prince Robert" partira le 21 février pour Buenos Aires et autres ports de l'Amérique Latine.

Le Capitaine Armit est depuis onze ans au service de la Canadian National Steamships et de la Marine Marchande du Gouvernement Canadien. A l'heure actuelle il commande le "Prince Robert" pendant les croisières que celui-ci fait entre Boston, les Bermudes, la Jamaïque et Cuba.

Le "Prince Robert" sera le premier navire à passagers canadien à quitter un port canadien pour l'Amérique du Sud. Il conduira à Buenos Aires la délégation commerciale qui assistera dans cette dernière ville à l'ouverture de la Foire de l'Empire Britannique présidée par S.A.R. le Prince de Galles. La délégation restera onze jours à Buenos Aires.

Nous pouvons faire vos impressions

QUAND vous aurez besoin d'impressions quelconques, n'oubliez pas que nous sommes en mesure de vous faire ces travaux d'une façon artistique, rapide et à bon compte.

NOS SPECIALITES

Factures, En-têtes de Lettres, Enveloppes, Memorandums, Cartes de visite, Cartes d'Affaires, Invitations, Programmes, Lettres de faire-part, Cartes Mortuaires, Affiches, Pancartes, Circulaires, Etiquettes, Regus et Billets, Billets de Râfle, Brochures, Prospectus, Livrets de Comptoir, Calendriers, Etc., Etc.

Lettres funéraires imprimées à quelques minutes d'avis.

Adressez toute commande ou demande d'information à

L'Echo de Saint-Justin,
Saint-Justin, P. Q.

OMER RINFRET

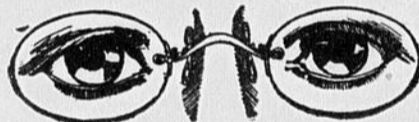
BOUCHER

Et Commerçant d'animaux de toutes sortes, volailles, foin, etc.

GROS ET DETAIL

LOUISEVILLE, — P. Q.

EXAMEN DE LA VUE GRATIS



Réparez les ennuis de la vue, causés par les années ou la maladie, par un verre bien approprié. Assortiment complet de montures de corne fine aux couleurs variées, aussi montures nouvelles or gravé blanc spécialement pour dames.

Vous trouverez ici la nouveauté en montres, bracelets, bagues à diamant et bijouteries de toutes sortes. Réparations de montres et horloges.

C.-U. ST-JEAN

Bijoutier et Opticien,

73 rue St-Laurent, Louiseville.

EUSEBE DIONNE

ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN LICENCIÉ

INSTALLATIONS DE TOUT GENRE POUR LUMIERES ET MOTEURS.

Je vends aussi toutes sortes d'accessoires électriques à des prix défiant toute compétition.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

42 rue Notre-Dame, LOUISEVILLE.

TOUS LES HOMMES D'AFFAIRES ET DE PROFESSION DU DISTRICT TROUVERAIENT CERTAINEMENT PROFIT A ANNONCER DANS L'ECHO DE SAINT-JUSTIN.

Notre petit Journal est lu par plus de 20,000 personnes chaque mois.

82, rue St-Laurent — Tél. 105
LOUISEVILLE, P. Q.

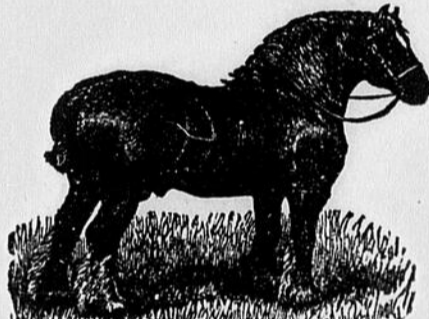
Dr R. Latourelle, B. A. M. A.

Ex-interne aux Hôpitaux: Hôtel-Dieu, Ste-Justine et Miséricorde de Montréal.

Spécialités: Accouchements, traitements électriques, lavage colonique.

Tablettes TOUSSINE

POUR LES CHEVAUX

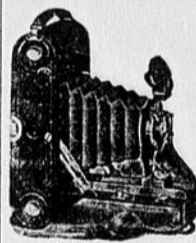


Contre: Toux, gourme, bronchite et souffle.

Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyées franco par la poste sur réception du prix: 50 cts la bouteille. Agent pour le Canada.

Docteur JOS. COMTOIS,

ST-BARTHELEMI, P. Q.



M.-M. COTE,

PHOTOGRAPHE,

22, rue St-Laurent

Louiseville.

Atelier des plus moderne. Kodaks et Films à vendre. Nous développons, imprimons et agrandissons pour le amateurs. — Ouvrage des mieux finis dans 24 heures. Portraits colorés, une spécialité.

Téléphone Bell 85.

JOS. TREPANIER

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

Poseur d'appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur. Ouvrage fait sois et promptitude.

124, rue St-Laurent, LOUISEVILLE.

C.-E. DAMPHOUSSE



Epicier-Boucher

GROS et DETAIL

Commerçant d'animaux de toutes sortes

Toujours en mains viandes de premier choix conservées dans un frigidaire.

LEGUMES DE TOUTES SORTES

Tél. 86 — 7 rue Ste-Elisabeth
LOUISEVILLE, P. Q.

La Crise Economique

SES CAUSES, SES REMEDES.

(suite)

XIV

Contrairement aux prétentions de nos théoriciens libéraux, l'Etat n'a pas pour unique mission de protéger, à l'intérieur ou à l'extérieur de la nation, les droits privés des individus ou des groupes qui le composent. D'après Léon XIII, qui reprend, en cela comme dans tous les problèmes philosophiques, la doctrine de St-Thomas d'Aquin, c'est même la fonction secondaire de l'Etat que son rôle de gendarme national ou international. En passant, nous permettra-t-on de signaler à nos politiciens de profession et aussi aux "amateurs", qui devraient être fort nombreux, dans un pays démocratique, tous absorbés par les préoccupations pratiques, et dont les loisirs d'étude sont plutôt restreints, qu'ils trouveraient matière à sérieuse et fructueuse réflexion à lire le petit opuscule du prince des théologiens et des philosophes intitulé "De Régimine Principum," traduit en français sous le titre "Du gouvernement royal". Ils trouveront là bien des principes et des applications sur les droits de l'Etat qui ne cadrent pas tout-à-fait avec ce qu'on veut nous faire prendre, dans certains milieux de notre province, pour la doctrine catholique; par exemple, sur le principe de l'assistance publique, etc.

La mission principale de l'Etat, c'est de promouvoir le bien commun. C'est-à-dire d'unifier les activités dispersées, sous une direction commune qui détermine les ressources nationales, l'emploi qu'on peut en faire, et en assurer ensuite l'exécution dans tous les domaines, intellectuel, moral comme économique. Le temps nous manque pour énumérer ici les différents domaines où déjà saint Thomas reconnaissait la nécessité ou l'utilité de l'intervention de l'Etat. Il a précisé d'une manière bien claire la nature de ce bien commun et les droits et les devoirs qu'il engendre dans les gouvernants comme dans les gouvernés. De ces principes les catholiques sociaux de France ont déduit toute une série d'applications au domaine économique: ils ont défini une "politique économique" qui devrait inspirer tous les chefs d'Etat. Renvoyons nos lecteurs aux "Semaines Sociales de France", depuis la guerre, et aussi au beau volume du R. P. Gillet: "Conscience Chrétienne" et "Justice Sociale", où ils retrouveront la grande tradition catholique d'une vraie politique scientifique, contraire à l'opportunisme et à l'insouciance des théoriciens libéraux.

Ajoutons encore que dans notre régime moderne d'individualisme et de décentralisation de l'autorité, il ne serait pas hors de propos de rétablir sur sa véritable base le principe de la solidarité ministérielle d'un cabinet, en la purifiant de l'esprit individualiste qui isole les uns des autres les différents ministères et ministres, alors qu'ils devraient collaborer ensemble au progrès de la nation, au lieu d'agir chacun pour son compte, en attendant de se trouver tous également compromis par leur manque d'unité d'action bienfaisante.

A la lumière de ces considérations d'ordre général, qu'il faut

developper encore davantage pour comprendre toute l'étendue du mal dont souffre notre société libérale nationaliste, descendons à notre crise économique, pour en déterminer les causes politiques.

Séparation des différents agents de la production, qui sont allés chacun vers ses intérêts particuliers immédiats, de la production, de la circulation et de la consommation des richesses, qui a eu pour conséquence une politique d'immigration outrancière coïncidant avec le développement hypertrophié de la machine dans l'agriculture, le commerce, l'industrie et les transports, le tout procédant de ce fait que seuls, ou à peu près, les gros intérêts particuliers pouvaient se faire entendre auprès du législateur, en dehors des périodes électorales, où les consommateurs et les ouvriers pouvaient accaparer quelques minutes du temps des organisateurs ou des orateurs, qui prétaient tout juste l'attention suffisante pour faire croire qu'ils écoutaient et d'assurer par-là le vote de la masse, tel nous apparaît, en gros, le régime politique qui a laissé se produire, sans intervenir, la crise économique dont nous souffrons. Et ce régime il est le produit de la théorie libérale qui a inspiré la plupart des gouvernements de l'Europe comme de l'Amérique, depuis 1850.

En principe, l'Etat n'avait pas à intervenir dans tout cela, d'après la doctrine régnante. Mais en pratique, les gros intérêts réussissaient à s'infiltrer dans les ministères pour faire valoir leurs prétentions; tout en protestant, si le ministre osait sortir de son cabinet pour aller consulter les ouvriers sur leurs droits les plus légitimes on lui rappelait le principe qu'on venait soi-même de violer, que l'Etat n'a rien à voir dans toutes ces questions. Et c'est ainsi que celui-ci se trouvait paralysé pratiquement dans son unique fonction de protecteur des droits qu'on lui avait reconnue théoriquement; il avait droit de favoriser les gros intérêts, mais non de protéger les droits des petits.

Entre temps, sous prétexte de besoin de main-d'oeuvre agricole, on importait des campagnes canadiennes et des villes étrangères des ouvriers destinés à remplacer ceux que la machine ne réussissait pas à déloger de leur emploi. Les compagnies de transport recevaient des primes pour l'importation des moissonneurs qui restaient ensuite à ne rien faire tout l'hiver, quand ils avaient réussi à se rendre dans l'Ouest et à y travailler un peu pendant l'été. Et l'on exploitait ce surplus de main-d'oeuvre non qualifiée pour réduire le salaire, sans s'apercevoir que c'était le pouvoir d'achat de la masse que l'on restreignait pendant qu'on s'évertuait à lui créer toutes sortes de besoins factices qui augmentaient son budget.

La vente à crédit a déguisé l'illogisme de cette théorie, pendant un certain temps. Nous ne serions pas surpris que la fin de cette crise amène une période de liquidation générale où les familles ouvrières devront rendre aux créanciers leurs vêtements et leurs meubles à demi-usagés, dont elles ont payé à peine la moitié du prix trois fois exagéré qu'on leur en avait demandé.

Inutile de nous éterniser davantage sur ces considérations troublantes. Il nous semble qu'on en

sait assez pour se décider à se mettre à l'oeuvre et à préparer une étude de la politique économique qu'il faudrait déterminer dans l'intérêt national. Tant qu'on ne s'y résignera pas, tel ou tel ministère pourra entreprendre des modifications particulières, mais celles-ci se trouveront compromises par leurs répercussions ailleurs.

C'est déjà tout un problème que de fixer à un seul ministère un programme qui tienne compte de la majorité des contingences des différentes parties du pays; on peut prévoir ce que ce sera quand il faudra ajuster agriculture, commerce, travail, finances, à la même préoccupation.

C'est pourtant ce qu'il faudrait faire, avant de passer à nos relations économiques extérieures. Car de toute nécessité, il faut partir d'une base quelque peu solide pour s'en aller discuter avec les autres nations. Autrement on s'expose à consentir à des transactions nuisibles à l'ensemble ou à un groupe important de la nation.

XV

Dans la coordination des différents ministères, en vue d'établir une politique économique vraiment nationale, on ne peut passer sous silence ou négliger, dans un jeune pays comme le nôtre, la question de colonisation. L'abbé Bilodeau, dans sa lettre de l'autre jour au "Devoir", esquissait un programme intéressant qui mérite d'être étudié et intégré dans un cadre plus général. Il ne faudrait pas oublier, en effet, les relations nécessaires de la colonisation avec l'agriculture, le commerce, la voirie et les autres moyens de communications.

L'une des erreurs les plus grosses de conséquences a peut-être été ici de ne pas tenir compte d'un fait psychologique de première importance; nous voulons dire la confusion qu'on a semblé faire entre colon et cultivateur. Ils sont pourtant de deux classes aux caractères bien différents. Le colon aime l'aventure, le risque, l'endurance; ces vertus lui font affronter des difficultés qui découragent le cultivateur, habitué à travailler sur un sol déjà préparé. Et si l'on tient compte des conditions géographiques qui ont influencé jusqu'ici notre colonisation, on comprendra pourquoi notre politique en ce domaine n'a pas donné tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre, au point de vue économique ou national.

Jusqu'ici notre colonisation s'est faite en fonction de l'industrie de la pulpe et du papier. On taillait dans la forêt, aux endroits situés près des cours d'eau dont les communications permettaient de réduire au minimum les frais de transport du bois, par le frottement des billots. Ce n'aurait pas été un trop grand mal, si l'on s'était préoccupé d'assurer aux colons, tout autant qu'aux billots, un moyen de communication avec le reste du monde civilisé. Depuis deux ou trois ans, notre gouvernement provincial s'est préoccupé de cette question des chemins de colonisation. Mais il reste les compagnies de chemin de fer. Celles-ci, dans leurs tracés des nouvelles voies, tiennent presque uniquement compte du transport de la marchandise, bois, minéral, etc., et ne semblent pas s'intéresser au transport, moins payant, des voyageurs et des produits ouverts nécessaires à la vie quotidienne. Le résultat en a été

que la forêt reculait, laissant sur place un terrain couvert de souches, qui demandait encore tout un défrichage avant de pouvoir servir à une culture proprement dite. Il faudrait là le travail d'un colon pendant plusieurs années avant que cette terre devienne la résidence d'un fermier. On comprend que celui-ci perd courage quand on lui offre de quitter une terre déjà en exploitation pour s'en aller à des centaines de milles plus loin entreprendre ce travail préparatoire. Mais ici surgit une nouvelle difficulté. Le colon qui a réussi, après de longues années de travail, à se créer un modeste gîte, relativement confortable, ne se sent pas toujours prêt à émigrer au loin, au moment où il a pris de l'âge, pour recommencer le travail pénible du défrichage. C'est donc sur ses fils, plus jeunes, qu'il faut compter, et ce sont eux qu'il faut encourager et allécher; or, le plus fort stimulant des énergies humaines, n'est-ce pas encore la propriété privée. Il nous semble qu'il y aurait ici tout un programme à élaborer et à réaliser, par lequel on aiderait les fils de colons à s'établir sur des terres qu'ils défricheraient.

* * *

Pour cela, il faudrait viser à coloniser par région, de manière à ce que les familles restent voisines les unes des autres, et non pas éparpillées sur des immenses étendues de territoire, éloignées des autres parties de la province du du pays.

Au point de vue national, on voit l'importance de cette méthode. Au lieu d'îlots isolés, on trouverait des groupes compacts, se prolongeant sans interruptions trop accentuées pour les empêcher de conserver contact avec le centre de Québec.

C'est là une question d'éducation où la presse et les autorités sociales ont leur rôle à jouer, et où il faut de l'entente entre elles. Car cette éducation économique suppose un changement de manière de voir dans toutes les classes de la nation. Au fond, tout le monde y gagnera. Les compagnies concessionnaires des régions de forêts pourraient, de concert avec les gouvernements fédéral et provincial, travailler à la réalisation d'un plan d'ensemble élaboré par des compétences recrutées dans toutes les classes intéressées.

Mais c'est précisément le plan qui manque et les hommes pour le tracer. C'est l'inconvénient du régime démocratique, où des hommes de réelle valeur arrivent à la direction d'un ministère dont ils ignorent le premier mot du but et du fonctionnement. Il y a bien, pour les aider, le personnel très au courant des sous-ministère et autres fonctionnaires. Mais on peut dire que dans un très grand nombre de cas, tous sont trop occupés et préoccupés des solutions immédiates, d'où résulte une politique d'expédients qui, d'ailleurs, sépare trop les différents ministères les uns des autres.

Le seul remède qui soit possible, c'est précisément le recours à la compétence des théoriciens qui, eux, par habitude de métier, sont en meilleure posture pour envisager les ensembles et scruter les répercussions possibles lointaines de telle ou telle mesure d'intérêt immédiat.

Le malheur c'est qu'on prétend se passer d'eux aussi longtemps que possible, et qu'on ne les consulte que lorsqu'on s'est enlisé dans

un bourbier dont il n'est pratiquement plus possible de sortir. C'est le résultat de cette conception libérale de l'autorité qui prétend qu'une nomination confère en même temps la science infaillible et l'impeccabilité sur tous les détails, et, comme conséquence, la conviction bien ancrée qu'on n'a plus besoin de réfléchir ni de consulter qui que ce soit.

XVI

Après avoir esquissé les méthodes qui doivent diriger nos gouvernements dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale, il faut maintenant voir dans quelle direction travailler.

Le problème comporte un double point de vue qu'il faut examiner successivement, puis coordonner dans une politique conséquente. Il est nécessaire, en effet, de concilier le point de vue national de notre politique économique avec les exigences de notre commerce international. Car, autant vaut le dire tout de suite, c'est l'insuffisance de la théorie économique libérale que d'avoir trop négligé le côté international de toutes les activités sociales, pour ne s'occuper que de l'intérêt particulier de chaque nation. En politique, le rationalisme a abouti au nationalisme, ou tout au plus à l'impérialisme économique ou militaire, comme il s'est confiné dans l'utilitarisme ou un vague libéralisme dans les relations plus restreintes des individus ou des groupes qui forment la nation. Et, dans l'intervalle, les progrès de la science appliquée élargissaient les relations humaines par la multiplication et l'amélioration des moyens de transports. Nous y reviendrons plus bas, en envisageant brièvement le problème économique international; pour le moment, restons encore dans les cadres de l'économie intérieure de la nation.

Il faudrait bien ici des précisions que les théoriciens de l'économie ou de la politique classiques ont trop négligé. Par exemple, il devient de plus en plus nécessaire d'analyser les différents groupes qui représentent ce qu'on appelait autrefois l'autorité civile pour en délimiter les fonctions respectives, puis ensuite les coordonner dans un plan général. Or, dans ce domaine, tout est à faire, au point de vue principe comme sous le rapport application pratique. Le conseil municipal, les gouvernements provincial et fédéral, voilà les trois organismes principaux qui se partagent l'autorité suprême, dans le domaine temporel. Il serait assez difficile de préciser, par exemple, la politique générale qui se dégage des règlements municipaux au point de vue économique. C'est pourtant par là qu'il faudrait commencer. La crise actuelle aura eu au moins ce bon résultat de mettre en contact plus direct autorités fédérales, provinciales et municipales. Cependant, jusqu'à date, on n'est allé tout juste qu'au plus pressé: prendre les moyens les plus expéditifs de soulager les chômeurs. Une fois cette besogne accomplie, il serait opportun qu'on mit à étudier ces problèmes sous leur aspect plus général, afin d'éviter la récurrence du mal. Les organismes de communications se trouveront créés; les membres des différentes commissions nommées par les villes, les provinces ou le gouvernement fédéral, auront ac-

quis tou
qui les
Souhaito
yens de

C'est
sant que
pouruiva
fissent l
tes qui
chômame
lier. Ces
pas de

A titre
notre gr

tréssant
chômeur
le, dans
ment vo
chercher
domicile
St-Hyac
dire qu
suburban
la camp
currence
et lieu
tréal. D

que de
main-d'
les chô
les. Le
semble
une tax
de perr
ouvriers
ville, q
l'emplo
peu tou
citoyens
le nom
la camp
ferme
vre. A

ception
tre vill
dans c
métiers
ne se t
font de
rent. M

il n'est
paient
préfère
l'emplo
mental
tout ce

Dans
sions, a
raient
des en
laire re
les ou
heures
drait e
le mèn

prix d
gros, c
la vie,
avons
statisti
sont p
exacte
la vér
en ten
statisti
saire p
vie, p
salaire
rencon

Si c
et dev
on au
dans la
mage.
que de
que, c
intéret
milieu
coura
concur
rant q
lieux
organi
ce sala
vers la
vé en

qui toute une expérience pratique qui les prépareront à ce travail. Souhaitons qu'on prévoie les moyens de tirer parti de tout cela.

C'est ainsi qu'il serait intéressant que ces commissions, tout en poursuivant leur tâche primordiale: fissent les statistiques et les enquêtes qui déterminent les causes du chômage, dans chaque cas particulier. Ces résultats ne manqueraient pas de démontrer bien des choses. A titre d'exemple toujours, dans notre grand Montréal, il serait intéressant de savoir le nombre de chômeurs qui résident dans la ville, dans la banlieue immédiatement voisine, ou qui venaient y chercher du travail alors que leur domicile était à St-Jean, Farnham, St-Hyacinthe, St-Jérôme, etc. C'est dire que la population rurale ou suburbaine quitte, tous les matins, la campagne pour venir faire concurrence aux ouvriers qui ont feu et lieu et qui paient taxes à Montréal. Du même coup, cette politique de laissez-faire diminue la main-d'oeuvre agricole et multiplie les chômeurs dans les grandes villes. Le principe à appliquer nous semble tout autre. Qu'on impose une taxe assez forte, sous forme de permis de travail, à tous les ouvriers résidant en dehors de la ville, qui viennent y chercher de l'emploi. Cette taxe compensera un peu toutes les autres que paient les citoyens résidant, et elle restreindra le nombre des chômeurs venus de la campagne tout en assurant à la ferme un surplus de main-d'oeuvre. A ce principe il y aura des exceptions sous forme d'entente entre villes limithropes, ou encore, dans certains cas, pour certains métiers spécialisés dont les ouvriers ne se trouvent pas partout où se font des travaux qui les requièrent. Mais d'une manière générale, il n'est que juste que ceux qui paient les taxes aient la première préférence au point de vue de l'emploi. C'est un principe fondamental du droit anglais et du droit tout court.

Dans le même sens, les commissions, actuellement en fonction seraient toutes désignées pour faire des enquêtes minutieuses sur le salaire réel perçu chaque semaine par les ouvriers, déduction faite des heures de chômage. Puis il faudrait en même temps établir, dans le même endroit, le coût réel, au prix de détail et non au prix de gros, des différentes nécessités de la vie. Répétons ici ce que nous avons plus d'une fois constaté, les statistiques actuelles d'Ottawa, ne sont pas assez complètes et assez exactes pour renseigner à fond sur la véritable situation des ouvriers, en temps normal. C'est pourtant la statistique de base qui serait nécessaire pour établir le coût réel de la vie, puis en fonction de celui-ci, le salaire minimum nécessaire pour rencontrer ces dépenses.

Si ces réformes étaient adoptées et devenaient vraiment opérantes, on aurait fait déjà un grand pas dans la voie de suppression du chômage. Car le premier mal théorique dont nous souffrons, en pratique, c'est la confusion que l'on a intérêt à perpétuer, en plus d'un milieu, entre salaire réel et salaire courant. Sous la pression de la concurrence, c'est le salaire courant qui a présidé dans tous les milieux où les salariés ne sont pas organisés, au contrat de travail. Et ce salaire courant est allé toujours vers la baisse, ou ne s'est pas élevé en proportion du coût de la vie,

de sorte qu'aujourd'hui c'est dans ces milieux que sévit avec le plus de vigueur le chômage avec toutes ses conséquences.

XVII

Donc, rétablir l'équilibre entre le salaire et le coût de la vie, c'est le premier pas à faire par l'autorité civile pour remédier à la crise économique. Le deuxième, ce sera d'examiner et de trouver une solution au problème de la rationalisation de l'industrie et du commerce, en conciliant les progrès de la technique qui tend à réduire indéfiniment la main-d'oeuvre humaine pour lui substituer la machine et à faire produire le plus possible par les rares ouvriers qu'elle garde au travail, tandis qu'elle chasse les autres de leur emploi, avec les exigences de la population. En d'autres termes, il faut faire pénétrer dans l'industrie la conviction de la valeur du capital humain. Et, comme les progrès de la science appliquée se développent chaque jour, il faut, de toute nécessité, un organisme qui surveille tout cela pour concilier les intérêts divergeants et prévoir les répercussions économiques et sociales possibles de l'introduction dans l'industrie de telle ou telle invention nouvelle, au lieu de se borner, comme on l'a fait jusqu'ici, à attendre qu'une difficulté ou une crise vienne réclamer l'intervention d'un ministère ou de tout un gouvernement qui se trouve alors dans l'incapacité physique de dénouer le problème.

Pour cela il faut qu'on renonce définitivement à la politique du laissez-faire pour se rallier à une de réglementation. Encore une fois, nous ne prétendons pas que l'Etat doive se substituer à l'initiative individuelle; mais nous réclamons qu'il surveille certains agissements de celle-ci pour les subordonner aux exigences du bien général que les individus ou les groupes particuliers sont par trop enclins à ignorer ou à violer.

Dans le même ordre d'idées, l'Etat aura encore à se préoccuper de l'équilibre nécessaire à rétablir entre les besoins factices et les nécessités vitales, entre les industries de luxe et les industries basiques de la nation. Sous l'empire de la théorie économique régnante, les industriels se sont évertués à multiplier les besoins artificiels de la population, en même temps qu'ils réduiraient son pouvoir d'achat. Le résultat, c'est qu'on créait dans le peuple des désirs qui devenaient des passions de rage et de désespoir, quand celui-ci réalisait qu'il devait travailler indéfiniment pour satisfaire la passion de jouissance des autres, sans jamais pouvoir entrevoir la participation à leur bonheur. La conséquence de ce régime, ce fut que l'ouvrier, fatigué de songer toujours, sans pouvoir y réussir jamais, à boucler les deux bouts de son budget familial avec son salaire trop restreint, s'est jeté dans la politique familiale du crédit. Il n'achète plus au comptant ce qu'il peut trouver à crédit, réservant tout ce qu'il peut pour prendre sa part de plaisir immédiatement. Et cette pratique a encore eu pour effet de lui faire acheter plus que ne lui permettaient ses moyens.

Mais ici encore il faudra user de prudence dans le redressement de la situation. Il ne faut pas de mesure radicale qui prétende remettre sur pied du jour au lendemain

tout un régime qui s'est enlisé depuis des années. A ce jeu on risquerait d'accroître encore le mal. Il faudrait une législation qui interdise tout nouveau crédit dans les industries de luxe, puis successivement dans les autres domaines, au fur et à mesure que l'équilibre se rétablira entre le pouvoir d'achat et de consommation. Autrement on jettera sur le pavé toute une série d'industries qui emploient de la main d'oeuvre, dont les patrons deviendraient eux-mêmes des miséreux, tandis que leur clientèle actuelle, sans argent, ne trouverait plus où se nourrir et se vêtir.

Enfin, pour compléter la réforme, il faut trouver le moyen d'assurer une meilleure répartition de la richesse. C'est le point délicat. Mais il reste tout de même que c'est là la cause fondamentale du malaise, que cette centralisation de la richesse entre quelques mains, qui s'enrichissent dans les spéculations de la bourse, sans autre travail que la surveillance de la fluctuation des stocks ou dans un bureau où ils retirent des salaires énormes à ne rien faire, etc., etc. Certes, le capital a droit à sa juste rémunération qui couvre les risques inévitables de l'entreprise. Mais on n'a pas encore démontré qu'il ait droit de créer des risques hypothétiques pour multiplier les fonds de réserve, ou qu'il ait droit à la très grosse part des revenus, surtout que pour cela il ait droit d'empêcher tous les autres de vivre.

C'en est assez, croyons-nous, pour prouver que l'Etat a quelque chose à faire en tout cela. Le moyen le plus immédiat, c'est l'impôt sur les revenus, qui frappe les bénéfices exagérés, combiné avec une politique de juste salaire qui empêche les ouvriers de subir la répercussion des impôts. Nous nous souvenons qu'il y a quelques années, lorsque cet impôt devint obligatoire, les patrons qui n'avaient

pas encore trouvé le moyen de dissimuler leurs revenus se sont mis à payer des boni à leurs employés. Depuis, ces boni sont disparus, bien que les taxes fussent réduites par le régime King.

Mais, pour arriver à l'élaboration de cette politique, il faut encore une fois l'organisme d'un Conseil Supérieur économique fédéral avec ses ramifications provinciales, régionales et locales, qui connaisse tous les besoins de toutes les classes de la population. Les lecteurs qui ont eu la patience de nous suivre en savent assez long là-dessus pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir plus longuement.

Une fois ce travail d'organisation de l'économie nationale accompli, on sera en mesure d'aborder le point de vue du commerce international. Nous y viendrons la prochaine fois.

LUCIUS.

(à suivre)

UN HOMMAGE ANGLAIS A STE JEANNE D'ARC

La duchesse de Warwick, à qui se sont jointes d'autres personnalités britanniques, a écrit au "Times", à propos du monument qui sera élevé à Rouen, France, à la mémoire de Jeanne d'Arc, une lettre dont voici les lignes essentielles:

"Il a paru à nombre de personnes que ce serait un acte généreux de la part de ce pays d'envoyer un don à Rouen comme "amende honorable" pour la part que l'Angleterre a prise dans la mort tragique de sainte Jeanne dont le souvenir doit être une source de chagrin à bien des Anglais et à bien des Anglaises. A ceux-ci une occasion est maintenant offerte de rendre hommage à la vierge héroïque.

"Un comité anglais a été formé sous la présidence de Son Eminence le cardinal Bourne, et après s'être mis en rapport avec le comité

du "Memorial" à Rouen, a décidé que le don venant d'Angleterre se fera sous la forme de la porte principale de la Chapelle en projet ou d'un vitrail, l'une ou l'autre portant une inscription de circonstance. Bien qu'en organisant cet appel, l'initiative soit venue de femmes catholiques, l'appel a l'appui d'hommes et de femmes de toute croyance, et on a le ferme espoir que le don sera vraiment national."

Parmi les signataires, on remarque M. Bernard Shaw, le célèbre dramaturge, auteur de "Sainte Jeanne".

En police correctionnelle.

— Témoin, vous fatiguez le tribunal par vos explications diffusées et interminables... et puis, vous parlez en langue incompréhensible... Quel métier exercez-vous?

— Scieur de long, mon président.

— Eh bien!... vous n'êtes pas ici pour exercer votre profession!

Turlutin, jeune fils de famille, est revenu l'autre jour d'un grand voyage autour du monde.

Mais il n'en revient pas entier. Un tigre lui a enlevé un bras dans une excursion, près des rives du Gange, et, sur les bords du Nil, il n'a pu échapper à un alligator féroce qu'en lui laissant dans le gosier les trois quarts de sa jambe gauche.

Aussi est-il absolument dégoûté de la vie aventureuse.

En soirée chez un pépiniériste, à la Tranchée:

— Ravissante, cette jeune fille! sa bouche, une cerise: ses joues, deux pommes d'api... ..

— Oui, mais elle fait un peu trop sa poire!

Victrola Orthophonic Victor

Assortiment complet de records Victor

Radio Victor et Combinaison Victor

VERRES, VAISSELLE, GRANIT, ALUMINIUM, COUPELLERIE,

ASSORTIMENT DE CADEAUX POUR LES FETES, MOULINS

A LAVER ELECTRIQUE, FERRONNERIE GENERALE.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.



Tél. Bell 218

St-Barthelemi, P.Q.

LE CONGRES DE LA CAISSE NATIONALE

Discours de Me Guy Vanier sur le grand avenir de la rente viagère

AUGMENTATIONS

Comme la Caisse Nationale d'Economie, qui vient de tenir son grand congrès annuel, possède nombre de sociétaires et de rentiers dans votre région, nous avons cru les intéresser en leur donnant, par l'entremise de votre journal, les grandes lignes du magnifique discours que Me Guy Vanier, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a fait, à cette occasion, sur l'avenir de la rente viagère.

C'est ma ferme conviction, a dit Me Vanier, que notre rente viagère est appelée au plus grand avenir. Il ne faudra donc pas être étonnée si, dans quelques années, elle devient aussi populaire que l'est l'assurance depuis un demi-siècle.

Me Vanier motive ainsi son opinion: — La rente viagère est indispensable parce que notre période de consommation est de beaucoup plus longue que notre période de production et que, sans elle, on court toujours les plus grands risques de passer à travers ses économies, à cause de l'instabilité de plus en plus alarmante de notre assiette économique. Si les sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie sont sûrs de profiter de leurs épargnes jusqu'à la fin de leurs jours, c'est parce qu'ils ont le maximum de protection: ils sont protégés contre toutes les tentations d'emprunter sur leurs certificats ou d'en effectuer le rachat et de se trouver vis-à-vis de rien. Leurs rentes ne peuvent d'autre part être saisies ni cédées à d'autres personnes, de sorte qu'il faut, coûte que coûte, qu'ils deviennent rentiers jusqu'à la fin de leurs jours.

Le président général de la S.-J.-Baptiste de Montréal démontre enfin que l'on comprend de mieux en mieux ces incomparables avantages et il cite comme preuves le fait que les gouvernements — même dans une quinzaine d'Etats américains à date — en viennent de plus en plus aux pensions de vieillesse et qu'il y a jusqu'aux compagnies qui distribuent leurs assurances non plus en bloc, et pour cause, mais par versements mensuels, trimestriels ou annuels.

Du reste, on se rend compte, aujourd'hui, dans le public, à la suite des ruines entraînées par la spéculation, que ce n'est pas tant le gros revenu, peu durable, que l'on doit chercher que la sécurité du capital, surtout lorsque ce sont ces économies péniblement et longuement accumulées. Et précisément le placement en viager à la Caisse Nationale d'Economie n'est nullement de la spéculation. Le rendement sera toujours sûr et raisonnable, mais on se préoccupe plutôt d'entourer le principal de toutes les garanties. Au fait, depuis plus de trente ans, la Caisse n'a pas perdu un seul sou ni du capital ni des revenus qui sont entièrement distribués chaque année à ses milliers de rentiers.

On aura une assez juste idée du peu d'influence que la crise économique a eu sur cette institution nationale, quand on saura que l'état comparatif distribué durant le congrès accuse de très fortes augmentations. Le capital inaliénable du Fonds de Pension est monté à \$5,850,409,27, soit \$467,391,65 de

plus qu'en 1929; la Réserve générale a aussi une augmentation de \$129,000.00; celle de la Caisse de Remboursement est de \$54,779.00. Tout compte fait, l'actif de la Caisse Nationale dépasse de beaucoup actuellement les \$7,000,000.00. Et tout cela est fait par les nôtres et pour les nôtres.

Les organisateurs de province qui ont pris part au congrès sont: MM. J.-Théo Poitras et René Vachon, Québec; L.-H. Collet et Yvan Roy, Sherbrooke; J.-B. Daigle, Disraeli; H.-M. LeBrun, Joliette; P. Parenteau, Trois-Rivières; J.-A. Beuparlant, R. Tessier et G. Pelletier, Ontario; J.-Walter Hegg, Edmunston, N.B.; S. Geoffroy, Chicoutimi; J.-B. Bérubé et Roger Bérubé, St-Alexandre de Kamouraska; J. Morneau, St-Ulric de Matane; D.-D. Métivier, St-Cyrille de Wendover; Albert Beaudoin, St-Georges de Champlain; J.-B.-W. Beaudoin, Cap de la Madeleine; P. Ouellet, Rivière-du-Loup.

LES ECRIVAINS ET LE CINEMA

Critique d'art, romancier, grand honnête homme, Georges Lecomte n'écrit pas une ligne qui ne naisse d'un cœur généreux. La satire du "Veau d'or", l'émouvante enquête de La Briette à la recherche de "la lumière", les belles études que Georges Lecomte consacra aux peintres impressionnistes, montrent la même sobriété qui ne va pas sans chaleur, la même probité persuasive.

M. Georges Lecomte est sensible à la "vie des idées" et à la "poésie" des choses:

"Il est impossible qu'en nos vertigineux temps de fièvre, de surexcitation, de hâte perpétuelle et de vitesse, le cinéma n'ait pas une influence sur le roman. Notre époque n'a plus les nerfs et les loisirs qu'il faut pour attendre. Pressée et habituée aux sensations violentes, elle exige des raccourcis saisissants, une rapide succession d'images intenses.

"Ce besoin de la foule a ses avantages: par exemple, il interdit aux écrivains les trop longues descriptions et les interminables analyses de sentiments.

"Mais il n'est pas sans inconvénients: ainsi risque-t-il d'inciter à la sécheresse et à la brutalité, d'exclure la poésie — et, par bonheur, le public français, qui ne la trouve plus assez dans les vers, désire ses enchantements, — de sacrifier la vie intérieure, de ne pas assez faire comprendre les péripéties et les faits extérieurs par les émotions du dedans et par la vie des idées.

"Il est donc nécessaire que, sans se refuser aux bons conseils du cinéma, le roman s'accorde le temps de cueillir quelques fleurettes dans les paysages, — qui ont tant d'influence sur les pensées et les actes des hommes — de se parfumer d'un peu de poésie, et de faire apparaître brièvement la profondeur des âmes.

"Georges Lecomte".
de l'Académie française".

Dans un dîner, on mangeait une sole au gratin.

— Moi, dit tout à coup Calino, je plains bien les poissons.

— Ah bah! Et pourquoi?

— Et leurs arêtes, donc! Comme ça doit les piquer.

LES SENTIMENTS DE CLEMENCEAU ENVERS LA FOI

Hommage à la foi.

M. de Poncheville a raconté plusieurs anecdotes qui tendent à prouver que le Tigre, qui fut si longtemps président du conseil de France, n'est peut-être pas le sectaire qu'on s'est imaginé. En plusieurs occasions, il a su reconnaître le véritable dévouement des religieux français, surtout à l'époque de la grande guerre, alors que l'Union sacrée était devenue le mot d'ordre. N'est-ce pas Clémenceau qui épinglait la Croix de Guerre sur la poitrine d'un capucin, dans les tranchées comme poulu depuis plusieurs mois, en lui disant: "Je sais qu'elle ne vaut pas l'autre, la tienne, mais je te la donne avec plaisir." N'a-t-il pas dit à Foch, — c'était déjà longtemps avant la guerre, — de laisser son fils chez les jésuites parce qu'il y était certainement aussi bien qu'ailleurs? N'est-ce pas lui qui, en une autre occasion, disait à Don Chautard: "Comment! Vous croyez en l'existence d'un être supérieur, en l'existence de Dieu qui non seulement s'est fait homme, mais s'est fait ouvrier et a fondé une religion qui a duré depuis, et vous n'avez pas pu accomplir plus que vous ne l'avez fait? Mais moi, si je croyais comme vous, j'aurais tous les ouvriers avec moi". Il considérait qu'une telle religion possède tout pour attirer la masse, et il ne pouvait comprendre qu'il en pût être autrement.

SENTIMENTALE CHANGEE
Quelques autres histoires savoureuses racontées par le conférencier jettent un jour curieux sur l'état d'âme de Clémenceau, autrefois l'un des plus acharnés sectaires de France.

D'après M. de Poncheville, Clémenceau, très éloigné du catholicisme par son passé politique et philosophique, s'en est rapproché durant la guerre par la sympathie cordiale qu'il a témoignée au clergé français. "Ma mentalité demeure la même", pouvait dire un jour Clémenceau au cardinal Amette, après la guerre, "ma sentimentalité est changée". Comment cet esprit anticlérical de jadis, s'est-il mué en une bienveillance nouvelle?

C'est cette évolution que M. de Poncheville a dépeinte, en montrant par quelques anecdotes Clémenceau dans l'intimité, et en cueillant un hommage émouvant rendu par cet incroyant obstiné à la vertu civilisatrice de l'Eglise et un éloge enthousiaste de saint François d'Assise.

M. le chanoine de Poncheville a terminé en racontant comment les trois filles d'un officier français, qui a fait toute la guerre et qui y a perdu ses deux fils, se sont faites carmélites pour prier pour la conversion de Clémenceau. Cela n'a pas eu pour effet de convertir le Tigre, cela ne viendra peut-être jamais, mais il est certain qu'il a été profondément touché de ce triple sacrifice.

La principale indulgence plénière est celle que tout le monde peut gagner sans les conditions ordinaires, c'est l'indulgence de la charité qui couvre la multitude des péchés.

Ste Thérèse de Lisieux.

L'habit, la jaquette et le veston

Ce sont les trois tenues indiquées lorsqu'il s'agit de costumes de cortège. — La mise du smoking.

TENUE PARFAITE

Trois tenues sont indiquées alors qu'il s'agit de costumes de cortège, l'habit, la jaquette et le veston.

Pour une cérémonie habillée, on peut choisir entre l'habit et la jaquette. Actuellement, la jaquette semble réunir toutes les faveurs et on la voit s'imposer pour les mariages les plus selectes. On réserve l'habit de préférence pour les cérémonies du soir.

Le complet-veston est admis pour les mariages, très simples, sans aucune pompe. En ce cas, on peut porter un complet-veston de lainage fantaisie un peu sombre: bleu marine, brun ou marenge.

La jaquette est en lainage noir, avec gilet noir ou fantaisie, le pantalon est gris ou à rayures. Pour que ce vêtement réponde bien à l'élégance que l'on réclame d'un costume d'apparat, il faut avoir une jaquette de coupe très actuelle, c'est-à-dire à pans longs et à revers assez importants. Le gilet est droit ou choisi, en lainage semblable à la jaquette ou en drap de la teinte des guêtres. Col droit à coins cassés que l'on accompagne d'une cravate-plastron cachant presque entièrement la chemise blanche unie ou à tout petits dessins.

Et pour parfaire cette tenue excessivement correcte, des chaussures vernies avec guêtres ou sans guêtres des chaussettes de soie noi-

re ou gris foncé et un chapeau haut de forme.

Le smoking se porte pour dîner, théâtres, petites soirées; c'est un vêtement du soir comme un vêtement de cortège. Il se met avec la chemise blanche à plis, mi-empesée, avec col droit à ornés cassés et papillon noir.

ON FUME LA PIPE

On trouve des fumeurs de pipes dans tous les milieux, mais plus particulièrement parmi les classes aisées, et si elle n'est pas plus répandue, cela tient à ce qu'il coûte plus cher de fumer la pipe que la cigarette, j'entends la cigarette faite à la main.

On lui a aussi reproché de manquer d'élégance, et si cette critique pouvait se soutenir il y a quelques années, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les fabricants ont adopté la pipe droite, de forme gracieuse, du meilleur goût; sa ligne s'harmonise avec celle du visage, elle complète heureusement la silhouette de l'homme élégant.

En France, des hommes éminents l'ont adoptée. En Angleterre, elle est en honneur dans les salons les plus mondains. Le prince de Galles lui-même est, paraît-il, un fervent adepte de la pipe.

Les Anglais, gens pratiques entre tous, n'ont-ils pas adjoint à l'habit de soirée, vêtement incommode pour les fumeurs, parce qu'elle ne comporte pas de poche, le "smoking", qui se traduit en français par "fumant", autrement dit "habit pour fumer", qui leur permet d'avoir toujours sur eux la pipe préférée.

Petit dictionnaire: Caisse: Petit meuble en fer qu'on emplit d'argent en jouant de la grosse.

400,000 Femmes disent en avoir bénéficié, les rapports en témoignent

"Avez-vous bénéficié de l'emploi du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham?"

A chaque bouteille de remède, nous avons joint un questionnaire qui, à date, nous a fourni plus de 400,000 réponses. La majorité écrasante — en effet, quatre vingt dix-huit par chaque cent — dit, "Oui". Si ce remède fiable a été aussi efficace pour tant de femmes, n'est-il pas raisonnable de penser qu'il vous fera du bien à vous aussi? Achetez-en une bouteille aujourd'hui, chez votre pharmacien.



Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

LYDIA E. PINKHAM MEDICINE CO., Lynn, Mass., U.S.A., et Cobourg, Ontario, Canada.

LES COMPENSATIONS

Un soir, le Père Lacombe, venait de recevoir sa correspondance qu'il dépouillait en toute hâte, car, à cette époque, on ne la recevait guère qu'une fois par an. Les sauvages lui voyant verser des larmes, à la lecture d'une des lettres, le grand chef appelé l'Herbe odoriférante lui en demanda la raison: — "C'est parce que, répondit le missionnaire, cette lettre m'apprend la mort de mon père et plusieurs autres nouvelles tristes et affligeantes. — Mais, mon Père, reprit le chef, tu nous as dit que dans de telles circonstances, il ne fallait pas pleurer, mais se soumettre avec résignation à la volonté du Grand-Esprit. Eh! bien, pour nous donner l'exemple, tire quelques bouffées de ce calumet." (Chez les tribus sauvages, on fume le calumet pour montrer qu'on se résigne à la divine Providence.)

Le missionnaire se garda bien de ne pas répondre à cette invitation, qu'il considéra comme une excellente leçon que lui donnait son intelligent catéchumène.

Puis, continuant à développer son paquet de lettres, la bulle de convocation du prochain Concile OEcuménique lui tomba sous la main. En la lisant, sa figure devint rayonnante de joie, si bien que les sauvages en furent frappés. Alors le grand chef lui dit:

— "Le papier que tu lis, mon Père, doit donner de bien bonnes nouvelles pour que tu paraisisses si content?"

— "En effet, répond le missionnaire, j'y trouve une bonne et grande nouvelle, c'est que le grand maître de la prière appelle, auprès de lui, tous les autres maîtres de la prière."

— Comment se nomme-t-il, ce grand maître de la prière?

— Il se nomme Pie IX.

— Suis-je digne de prononcer ce nom du grand maître de la prière?

— Oui, tu le peux, car tu es catéchumène, et vous serez tous avant peu les enfants de Pie IX.

— Eh bien! répète le donc, ce nom du grand chef de la prière, pour que nous l'apprenions."

Le missionnaire, ému, prononça le nom auguste de Pie IX, à plusieurs reprises.

"Alors, dit le Père Lacombe, je vis un spectacle unique dans ma vie: le vieux chef se leva avec les siens, son visage parut se transfigurer, et avec une expression extraordinaire de respect, il répéta deux fois d'une voix forte: Pie IX! Pie IX — Puis, s'adressant aux sauvages: "Levez-vous, leur dit-il d'un ton pénétré, et dites: Pie IX!" Et tous de répéter après lui: Pie IX!"

— "Maintenant, reprit l'Herbe odoriférante, Wikaskokiseyin, montre-moi la place où le chef des Français divins a mis la main et fait son signe."

Le missionnaire lui indiqua la signature du Saint-Père: le vieux chef la baisa avec amour et vénération, et tous firent comme lui.

"Je pleurais, racontait le Père Lacombe, en voyant l'auguste nom de notre Père commun, toucher si profondément le coeur et l'esprit de nos sauvages, et je ne pouvais empêcher de songer que c'était

peut-être un dédommagement aux blasphèmes dont ce nom vénéré est l'objet parmi les nations qui se disent civilisées".

— Vie de Mgr Grandin.

E. JONQUET.

Service d'Hygiène de l'Association Médicale Canadienne

Les Maladies Contagieuses

Lorsqu'on soigne un cas de maladie contagieuse chez soi, on rencontre maintes difficultés. De plus, si c'est une maladie contagieuse, on a la tâche d'en empêcher la propagation aux autres membres de la famille. Il importe donc de savoir comment se propagent ces maladies.

Les germes qui en sont la cause vivent dans le corps humain, s'y multiplient à une rapidité étonnante et sont presque innombrables. Ces germes sont émis par les sécrétions du nez et de la bouche, et par les déjections intestinales et urinaires.

Les maladies contagieuses se répandent en deux manières par le contact direct et le contact indirect. Le contact direct se fait quand les germes de la maladie se communiquent d'une personne malade à une autre personne saine. La plupart des maladies contagieuses dont nous sommes atteints dans notre pays sont propagées par les sécrétions nasales et buccales. La transmission peut se faire par les gouttelettes de salive projetées par un effort de toux ou d'éternuement, en parlant à haute voix, ou par le baiser.

Heureusement, les germes des maladies meurent assez rapidement en dehors de l'organisme humain. Cependant, les articles dont se sert le malade sont souillés par ses sécrétions. La tasse d'où il vient de boire est contaminée parce que le malade a pu y déposer quelques gouttes de salive. Si une autre personne se sert de la tasse pour boire avant de la stériliser, elle reçoit dans sa bouche la salive chargée de germes qui y fut laissée par le malade. Voilà ce que nous appelons le contact indirect.

Il n'y a qu'un moyen de prévenir la transmission de ces sécrétions. Il consiste à n'introduire dans la bouche que des aliments et des breuvages, et à ne se servir que de vaisselle et d'aliments propres, et à empêcher aux personnes en santé de manipuler inutilement les tasses, les cuillers et autres articles dont s'est servi le malade.

Il faut aussi isoler le malade et l'empêcher de venir en contact avec les personnes bien portantes. La personne qui prend soin du malade a besoin de prendre toutes les précautions voulues pour ne pas répandre la maladie. Elle doit porter un grand tablier qu'elle enlèvera en sortant de la chambre, et se laver soigneusement les mains avec de l'eau, du savon et une brosse à ongle après chaque contact auprès du malade. Il nous est impossible d'en donner ici tous les détails, mais les précautions à prendre sont celles qui empêchent la transmission aux personnes saines, les germes de maladie contagieuse.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184 rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

AUX CULTIVATEURS

UN CONSEIL OU DEUX

C'est le temps, pendant les longues soirées d'hiver d'utiliser la bibliothèque agricole, lire et relire les traités d'agriculture, d'élevage, etc. Si vous n'avez pas encore de bibliothèque, songez-y sérieusement.

Des conférences et des cours abrégés d'agriculture seront donnés cet hiver. Renseignez-vous sur leur lieu et date et allez-y. N'attendez pas qu'on vienne vous solliciter car vous êtes le premier intéressé à être présent.

Surveillez bien la mise bas des vaches et autres animaux: donnez la nourriture appropriée à chaque période de gestation.

N'ayez pas peur de l'air ou de la lumière. Sortez vos animaux tous les jours si possible, surtout les jeunes.

Ne vous attendez pas à ce que vos poules pondent si le poulailler n'est pas sain et la nourriture appropriée.

Préparez et réparez votre outillage du rucher pendant l'hiver. Nettoyez bien les ruches où il y a eu de la maladie avant de vous en servir de nouveau.

L'étrille, la brosse et le soleil, voilà les plus grands facteurs de la santé et de la propreté dans l'étable.

Augmentez et diminuez la ration des chevaux, selon le travail qu'ils font.

Faites un inventaire sérieux de vos succès et insuccès de l'année. Cherchez la cause des uns et des autres. Réjouissez-vous des succès, et remédiez aux insuccès.

L'AMI VERITABLE

L'ami véritable est celui qui vous tend la main quand tout le monde vous abandonne, qui pleure avec vous quand le monde rieur s'éloigne de vous.

Celui qui considère vos besoins avant vos mérites.

Celui qui comprend votre silence.

Celui qui oublie les fautes et vous donne de bons conseils.

Celui qui se réjouit quand la fortune vous sourit.

Celui qui, une fois arrivé au sommet de l'échelle, ne vous oublie pas si vous êtes au bas.

Celui qui est vrai en tout et partout et qui en est de même envers vous.

Celui qui vous regarde de la même manière dans l'infortune que dans la prospérité.

Celui qui prend soin de vos intérêts comme des siens.

Celui qui vient vous secourir au moment du danger.

Mais celui qui s'éloigne au moment du danger est un fourbe. C'est d'ailleurs celui que l'on rencontre le plus fréquemment.

BONNE REPOSE

Une vieille dame: Pourquoi astu sonné, mon enfant, qu'est-ce que tu désires?

Le garçon: Je viens pour la récompense de 50 sous que vous avez promise à celui qui vous rapporterait votre serin.

La vieille dame: Mais je ne comprends pas, tu m'apportes là un chat.

Le garçon: Je le sais bien, mais le serin est dedans, je l'ai bien vu au moment où le chat l'a mangé.

La plupart des hommes ne savent pas vivre dans leur propre société... Le monde n'est qu'une troupe de fugitifs d'eux-mêmes.

Pipes en Cèdre

Nous avons un beau choix de ces pipes avec bouquins en caoutchouc ou en bakélite et que nous pouvons vous offrir aux prix suivants:

avec bouquins caoutchouc \$0.50
avec bouquins en bakélite .1.00

PRIX SPECIAUX A LA DOUZAINES.

Magasin W.-H. GAGNE,
SAINT-JUSTIN, P. Q.

P.-L. CASAUBON, B.A.L.L.L.

Notaire

Placements sur hypothèque, Règlement de succession, assurances, etc.

129 Frontenac, — Tél. 112

BERTHIERVILLE, — P. Q.

J.-E. LANGLOIS

NOTAIRE

Placement sur hypothèque, Règlement de succession, Consultation affaires civiles et municipales.

SAINT-JUSTIN, QUE.

Bureau: 10 rue St-Laurent. — Tél. 61

Résidence: 12 rue St-Laurent

J.-EMILE FERRON

AVOCAT,

LOUISEVILLE, — QUE.

Bureau: 35 rue Hart — Tél. 411

Résidence: 140 Ste-Julie — Tél. 1372

J.-A. VILLENEUVE

NOTAIRE

Prêts sur lère hypothèque à 7%; Règlement de succession, Administration générale, Etc.

Edifice Banque Canadienne Nationale
TROIS-RIVIERES, P. Q.

Tél. Bell 35-r-31

Richard Lessard B. C. L.

NOTAIRE

Argent à prêter, Règlements de successions, Assurances, Collection.

STE-URSULE, Comté de Maskinongé.

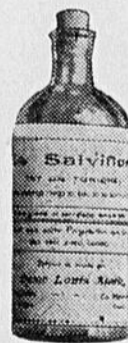
LE SALVIFLORE

Le Salviflore est un tonique contre les menues, Règles en abondance, Règles languissantes, Retour de l'Age

Combien de femmes et de filles souffrent de ces maladies-là. C'est le remède idéal que chaque famille doit avoir constamment sous la main.

Prix: un traitement \$3.00; la bouteille de 20 onces.

Mme LOUIS ALARIE,
SAINT-JUSTIN,
Co. Maskinongé, P. Q.



On sonde une rivière avant de se jeter à l'eau; Sondez le coeur d'un ami avant de vous abandonner à lui.

Téléphone 678.

Dr Maurice Caron,

Ex-élève des Hôpitaux de Paris

Spécialité: Chirurgie générale Maladies des femmes, Maladies des voies urinaires, Traitements électriques.

Heures de consultations: de 11 à 12, 2 à 5 et de 7 à 8.30 p. m.

6, rue Ste-Julie, TROIS-RIVIERES.

L. J. A. LEGRIS

DOCTEUR EN MEDECINE

Médecine Générale au bureau et à domicile.

Répond à tous les appels de jour et de nuit dans le village, la campagne et les paroisses environnantes.

68, rue St-Laurent, — LOUISEVILLE

Examen gratuit de la Vue

LUNETTE SIMPLES ET A DOUBLE FOYER

MONTURES A LA DERNIERE MODE
TRAITEMENT A L'ELECTRICITE
DIATHERMIE, AUTO-CONDENSATION

LAMPE INFRA-ROUGE ET
LAMPE ULTRA-VIOLET

Dr Jos Comtois,

ST-BARTHELEMI, .. — .. P. Q.

Dr EUGENE LANDRY

ST-BARTHELEMI, P. Q.

TRAITEMENT A L'ELECTRICITE
DES MALADIES SUIVANTES:

Spécialité des maladies de la peau: Eczéma, Lupus, Acné, Psoriasis, Urticaire, Furoncle, Erysipèle, Etc.

Je traite aussi les maladies nerveuses, rhumatismes, sciatiques, névralgies, Etc.

Téléphone 526.

Dr AUGUSTE PANNETON

SPECIALISTE

Maladie des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge

Consultation: 1.30 à 4.30 hrs tous les après-midi; Lundi, Mercredi et Vendredi, 7.00 à 8.00 hrs le soir et sur rendez-vous.

65a Lavolette, TROIS-RIVIERES.

Dr Olivier R. Lafèche

Médecin Chirurgien, Vétérinaire de l'armée canadienne

Inspecteur des maladies contagieuses.
LOUISEVILLE, QUE.

58 Royale, — Tros-Rivières
Tél. 1425.

Dr ROCH HEBERT

Maladies des yeux, des oreilles et de la gorge.

Spécialiste de l'Hôpital Cooke
Spécialiste à l'Hôpital St-Joseph.

Consultations:

9 à 12 a. m., 1 à 5 et 7 à 8 p. m.
Examen de la vue et lunetterie

"ADORELA"

La fameuse huile à parfum qui charme — Une goutte suffit.

"ADORELA" est préparée par J. JUTRAS

Maître-Parfumeur

Sur réception de cette annonce et 35 sous, vous recevrez par poste un généreux flacon d'essai. — Prix: 1 once, \$3.00; 1/2 once, \$1.75; 1/4 once, \$0.90, et un flacon d'essai, 35 sous. — Demandez notre catalogue.

LES PARFUMS JUTRAS, Limitée, 5724, Ave DeLorimier, Montréal

L'anglais et le français au Canada

La question des langues apprises et parlées au Canada étant à l'ordre du jour, on lit avec un vif intérêt la brochure que M. R.-H. Coats, statisticien du Dominion, vient de publier. Le titre que porte M. Coats lui défend de se contenter d'a peu près. Aussi, nous sommes heureux de le suivre lorsqu'il entreprend de nous entretenir des "langues de la population canadienne." Et il y a dans la brochure de M. Coats un chapitre où il montre le pourcentage de Canadiens français qui parlent l'anglais, et, vice-versa, le pourcentage de Canadien anglais qui savent le français.

A l'heure actuelle — et pour ouvrir les yeux à plusieurs — il est bon de méditer les très significatifs renseignements que donne, d'après les chiffres de 1921, le statisticien fédéral. Voici ses constatations:

Le Canada a deux langues officielles, l'anglais et le français. Avant de chercher jusqu'où les immigrants étrangers ont appris l'une ou l'autre de ces langues, il convient d'établir combien de Canadiens d'origine française ont appris l'anglais, et combien de Canadiens d'origine britannique peuvent parler le français. Les pourcentages ci-dessous ont été calculés sur les tableaux des langues parlées par la population canadienne de 10 ans ou plus et habitant le Canada depuis le premier juin 1921. (Recensement, vol. 2, page 1514 — Tableau 96.)

Français — Pourcentage de ceux capables de parler l'anglais: hommes, 57.7; femmes, 45.0. Total 50.8.

Anglais — Pourcentage de ceux capables de parler le français: hommes, 5.1; femmes, 4.4. Total, 4.8.

Ce tableau montre deux points frappants. D'abord la grande différence entre la population de Français qui ont appris l'anglais et la proportion d'Anglais qui ont appris le français. Alors qu'approximativement la moitié des Français de 10 ans et plus sont énumérés comme capables de parler anglais, moins d'un vingtième des Anglais des mêmes âges ont déclaré savoir parler français lors du recensement. Cependant cette comparaison est un peu trompeuse. Apprendre une langue autre que la langue maternelle est une chose qui dépend beaucoup des circonstances sociales et plus particulièrement des besoins économiques, et la proportion d'individus de race anglaise ou française qui ont trouvé un certain avantage à apprendre l'autre langue est différente. Alors que 23.0 pour cent des Français au Canada habitent en dehors du Québec, c'est-à-dire dans les provinces où

l'anglais est le langage dominant de la population, seulement 7.3 pour cent des habitants de langue anglaise résident dans la province de Québec où le français est la langue maternelle de la vaste majorité de la population. Quand le nombre d'immigrés ayant le français est exprimé en proportion du total des Canadiens d'origine britannique, dont seulement 10 ou 15 p.c. sont venus en contact avec les Canadiens parlant le français, le résultat est peu comparable aux pourcentages correspondants des Français dont 25 à 30 pour cent vivent au milieu de Canadiens de langue anglaise.

On peut établir une comparaison plus équitable entre les Canadiens de langue anglaise de la province de Québec et ceux de langue française dans les autres provinces du Canada. Parmi les premiers, 30.7 pour cent (de 10 ans et plus) savaient parler français à la date du recensement et parmi les derniers, 83.3 pour cent (de 10 ans et plus) savaient parler l'anglais.

Conférence sur nos vieux sanctuaires

"La haute culture artistique de nos ancêtres dans le domaine de la sculpture, de la peinture et de l'architecture est éloquemment exprimée dans nos vieux sanctuaires et nos vieux temples", déclarait M. Marius Barbeau, du Musée National d'Ottawa, au début de la conférence sur "Nos Vieilles églises", qu'il a donnée dernièrement à l'Université de Montréal, sous les auspices de l'Association Canadienne-française pour l'Avancement des Sciences.

"Les vieilles églises de notre province, dit le conférencier, surtout celles qui ont été élevées sous le régime français, non seulement expriment la foi et la piété de nos pères, mais elles attestent une culture artistique réelle. Sans doute dans une trop grande majorité de nos vieux temples, on tend à faire disparaître des oeuvres qui devraient y demeurer pour ainsi dire toujours, et cela, dans un but de modernisme mal compris. Bien souvent, il faut l'avouer, le clergé n'est pas exempt de cette tendance à vouloir remplacer les oeuvres anciennes par des oeuvres plus modernes, sous prétexte que les églises sont des lieux de dévotion, non des musées. Le cas de l'église de Caughnawaga est typique à ce sujet. Ce sanctuaire occupait l'une des premières places au pont de vue beauté et relique, de toutes les églises de la province; et pourtant, on n'a pas craint d'y faire disparaître tout ce qui le rattachait au passé. On l'a modernisé sous prétexte que ce n'était pas un musée.

"Et le cas de l'église de Caughnawaga n'est pas unique. Ne nous

arrive-t-il pas de découvrir, oubliées dans quelque endroit obscur, enfouies sous la poussière, de véritables oeuvres d'art. Le conférencier cite le cas d'une statue sculptée par un artiste de France et qui avait joui d'une réputation plutôt enviable au début de la colonie. N'a-t-elle pas été trouvée il y a quelque temps, abritée, dans le grenier d'un sacristain, sous une épaisse couche de poussière? Cette statue est aujourd'hui la propriété du Gouvernement et elle est exposée au Musée National à Ottawa.

M. Barbeau déplore les progrès toujours constants de l'américanisme dans la vieille province de Qué-

bec, qui fut pourtant le berceau de la race canadienne-française au pays. Le survivance de notre race devrait nous être chère à cause de son glorieux passé; elle dépend dans une large mesure de la conservation de nos traditions nationales.

La causerie de M. Barbeau était accompagnée de projections lumineuses illustrant quelques-unes de nos vieilles églises. Le conférencier fut présenté et remercié par le docteur Ernest Gendreau, de l'Université de Montréal.

Il est encore plus facile de juger de l'esprit d'un homme par ses questions que par ses réponses.

AUJOURD'HUI

Patience aujourd'hui mon âme! Demain ce sera ce que Dieu voudra. En attendant faisons la volonté de Dieu! Hier est passé et de ce que j'ai enduré hier, il ne me reste plus de souffrance, il m'en reste le mérite si je l'ai offerte à Dieu. Aujourd'hui, je veux souffrir avec mérite. O mon Dieu, aujourd'hui n'est qu'un jour seulement! Aujourd'hui est peu de chose... Mon Dieu! que puis-je moins faire que de vous offrir les peines, les souffrances, les fatigues d'un seul jour! Que celles d'aujourd'hui, ô mon divin Maître, soient toutes pour votre amour!!

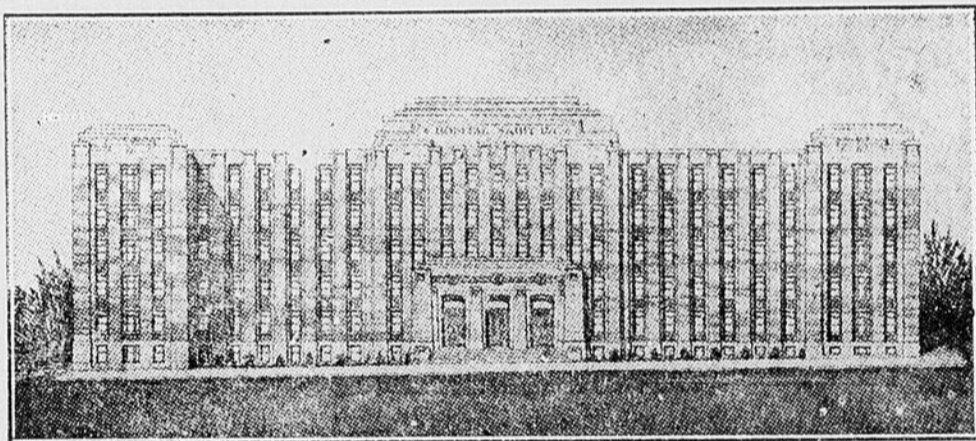
"Réflexions Pratiques".

OBLIGATIONS

5 1/2%

10 ANS

L'HOPITAL ST-LUC, MONTREAL



Tel qu'il apparaîtra après que seront terminés les travaux projetés.

NOUS reproduisons ci-haut une vignette démontrant l'importance que cet hôpital a prise durant ses (22) années d'existence, (sa fondation date de 1908) indiquant clairement que les hôpitaux, dans les grandes villes, progressent et se transforment en accord avec l'accroissement de la population.

Grâce aux octrois que lui paie la Province de Québec, (\$705,000.00) l'Hôpital St-Luc a pu entreprendre avec confiance ces considérables travaux d'agrandissement.

Notre maison a confiance dans la sécurité de ces emprunts que font nos hôpitaux lorsqu'ils ont l'appui financier et moral des autorités tant religieuses que civiles de notre Province.

Nous avons eu récemment l'avantage de participer au nouvel emprunt de l'Hôpital Saint-Luc, obligations 5 1-2 p.c., dix (10) ans, capital et intérêts payables à tous les bureaux de la Banque Canadienne Nationale dans la Province.

Ces obligations comportent une garantie exceptionnelle: en outre de constituer une première hypothèque sur toutes les propriétés de l'Hôpital elles sont en plus garanties par le transport entre les mains du fiduciaire, le Trust Général du Canada, de tous les octrois reçus du Gouvernement Provincial ainsi que ceux de la Ville de Montréal. Ces octrois représentent près de la moitié du montant total de l'emprunt.

Considérant la valeur de ces obligations, nous n'hésitons pas à en recommander l'achat à nos meilleurs clients; nous leur conseillons d'ajouter quelques-unes de ces obligations à leur portefeuille de valeurs, car elles y trouveront leur place parmi des titres de tout repos.

PRIX: Le Pair 100 et l'intérêt couru.

Un prospectus vous sera adressé sur demande

Dubé, Leblond & Compagnie

Incorporée

Oscar Dubé, Président
Ls. Eug. Leblond, Vice-Prés.



Québec, 17 St Jacques
Téléphone: 2-3705 & 2-3706

BANQUIERS EN OBLIGATIONS

LA REINE, Abitibi.

Il serait intéressant, je crois de faire connaître au nombreux lecteurs de l'Echo de St-Justin ce qu'est la belle paroisse de Saint-Philippe de La Reine, au point de vue agricole, en y citant des statistiques surprenantes, si l'on considère le peu d'années que cette paroisse a été ouverte à la colonisation. Cette paroisse fut fondée en 1914; a été érigée canoniquement en 1919 et civilement en 1920. Elle compte deux municipalités: celle du village, dont M. W. Jos. Dessureault, marchand en est le maire et celle de la campagne qui a pour maire, M. Joseph Perreault, cultivateur et Inspecteur Forestier. Le chemin de fer traverse la paroisse dans toute sa longueur. L'Eglise est vaste et spacieuse; elle est moderne et confortable.

Voici dans l'ordre quelques chiffres intéressants qui montrent une valeur substantielle de la paroisse en 1928:

Population: 1,700 âmes; Biens non-imposables, \$50,000; Biens imposables, \$198,000; Automobiles, \$12,000; Construction sur terres en culture, \$107,300; Roulant, \$65,064; Terrain en culture, 3608 acres, valeur \$153,900; Terrains non cultivés, \$41,670.

ANIMAUX DE FERME

241 chevaux, \$34,995; 364 vaches, \$26,200; 330 autres bêtes à cornes, \$6,946; 223 cochons, \$4,334; 153 moutons, \$1,660; 2560 poules, \$2,650; 26 canards, \$43.00; 5 oies, \$15.00; 2 dindes, \$10.00; 33 lapins, \$42.00.

RECOLTES

2676 tonnes de foin, \$26,760; 170 minots de blé, \$340; 1963 minots d'orge, \$2,944.50; 8155 minots d'avoine, \$6,524; 70 minots de pois, \$210; 565 minots mélangés, \$565; 50 livres trèfle rouge, \$15; 3710 livres trèfle Alsike, \$742; 3167 minots patates, \$3167; 500 livres de choux, \$15; 3045 livres de navets, \$60.90; 6965 lbs de carottes, \$208.95.

Ces chiffres sont suffisamment éloquents par eux-mêmes et prouvent que l'Abitibi est un pays d'avenir.

Il y eut en 1930, 73 baptêmes, 13 mariages et 10 sépultures dont 3 adultes.

M. J.-L. Lefebvre fut nommé marguillier en remplacement de M. F.-X. Perron, sortant de charge et M. J.-A. Charest, en remplacement de M. Octave St-Jean, démissionnaire.

Election des conseillers. — Pour la municipalité du village M. Joseph Dessureault maire, Albert Proteau, Ernest Roy et Lionel Vaillette conseillers. Pour la campagne M. Joseph Perreault réélu maire pour un troisième terme. Les conseillers sont M.M. Georges Vilmur, Arthur Delisle et Victor Gauthier.

Baptêmes: M. et Mme Horace Lefebvre une fille Marie-Ange Agnès; Parrain et marraine: M. et Mme Ovila Bastien.

M. et Mme J. A. Defoy un fils Joseph, André, Parrain et marraine: M. et Mme Emile Ducharme.

M. et Mme Arthur Delisle, un fils. Parrain et marraine: M. Damien Faucher et Mlle Rose Charest.

Va et vient. —

M. Joseph Desrochers est de retour d'une promenade à St-Didace, St-Justin et St-Gabriel de Bran-

don.

Madame Réal Blais est partie pour une promenade de quelques jours à Ste-Geneviève de Batis-can.

DECES

Le 23 est décédée Mademoiselle Jeanne Bégin à l'âge de 20 ans fille de feu M. Jean Bégin. Elle laisse dans le deuil: sa mère, 5 frères, 4 soeurs dont l'une religieuse. Le service et la sepulture eurent lieu le 26 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les porteurs furent MM. Joseph et Gérard Bégin, Josaphat Blais et J. A. Bégin M. Alcide Bégin portait la croix. Les rubans des enfants de Marie furent portés par Mesdemoiselles Cécile Audy, Blanche Philippin Simonne Frenette, Georgette Jacob.

St-Charles de Mandeville

Le 26 janvier dernier s'éteignait dans le Seigneur, M. J.-Henri Bergeron, à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, à l'âge de 69 ans et 10 mois. Il laisse pour déplorer sa perte outre son épouse, née Anna Duval, trois fils, James et Gustave, de St-Charles, Antonio, de La Reine, Abitibi; cinq filles: Mme Omer Barrette, née Corona, de St-Eugène de Grigues, Témiscamingue; Dame David Bussièrès, née Sylvia et Dame Georges Bussièrès, née Anica, de Taschereau, Abitibi, Dame William Elliott, née Marguerite-Marie, de St-Paulin et Mlle Lucia, de St-Charles de Mandeville, un frère, Alfred Bergeron; deux soeurs: Mme Vve Arthur Paquin et Mme Téléphore Ferland, de Montréal et 38 petits-enfants.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Chs-B. Veillet, curé de la paroisse. Le service fut chanté par M. l'abbé C. Clément, du séminaire de Joliette, cousin du défunt. Des messes basses furent dites aux autels latéraux par l'abbé Conrad Ayotte cousin du défunt et par l'abbé H. Béland, de St-Didace. Les porteurs étaient MM. Ernest Gingras, Henry Bergeron, Philippe, Ethelbert, Camille et Gérard Bergeron, neveux et petits-fils du défunt. La quête fut faite par son frère et beau-frère, Alfred Bergeron et Olympe Gingras.

On remarquait dans le cortège, son épouse, M. et Mme Alfred Bergeron, Dame Vve Octavien Laquin, Mme Téléphore Ferland, Mme David Bussièrès, Mme Georges Bussièrès, M. et Mme William Elliott et Mlle Lucia Bergeron, M. et Mme James Bergeron, M. et Mme Gustave Bergeron, G.-Etienne Benoit, Laurent et Albert Bergeron, Paul Barrette, Bruno et Roch Bussièrès, de Taschereau, Mlles Thérèse et Irène et Noëlla Bergreon, Dame Vve Octavien Lapièrre, sa belle-soeur, M. et Mme Edmond Bergeron, Alcide et Osmon Bergeron, M. et Mme Joseph Bergeron, M. et Mme Zéphirin Bergeron, M. et Mme Sylvio Bergeron, M. et Mme Roméo Hubert, M. et Mme Arsène Joly, M. et Mme Azarie Piotte, M. et Mme Euclide Bergeron, M. et Mme Octavien Bergeron, M. et Mme Philippe Doyle, M. et Mme Charles Paquin, M. Joseph Farly, Joseph Bernèche et son fils et Mlle M.-Laure Farly, de St-Barthélemi, M. et Mme Pierre Trinque, de St-Didace, M. et Mme Siméon Provost, M. et Mme Fortunat Bussièrès, Dame Vve Dolphis Bussièrès, Mademoiselle M.-Anne Gingras et Cécile Gingras, Mlle Cora St-Ar-

neault, Mlle Bertha Paquin, M. et Mme Alfred Hubert, M. et Mme Zotique Baril, M. et Mme Azarias Baril, M. et Mme Florian Bergeron, M. et Mme Florian Bastien, Mlle M.-Blanche Bergeron, Lucille Bergeron et un grand nombre d'autres parents et amis.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathies. En retour, elle offre à tous ses sincères remerciements.

Baptême. M. et Mme Louis Joly sont les heureux parents d'une fille baptisée sous les noms de Marie-Juliette. Parrain et marraine: M. et Mme Omer Boivin, oncle et tante de l'enfant.

St-Barthélemi

MARIAGES

Le 26 janvier dernier à 10 hrs., a eu lieu le mariage de Mlle Françoise Farley, fille de M. et Mme Aldéric Farley, à M. René Grégoire, fils de M. et Mme Damase Grégoire, de St-Cuthbert.

Le mariage fut béni par le Révérend Père Cléophas Dumontier, de Joliette. Du chant magnifique fut rendu par les Enfants de Marie. Après le mariage, la réception eut lieu chez M. Aldéric Farley, père de la mariée ou fut servi un succulent dîner ainsi que le souper. Parmi les invités, on remarquait: le Rév. Père Cléophas Dumontier, oncle du marié, M. et Mme René Grégoire, nouveaux mariés, M. et Mme Aldéric Farley, M. Damase Grégoire, père du marié, Gérard Clément et Marguerite Farley, frère et soeur de la mariée, M. et Mme Eugène Farley, M. et Mme Roch Massé, M. et Mme Joseph Farley, M. et Mme Adolphe Farley, de Montréal, M. et Mme Eugène Farley, de Montréal, M. et Mme Joseph Bernèche, maire, M. et Mme Joseph Lacourse, M. et Mme Clotaire Langevin, de St-Cuthbert, M. et Mme Paul Fafard, de St-Cuthbert, M. et Mme Adrienne Massé, M. et Mme Gédéon Ladouceur, M. et Mme Joseph Plante, de St-Gabriel, M. et Mme Joseph Massé, de St-Cuthbert; Mlle Bernardine Farley, de St-Gabriel; Aristide, Romuald, Guillaume Farley, Marie-Laure, Flore et Clément Farley, Gustave, Urbain et Wilfrid Bernèche, Estelle et Madeleine Bernèche, Victorin et Cyprienne Langevin, Rodolphe Farley, de Montréal; Gérard, Alma, Maria Lacourse, Estelle Lafontaine, Eulalie Massé, etc. Les heureux époux reçurent de nombreux et riches cadeaux et tous se retirèrent à une heure très avancée en apportant un bon souvenir de cet heureux jour.

Aux nouveaux époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

CLEMENT-PAQUIN ET ALARIE-CLEMENT

Mardi le 20 janvier fut béni dans l'église paroissiale de St-Barthélemi, décorée pour la circonstance, les mariages de Arthur Clément de cette paroisse. Mlle Annette Paquin de Maskinongé, et celui de M. Liguori Alarie de St-Justin à Mlle Irène Clément de cette paroisse.

M. Louis-Philippe Clément servait de témoin à son fils Arthur et M. Jules Paquin accompagnait sa soeur, Annette.

M. Louis Alarie servait de témoin à son garçon et M. Albert Clément accompagnait sa soeur Irène.

M. le chanoine Noé Rémillard, curé des Cèdres, cousin des mariés présida à la cérémonie et donna la bénédiction nuptiale.

Pendant la messe un joli programme de musique, violon orgue et chant fut exécuté par le chœur des Enfants de Marie.

PROGRAMME

Entrée, "March of priest", violon et orgue.

"Cantique de mariage" Chœur des jeunes filles.

"Notre Père", chœur des jeunes filles.

"Ave Maria", solo.

"Méditation religieuse," violon et orgue.

Sortie, "Marche de Mendelshon", violon et orgue.

Vilonistes: Mesdames Joseph Desjarlais de Maskinongé et Dr Eugène Landry de St-Barthélemi.

Mlle Régina Alarie, soeur du marié touchait l'orgue.

Après la messe les nouveaux époux et les invités se rendirent à la demeure de M. Louis-Philippe Clément où eurent lieu les noces.

Parmi les invités l'on remarquait: M. et Mme Arthur Clément, M. et Mme Liguori Alarie, les nouveaux époux, M. et Mme Louis-Philippe Clément de St-Barthélemi, M. et Mme Louis Alarie de Justin, Mme J. M. Paquin de Maskinongé, M. et Mme Albert Clément de St-Barthélemi, M. et Mme Armand Clément, M. et Mme Charles Clément, M. et Mme Edgar DeGrandpré tous de St-Barthélemi, M. David Dubé, M. le notaire et Mme J. E. Langlois, de St-Justin, Mme Joseph Desjarlais de Maskinongé, Mme Ephrem Béchard de Montréal, M. le Dr et Mme J. Eugène Landry, de St-Barthélemi, M. et Mme Flavien Rémillard de Maskinongé, M. et Mme Wilfrid Bourassa, André Bourassa de Louiseville, Rosaire et Hélène Pinard de Nicolet, M. Joseph Greves de St-Gabriel de Brandon, Jacques Paillet de St-Justin, Cécile Clément de St-Barthélemi, Joseph David Déziel de Ste-Ursule, Régina Alarie de St-Justin, Roland Valois de St-Barthélemi, Mlle Jeannette Greves de St-Gabriel de Brandon, Henri Lajoie de St-Justin, Antoinette Chaillon de Montréal, M. et Mme Philippe Barrette, MM. Lucien Valois de St-Barthélemi, Joseph Comtois, Gérard Lefebvre, Hervé Francoeur de St-Justin, Théophile Lafontaine, Barthélemi Mihaud, Paul Dubuc tous de St-Barthélemi.

Mme Clément portait une toilette verte, robe de dentelle, souliers et chapeau vert, garniture de martre de roche, manteau en rat musqué. Pour la soirée elle portait une toilette mauve.

Mme Alarie portait une toilette brune, robe et chapeau brun, souliers de satin noir, garniture de Renard, manteau en seal chapal garni d'écureuil, pour la veillée elle portait une toilette mauve.

Les mariés portaient des paletots en Laskinlamb, tuques de vison, habits bleu-marin.

Les mariés reçurent de nombreux et riches cadeaux.

Que nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent.

Valleyfield

Le 14 février, dans la chapelle des Dominicaines Enseignantes de Valleyfield eut lieu une touchante cérémonie de vêtue et de profession présidée par Sa Grandeur

Monseigneur J.-A. Langlois, évêque du diocèse.

L'allocution de circonstance fut donnée par M. l'abbé Jeannotte, directeur des écoles, qui avec une parole sentie, fit ressortir les beautés et les grandeurs de la vie religieuse ainsi que les récompenses promises à ceux qui ont tout laissé pour le suivre.

On remarquait au chœur: M. l'abbé Léveillé, du Séminaire, aumônier de la Communauté, M. l'abbé Cloutier, vicaire à la cathédrale et M. l'abbé Taillefer.

Les élèves du jour étaient: Mademoiselle Gratielle Verville qui revêti le saint habit et prit le nom de Sr Marie-Eugène et Mademoiselle Marie Landry, Soeur Marie de St-Victor, qui prononça ses vœux.

LE SOMMEIL

On se couche pour se reposer, pour réparer, par le sommeil, les fatigues du corps et de l'esprit.

Le sommeil nous est aussi utile que le boire et le manger. Mais aussi faut-il savoir dormir c'est-à-dire faut-il savoir quelle position l'on doit donner au corps pendant le sommeil.

Disons d'abord que les nerfs doivent se détendre parfaitement pendant le sommeil. Celui-ci n'est réellement réparateur qu'à cette condition.

Le corps doit donc avoir, pour cette raison même la position horizontale.

L'habitude de se coucher sur le dos est condamnable, parce que dans cette position, le mucus du nez et des fosses nasales descend dans la gorge, cause de l'irritation et provoque des maux de gorge.

Les Orientaux ont une méthode infailible pour habituer leurs enfants à se coucher sur le côté. Ils les obligent à coucher sur des lits durs.

La position sur le dos n'étant pas tenable, précisément à cause de la dureté de la couche, les enfants se corrigent vite d'eux-mêmes.

C'est pour cette raison, paraît-il que les habitants des régions orientales souffrent rarement d'affection de la gorge.

Certaines personnes craignent de se coucher sur le côté gauche à cause du coeur.

Si l'estomac accomplait bien son travail et si le coeur fonctionnait normalement, l'on peut sans crainte se coucher sur le côté gauche.

Il faut, autant que possible, laisser de côté toute préoccupation lorsqu'on se met au lit. Si l'on commet l'erreur de repasser en esprit tout ce qui nous tracasse et nous cause du souci, le sommeil sera lourd et agité et l'on n'en retirera aucun profit.

Les mamans doivent habituer leurs enfants à se coucher tôt.

Le sommeil d'avant minuit est doublement réparateur comparativement à celui d'après minuit.

Le lever doit aussi faire à bonne heure. Savoir se coucher et se lever à temps est l'un des secrets de la santé et de la longévité.

Les adultes doivent dormir huit heures. Ce laps de temps est suffisant pour la réparation des forces.

L'enfant et le vieillard doivent cependant dormir plus longtemps.

Les personnes faibles gagneront beaucoup en se couchant tôt et en se levant tard.

St-Barnabé Nord

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Léo Matteau, fils de M. Hyacinthe Matteau, décédé à l'âge de 33 ans. Il laisse pour le pleurer outre son père et sa mère, 3 soeurs: Mme Donat Sauvageau, de Montréal, Alexina; Mme Charles Flageole, Donia, de Grand'Mère; Mme Emile Pronovost, Jeannette, de New-York; 3 frères: Walter et Adem, de Manchester et Freddy, de St-Barnabé.

Le service fut chanté par M. l'abbé E. Lamy, assisté des abbés R. Lamy, curé de Charette et F. Gravel, curé de cette paroisse.

Portait la croix, M. Wilfrid Isabelle; Conduisait le corbillard: M. Odzaka Gélinas.

Les porteurs étaient MM. Henri Mélançon, Louis Lemay, Hervé Lemay, tous cousins du défunt, Philippe Bourassa, Roméo Boucher, Antonio Gélinas.

MM. Henri Mélançon et Louis Lemay firent la collecte.

A la famille en deuil vont toutes nos sympathies.

Est aussi décédé M. Edmond Bournival, époux de Léda Gagnon, à l'âge de 54 ans et 9 mois. Il laisse dans le deuil outre son épouse, 5 filles: Mme Isidore Bournival, née Léa, de St-Barnabé; Mme Donat Bilodeau, née Anna, des Trois-Rivières; Mme Maurice Tardif, née Yvonne, des Trois-Rivières; Mlles Marie-Jeanne et Yvette Bournival; 4 garçons: Ovide, des Trois-Rivières, Edgar, de Magog, Alcidas et Alide, de St-Barnabé; 5 frères: MM. Théodore et Jim, de St-Etienne, Eddy, de Ste-Flore, Thomas et Euchariste, de St-Barnabé, 3 soeurs, Déliska, Mme Adélarde Boulanger, de St-Barnabé, Aurora, Mme Donat Blais, d'Yamachiche, Elisabeth, Mme Philippe Bourassa, de St-Barnabé; son beau-père, M. Honoré Gagnon, de St-Barnabé et 7 petits-enfants.

Nos sympathies à la famille.

Transaction.

M. Adélarde Ricard, du Haut de St-Joseph a vendu sa propriété du village à M. Oscar Diamond.

Divers

M. Wilfrid Boucher est élu maire de St-Barnabé par 13 voix de majorité sur M. Raouil Bellemare, ex-maire qui brigua le suffrage pour un 2e terme. M. Boucher eut 114 votes et M. Bellemare, 101.

MM. Josué Gélinas du Haut de St-Joseph, Wilfrid Bourassa, du 2e rang et Edmond Lacombe, du 3e rang furent élus par acclamation, conseillers de la municipalité. Ils remplacent MM. Philias Gélinas, Maxime Bournival et Albert Bournival, sortants de charge.

Récemment, Mlle Marie-Ange Matteau, fille de M. Evariste Matteau, unissait sa destinée à M. Joseph-Henri Gélinas, fils de M. Hormisdas Gélinas.

M. Côme Gélinas, fils de M. Albert Gélinas conduisait à l'autel, Mlle Marie Trahan, fille de M. Edmond Trahan d'Yamachiche.

Mlle Bernadette Bourassa, fille de Mme Raphael Bourassa unissait sa destinée à M. Eugène Dupont, de St-Sévère, fils de M. Sévère Dupont.

A ces nouveaux époux, nos vœux de bonheur.

Adieu au monde. — Mlle Cécile Pellerin, fille de M. Albert Pellerin a dit adieu au monde pour entrer au Noviciat des SS.

de l'Assomption de la S. V., à Nicolet.

Nous souhaitons à cette courageuse jeune fille la persévérance et de nombreuses imitatrices.

Décès. — Le 8 février est décédée Véronique Bellemare, épouse de M. Louis Lapointe, à l'âge de 66 ans. Elle laisse pour le pleurer outre son époux, 5 garçons: Arthur, Adem, Ovila et Wilfrid; 2 filles: Mme Médéric Robert née Anna et Mme Frégyde Descoteaux, née Yvonne, de Charette.

A la famille en deuil, nos sincères sympathies.

Maskinongé

A l'occasion de la visite de Mlle Solange Gravel, g.m.g., et de M. Lucius Gravel dans leur famille, M. et Mme Frs X. Gravel réunirent un groupe de parents, parmi lesquels on remarquait: M. et Mme Joseph Plante, M. et Mme Louis Rinfret, M. et Mme Onias Plante, M. et Mme Joseph Plante, fils, Mlle Aline Rinfret, M. Emile Rinfret, M. Denis Plante, tous de St-Justin; M. et Mme Napoléon Pratte, M. et Mme Louis Gravel, M. Ls-Jos Gravel, Mlles Thérèse et Jeanne Gravel, de Maskinongé.

Il y eut chant et musique. Inutile de dire que cette réunion se passa dans la plus franche gaieté et que c'est à une heure assez avancée que l'on se sépara emportant le plus doux souvenir de cette joyeuse réception.

M. et Mme Arthur Béclair de Trois-Rivières étaient chez M. et Mme Louis Béclair récemment.

Mlle Germaine Rinfret de St-Justin a passé quelques jours chez ses oncles MM. Napoléon Pratte, F.-X. Gravel et Alfred Plante.

Madame Joseph Rainville était de passage à St-Barthélemi il y a quelques jours.

M. et Mme Ephrem Lemyre ont passé la fin de semaine chez MM. Théophile Lemyre et Joseph Bastien.

M. et Mme Denis Dupuis sont allés à St-Justin il y a quelques jours.

Madame Hormisdas Branchaud de retour d'un voyage à Montréal.

M. l'abbé Claude Lafontaine a passé quelques jours dans sa famille à Bastian.

Mgr Napoléon Caron P. A., M. l'abbé Elz. S. de Carufel, curé de Yamachiche, en visite le 3 janvier chez M. Napoléon de Carufel.

Mlles Thérèse et Cécile Caron étaient aux Trois-Rivières au commencement de janvier.

Madame Veuve Joseph Marchand a passé quelques jours chez sa fille Madame F. H. A. Bélanger.

Madame Veuve Wilfrid Bélanger de Montréal en visite chez ses parents il y a quelques jours.

M. Joseph Desjarlais et sa famille de retour d'un voyage à Montréal.

M. et Mme Romulus Rainville ont passé la fin de semaine chez M. F. H. Desjarlais et Mme Veuve Joseph Rainville.

M. l'abbé Lionel Clément, chez son père M. Edmond Clément ces jours derniers.

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Béatrice Gagnon qui était allée subir une opération est en pleine convalescence.

M. et Mme Eugène Gagnon à Montréal la semaine dernière.

M. Dominique S. de Carufel est de retour d'un voyage à Montréal.

nière. M. Paul Lafrenière de Shawinigan était dernièrement l'invité de sa mère Madame Veuve Isaïe Lafrenière.

M. l'abbé Omer Gaboury en visite chez ses parents la semaine dernière.

M. le Curé S. l'Heureux, M. l'abbé Charlemagne l'Heureux, M. Marc l'Heureux, M. et Mme, Edmond Loranger, en visite dernièrement chez M. et Mme Fabrice l'Heureux.

Madame Jérémie Trudel de Shawinigan actuellement en visite chez M. Alphonse Dupuis et Aimé Lemyre.

Mlle Thérèse Caron a passé la fin de semaine à Louiseville chez son amie Mlle Dussault.

Madame Vve Georges Lemyre, le notaire J. A. A. Lemyre de retour d'un voyage à Montréal.

M. et Mme Ephrem Béchard de Montréal étaient chez M. et Mme Joseph O. Paquin au commencement du mois.

Mlle Hébée Galipault est partie pour deux au trois mois à Québec.

M. et Mme Joseph S. de Carufel de Trois-Rivières ont passé quelques jours chez M. et Mme Antonin Laurendeau.

BAPTEMES

Le 3 janvier, fut baptisé Joseph Jean-Dominique Paquin, enfant de Jules Paquin et de Alice Dupuis, parrain: Joseph Dupuis, marraine: Albertine Desmarais.

Le 10 janvier, Marie, Lucienne, Simonne, Georgette, enfant de Roméo Lafrenière et de Germaine Tellier. Parrain: Germain Tellier, marraine: Lucienne Tellier.

Le 17 janvier Joseph, Alfred, Rosaire, enfant de Alphonse Dupuis et Julia Trudel. Parrain: Alfred Trudel, marraine: Mériilda Lemyre son épouse oncle et tante de l'enfant.

SEPULTURES

Janvier 12 M. Hervé Dupuis, époux de Céline Déziel, âgé de 31 ans.

Janvier le 16 Madame Stéphanie Déziel épouse de feu Adolphe Wolfe âgée de 73 ans.

MARIAGE

LEMYRE-BASTIEN

Le 3 janvier, M. Ephrem Lemyre, peintre décorateur unissait sa destinée à Mlle Anne Marie Bastien.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par le Rév. D. Gélinas, curé de la paroisse.

M. Théophile Lemyre servait de témoin à son fils, et M. Joseph Bastien à sa fille. L'église, pour la circonstance avait revêtu ses riches ornements de fête.

Après la cérémonie religieuse, il y eut réception chez M. Joseph Bastien père de la mariée.

L'heureux couple partit ensuite pour un voyage à Shawinigan.

A leur retour le 5 janvier la réception eut lieu chez M. Théophile Lemyre, père du marié.

Etaient invités: M. et Mme Ephrem Lemyre, M. et Mme Théophile Lemyre, M. et Mme Joseph Bastien, M. et Mme Léopold Dugas, Mme Veuve Georges Lemyre, M. le Notaire J. A. A. Lemyre, M. et Mme Hervé Lebrun, M. et Mme Treffé Ladouleur, M. et Mme Domina Rinfret, M. et Mme Lucien Dumontier, M. et Mme Omer Bastien, M. et Mme Wilfrid Bastien, M. et Mme Emile Julien, Mlle Parmélias Dugas, M. Aimé Dugas, M. Edmond Bas-

tien, M. Wellie Lemyre, Mlle Gabrielle Lebrun, M. E. Lebrun, M. et Mme Wilfrid Lemyre, M. et Mme Joseph Lemyre.

Les mariés ont reçu de nombreux et riches cadeaux.

MARIAGES

Janvier le 3 M. Ephrem Lemyre avec Mademoiselle Anne-Marie Bastien.

Janvier le 3 Joseph Arthur Desautniers avec Mlle Dora Dupuis.

Janvier le 7 M. Angelbert Doyon avec Mlle Marie Laure Vincent.

Janvier le 14 M. Félicien Letendre avec Mlles Marie-Ange Déziel.

Janvier le 20 M. Charles Désiré Paquin avec Mlle Marie-Espérance Gaboury.

Janvier le 21 M. Narcisse Bastien avec Mlle Marie-Alice Landry.

LETENDRE-DEZIEL

Monsieur Félicien Letendre fils de M. et Mme Joseph Letendre conduisait à l'autel Mademoiselle Marie-Anne Déziel fille de Madame Joseph Déziel.

M. Joseph Letendre servait de témoin à son fils, et M. François Lemyre grand-père de la mariée lui servait également de témoin.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par Mgr J. F. Béland cousin de la mariée. L'Eglise était richement décorée pour la circonstance. Durant le Saint-Sacrifice de la messe des chants religieux furent chantés avec art par Mme Henri Paul Vanasse, Mlles Jeanne-d'Arc Déziel et Marguerite Dalcourt, l'orgue était tenu par M. Joseph Desjarlais et Madame J. Desjarlais exécuta un magnifique morceau de violon.

Après le mariage il y eut réception chez Madame Joseph Déziel et de délicieux vins furent servis et delà la joyeuse noce se rendit chez M. Joseph Letendre où il y eut un magnifique banquet, la journée se passa dans la gaieté, il y eut chant musique et tous s'en donnèrent à coeur joie.

Parmi les invités de M. et Mme J. Letendre nous remarquons les mariés M. et Mme Félicien Letendre, Mme J. Déziel, M. et Mme François Lemyre, M. et Mme Jos. Bastien, M. et Mme Harmelus Bastien, Mme Isaïe Lafrenière, M. Mme Gaspard Lafrenière, M. et Mme Léopold Dugas, M. Azarias Dugas, Mlle Parmélias Dugas, Mmes Thomas Trépanier, Henry Gravel, Roméo Lapierre, de Montréal, M. et Mme Gaston Ricard, de Louiseville Mme Ephrem Lemyre de Sorel, M. et Mme Lucien Dumontier de Sawinigan Falls, M.

Edmond Bastien, Mlles Julianne et Flore Letendre, M. Sylva Letendre, MM. Ferdinand, Elzéar, Louis Ceo., Avelin, Germain, Viateur et Edouard Déziel, Mlle Rose Emma Lessard de Maskinongé, Mlles Angeline et Gabrielle Déziel de Maskinongé, Mlles Irène et Yvonne Paquette de St-Justin, Mme Pierre Dupuis, M. Donatien Dupuis, M. et Mme Vincent Dupuis, M. et Mme Joseph Beaulieu, Mme Joseph Ross de Trois-Rivières, M. Alexandre Lemyre, M. et Mme Georges Dupuis, Parmi les invités de la soirée on remarquait: M. Jos. L. Lafrenière, M. Marcel Lafrenière et Mlle Gilberte Lafrenière, MM. Raphaël et Hermile Lemyre, Mlles Fernande et Roland Lemyre, MM. Raphaël Harnila, Arthur Paquette, M. Lucien Morin de St-Justin.

La salle du banquet était magnifiquement décorée ce qui donnait un cachet de gaieté.

Les mariés ont reçu de nombreux et riches cadeaux.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

On se sépara tard dans la nuit en conservant un heureux souvenir de cette belle fête.

"Conscience de Croyants"

Roman de moeurs canadiennes
par Laurent Barré

Prix 75 sous l'exemplaire (franco)

Ce magnifique volume de 230 pages est en vente à l'Echo de Saint-Justin ou chez l'auteur: M. Laurent Barré, à L'Ange Gardien, comté de Rouville, P. Q.

NOTES LOCALES

M. et Mme Joseph Brissette, de Lachine, ont passé une semaine à St-Justin.

MM. Arthur Noël et Azarias Bergeron de St-Léon à St-Justin dans le cours du mois dernier.

Mlle Germaine Comtois, élève des Révérendes Ursulines de l'école Normale des Trois Rivières a subi une opération est en bonne voie de guérison.

M. Antonio Paquin, de Montréal, était à St-Justin dimanche dernier.

M. Bernard Bourgeois, de l'Écho de Saint-Justin, était à Montréal, la semaine dernière.

Mlle M.-Louise Gagnon, en promenade à Montréal pour quelques jours.

M. Amable Hubert et M. Paquin, de St-Didace, à St-Justin la semaine dernière.

M. Philias Gagnon, à Montréal actuellement.

Mlle Emilienne Lebeau de Louiseville, à St-Justin dimanche dernier.

Mme Vve J.-E. Vermette, de Louiseville, à St-Justin, dimanche dernier.

Mlle Cécile Morin est revenue enchantée d'une promenade à Shawinigan et Trois-Rivières.

Mlle Laurette Carufel, en promenade pour une huitaine à St-Barthélemi.

M. Alphonse Paradis, de l'Écho de Saint-Justin, était à Sorel aux "Jours Gras".

M. et Mme Donat Clément ont eu la douleur de perdre leur fillette Estelle, âgée de six ans. Nous leur offrons nos sympathies.

M. et Mme Albert Gariépy, de Montréal ont passé quelques jours à St-Justin dernièrement.

Samedi soir dernier, nous avons eu le plaisir d'entendre chanter à la radio, M. Wilfrid Duchesnay, ancien citoyen de St-Justin, qui chanta à Montréal, au Poste C K A C. Nous espérons bien l'entendre de nouveau sous peu.

Naissance. — Le 10 février, Marie-Cécile-Laurette, fille de Ovide Philibert et de Eva Clément. Parrain et marraine: Jules Lemire et Eudie Philibert.

Mariages. — Le 21 janvier, Ubaldo Bastien et Laurette Lebeau.

— Le 9 février, Emile Vertefeuille et Yvonne Villeneuve.

BELLE SOIREE CHEZ M. ET MME NAP. GABOURY

Le 5 février dernier, M. et Mme Nap. Gaboury recevaient des parents et d'amis. Étaient présents: M. et Mme Napoléon Gaboury, Pierre Villeneuve, Léona Gaboury, Alice Alarie, Maurice Villeneuve, Olive Vertefeuille, Gabriel Gagnon, Alice Villeneuve, Clément Clément, Louise Gagnon, Walter Gagnon, Jeannette Fleury, Léonard Carufel, Laurette Vertefeuille, Ernest Villeneuve, Clémence Vertefeuille, Raphaël Paquette, Brigitte Vouiligny, Albert Baril, Laurette Gagnon, Hildège Gaboury, Yvonne Bellemare, Oscar Paquette, Flore Paquette, Irénée Bellemare, Noëlla Gaboury, Léa Gagnon, Marie Jeanne Gagnon, Laurette Carufel, Jeannette Carufel, Léona Paquette, Irène Dupuis, Marie-Rose Dupuis, Cécile St-Cyr, Noëlla Vertefeuille, Simonne Alarie, Antonin St-Cyr, Rodrigue St-Cyr, Lionel Gervais, Henri Lajoie, Mme F.-X.

Gagnon, Arthur Carufel, Donat Carufel, Lucille Gaboury, Aimé Gaboury, Bertrand Gaboury, G. Lefebvre, etc.

Il y eut chant et musique. Tous se retirèrent à une heure très avancée en emportant un bon souvenir de cette agréable soirée.

REUNION DE FAMILLE

Dans le cours du mois dernier il y eut un grand souper de famille chez M. et Mme Adem Alarie de Saint-Justin. Étaient présents: M. et Mme Adem Alarie, M. et Mme Arclesse Brissette, M. et Mme Elzéar S. de Carufel, M. et Mme Firmin Brissette, M. et Mme Wilbrod Paillé, M. et Mme Théo Alarie, M. et Mme Onésime Alarie, M. et Mme Auguste Alarie, M. et Mme Hormisdas Brissette, M. et Mme et Mme Joseph Lemire, M.-Ange-Albert, Armand Ernest, Rosaire, Marcel et Rolland Alarie, Lionel Brissette, Ubaldo Alarie, Gracien et Jacques Paillé, Onésime Mongrain, Alphonse Paradis, Fernande, Jeanne d'Arc, Lucie et Georgette Alarie, Jeannette et Aurée Paillée, Laetitia Pepin, Jeanne d'Arc, Aline et Jeannine Brissette, Alice et Rachel Alarie, Aline et Thérèse Alarie. — Après le souper il y eut chant, musique et autres divertissements. Tous se séparèrent à une heure avancée emportant un bon souvenir de cette belle réunion.

MARIAGE

M. l'abbé Emile Cloutier, curé, a béni récemment, en l'église paroissiale de Saint-Justin de Maskinongé, le mariage de Mlle Yvonne Villeneuve, fille de M. Lazare Villeneuve, marchand, avec M. Emile Vertefeuille, fils de M. Joseph Vertefeuille, marchand et boucher.

Pendant la messe, le programme musical fut exécuté par la chorale des jeunes filles sous l'excellente direction de M. le notaire Langlois. Mme Landry, femme du Dr Landry de Saint-Barthélemi, et M. Louis-Georges Arcand, du Cap de la Madeleine, y ont ajouté leur concours particulier, la première par une interprétation remarquable de marches de violon; celui-ci en chantant avec talent la grande musique d'usage. A l'orgue Mme Adéodat Lafrenière.

M. Villeneuve servait de témoin à sa fille; M. Vertefeuille à son fils.

Pour des raisons particulières ce sont les parents du marié qui ont donné le vin et la réception. M. le curé a bien voulu paraître à la fête; après quoi l'on accompagna le couple à la gare.

Présents à la fête: M. le curé Emile Cloutier, M. et Mme Vertefeuille, M. et Mme Villeneuve, M. Wilfrid Villeneuve, de Montréal, M. et Mme Willie Carufel, M. et Mme Emile Arcand, du Cap de la Madeleine, M. et Mme Albert Clément, M. Ernest Villeneuve et Mlle Laura, M. et Mme Odilon Lemire, Mlle Laurette, Olive, Clémence et Noëlla Vertefeuille, M. le docteur et Mme Landry, de St-Barthélemi, M. le notaire et Mme

Langlois, M. et Mme Hector Meunier, d'Acton Vale, M. Ls-Geo. Arcand, du Cap de la Madeleine, M. et Mme Noé Bellemare, fils, M. et Mme Joseph Laurent et Mlle Eva, M. et Mme Ferdinand Vermette, M. et Mme Charles Lemire, M. et Mme Ide Francoeur, Mlle Marie Francoeur, M. et Mme Joseph Béland, M. Albert Béland et Mlle Marie-Ange Béland, de Sainte-Ursule, M. Gabriel Gagnon, Mlle Juliette Deschamps, de Grand' Mère, Mlle Estelle Ricard, de Louiseville, Melle Marie-Rose et Irène Dupuis, M. Lucien Marchand, Melle Noëlla et Léona Gaboury, Melle Régina Alarie, M. Raphaël Paquette, fils, M. Dominique Carufel, de Maskinongé.

REUNION DE FAMILLE

A l'occasion du mariage de leur fils Liguori à Melle Irène Clément il eut réunion de famille chez M. Louis Alarie. Étaient présents: M. et Mme Liguorie Alarie, M. et Mme Louis Alarie de St-Justin, M. et Mme Arthur Clément, M. Louis Philippe Clément de St-Barthélemi, M. J.-M. Paquin de Maskinongé, M. et Mme Théotime Alarie, Jean-Jacques Alarie, M. et Mme Onésime Alarie, M. et Mme Adem Alarie, M. et Mme Firmin Brissette, M. et Mme Jules Clément, Armand Clément, Lucien Bourque tous de St-Justin, Donat Dubé de St-Barnabé, Jules Paquin, M. et Mme Flavien Rémillard de Maskinongé, M. le notaire et Mme J. E. Langlois, de St-Justin, M. et Mme Albert Clément, M. et Mme Armand Clément, M. et Mme Charles Clément, Rolland Valois, de St-Barthélemi, Jeannette Greves de St-Gabriel de Brandon, Rosaire Pinard de Nicolet, Cécile Clément de St-Barthélemi, Joseph-David Déziel de Ste-Ursule, Régina Alarie de St-Justin, Henri Lajoie de St-Justin, Antoinette Chaillon de Montréal, MM. Joseph Comtois, Irénée Bellemare, Gérard Lefebvre, de St-Justin, M. et Mme Maxime St-Louis de Maskinongé, Hervé Masson, de St-Justin, Melle Yvonne et Jeannette Morand, de St-Barthélemi, Viateur Masson, M. et Mme Edouard Vallerand, Paul Bussières, Juliette Paquette, Adéodat Clément, Marie Francoeur, Marie Masson, Raymond Toupin, Hervé Francoeur, Antonie et Alphonse Masson, Vital Masson, Thomas Rémillard Arclesse Brissette, de Maskinongé, Justin et Paul Alarie, Lionel Brissette de St-Justin, Paul Dubuc de St-Barthélemi, Alcée Paquin de St-Justin.

BOIS BLANC

M. et Mme Honoré Ladouceur donnèrent une soirée en l'honneur des nouveaux mariés: M. et Mme Albert Ladouceur.

Étaient présents: M. et Mme Honoré Ladouceur, M. Mme Albert Ladouceur, M. et Mme Alphonse Frappier, M. Joseph Ladouceur, M. Philippe Ladouceur, Mme Wilfrid Ladouceur, Melle Cécile et Parnela Ladouceur, Melle Béatrice Ladouceur, M. Rolland Ladouceur, Melle Marguerite Ladouceur, M. Emile Ladouceur, M. Azarias Ladouceur, Mlle Irène Pepin, M. Paul Ladouceur, M. Léopold Pepin, M. Denis Ladou-

ceur, M. Charles Edouard Ladouceur, Melle Irène Doucet, M. Arthur Doucet, M. Roland Dauphinais, M. Irénée Bellemare.

TAXI

Auto et Voitures pour Mariages, Baptêmes, Etc. Voyages à longue distance.

Service rapide — Jour et Nuit
Nap. S. de Carufel & Fils,
Tél. 29, Pont Maskinongé.

P.-O. PAQUETTE

Ménuisier et Manufacturier de Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Bois plané, Etc.

ENTREPRENEUR GENERAL
Agent pour les engins à gazoline et à l'huile de Fairbank-Morse.
Entrepreneur-Electricien licencié.
SAINT-JUSTIN

EPICERIES

QUALITE—ECONOMIE

Ce qu'il y a de mieux pour votre cuisine

BIENVENUS!

La place reconnue pour le bon marché, chez

CHS-OMER MORAND,
Téléphone Bell 212w
ST-BARTHELEMI, P. Q.

J.-Ernest Gagné,

SAINT-JUSTIN, P. Q.

AGENT DE LA MAISON

P.-T. Legaré, Limitée, Québec

La grande variété aussi bien que la qualité des marchandises vendues par cette maison sont connues de tout le monde.

Conditions pour convenir aux clients

PETITES ANNONCES

L'ECHO DE SAINT-JUSTIN est lu par plus de 20,000 personnes chaque mois. Si vous avez quelque chose à vendre, à louer ou à échanger, essayez nos petites annonces—vous serez surpris du résultat.

TARIF: 25 mots ou moins 50 cents; 2 cents par mot additionnel.
Trois insertions pour le prix de deux.

A VENDRE. — Une terre située en la paroisse de Maskinongé, d'environ 70 arpents, à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à Mme Hervé Dupuis, Maskinongé, P. Q.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

DEMANDES, hommes capables de distribuer les Fameux Produits Watkins pour la maison et la ferme dans le comté de Maskinongé. Organisation de \$10,000,000. Etablie depuis 63 ans, \$35.00 à \$50.00 de profits hebdomadaires. Pas d'expérience ni capital requis par personnes qualifiées. Ecrivés aujourd'hui à J. R. Watkins Company, Dept. R.G.-179 Craig Ouest, Montréal, Que.

A VENDRE. — Très bonne terre à vendre; 105 arpents cultivables, près de l'église, charrs, collège, couvent. Conditions faciles. Cause de vente: Mortalité. S'adresser au Dr Beaudoin, St-Lin, Co. l'Assomption, Qué.

A VENDRE. — Un emplacement de six arpents, avec maison, grange, écurie et poulailler, situé sur la route Nationale, près de M. Paul Marchand, dans la paroisse de Maskinongé. Aussi une bonne terre à foin de 18 arpents, située dans le Grand St-Jacques. Conditions faciles. S'adresser à Amédée Larose, 25 rue Ste-Marie, Louiseville, Qué.

A VENDRE. — Machine à tricoter "Auto-Knitter, accessoires, 17 livres de laine, prix \$65.00. Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Camille Laurent, Louiseville, Qué.

A VENDRE. — Manufacture de Liqueurs douces à vendre, en opération, bonne clientèle, très bien outillée, à bonnes conditions, où prendrait associé qui pourrait s'en occuper. Cause: maladie. S'adresser à Albert Brault, St-Gabriel de Brandon, Qué.

A VENDRE. — Bonne voiture double, couverte, sur bandages en caoutchouc, à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à M. Téléphone Lambert, Louiseville, Qué.

A VENDRE. — A Maskinongé, bonne maison de 9 appartements, avec emplacement, situées dans le village de Maskinongé. Pour tous renseignements, s'adresser à M. P.-E. Casaubon, Maskinongé, Qué.

A VENDRE. — Terre à foin, 52 arpents, située à la rivière de Maskinongé, presque en face de la beurrerie de M. Antonio Dalcourt. S'adresser à Hormisdas Bastien, fils d'Alexis, Maskinongé, Qué.

A VENDRE. — Magnifique terre à bois de 26 arpents de superficie, comprenant une sucrerie de 1000 érabes au moins, aménagée pour entailler 850. Bonne cabane à sucre, bien située, au 7e rang; pas de mauvaises places pour y circuler. S'adresser à Mme Vve Jos Tousignant, rang St-Joachim, St-Barthélemi, Qué.

MOTEUR ELECTRIQUE A VENDRE

Un moteur électrique de 3 forces, presque neuf et garanti en parfait ordre est à vendre à bonne condition. S'adresser à l'Écho de Saint-Justin.

A VENDRE. — Terre à foin de 23 arpents, située au pied du coteau, à Maskinongé, voisin de M. Flavien Rémillard. Pour conditions, s'adresser à Mme Vve Pierre Lemire, Pont Maskinongé, Qué.

AGENTS DEMANDES

Agents demandés pour vendre séchoirs et autres meubles modernes Gros profits. Références exigées. Avis aux marchands.

PRODUITS GIARD, ENR.

Ville St-Laurent, Qué.

TOLE GALVANISE

Je viens de recevoir un char de tole galvanisée achetée à des conditions avantageuses, ce qui me permet de faire les couvertures à des prix défiant toute compétition.

Venez me voir avant de placer votre commande ailleurs.

HENRI SARRAZIN,

Ferblantier, Couvreur et Plombier, ST-BARTHELEMI, P. Q.

DEMANDE

Tabac canadien, en petite ou grande quantité. Prière d'envoyer les échantillons et les prix pour tout ce que vous avez.

G. G. DUBOIS,

18, Ave Henderson

OTTAWA — Ontario

QUELQUES SOUS....

par eux-même ne représente pas une épargne importante, mais multipliée par le nombre d'articles d'épicerie que vous achetez durant un an et vous verrez que ça paie de faire ses achats au...

Magasin Indépendant VICTORIA,

W.-H. GAGNE, Propriétaire
Saint-Justin, P. Q.

NOS BELLES PAROISSES

SAINT-DIDACE

Comté de Maskinongé. Diocèse des Trois-Rivières. La mission portait autrefois le nom de "Petite rivière Maskinongé". Elle fut desservie de Saint-Cuthbert jusqu'en 1853, année de l'arrivée du premier curé en titre et de l'ouverture des registres de la paroisse.

Erection canonique: 12 mai 1863. Erection civile: 27 août 1863. Le territoire de cette paroisse comprend une partie du canton de Peterborough et il a été détaché de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon. Pour description, voir M. et P. de Deschamps, pages 464 et 1187.

La municipalité de la paroisse de Saint-Didace a été érigée en vertu de l'Acte 18 Vict. chap. 100, le 1er juillet 1855.

Le village est situé dans la partie est de la seigneurie de Lanau-dièrre, sur les bords de la rivière Maskinongé, à 5 milles de la station de Saint-Gabriel-de-Brandon, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien. Pop. 952.

SAINT-ALEXIS

Bureau de Poste "Saint-Alexis-des-Monts". Comté de Maskinongé. Diocèse des Trois-Rivières. Les registres de cette paroisse s'ouvrent en l'année 1871. Desservi par voie de mission de 1866 à 1875, date de l'arrivée du premier curé en titre.

Erection canonique: 30 novembre 1871. Erection civile 30 novembre 1874. Le territoire de cette paroisse a été détaché de Saint-Paulin et il comprend une partie du canton de Hunterstown et le canton de Décalonne. Pour description, voir M. et P. de Deschamps, pages 418, 426 et 1184.

La municipalité de la paroisse de Saint-Alexis a été érigée en vertu du Code municipal, le 1er janvier 1878. La municipalité du canton de Hunterstown a été érigée le 1er janvier 1861, en vertu de l'Acte 23 Vict. chap. 61.

L'église de cette paroisse est située à 10 milles de la station de Saint-Paulin, sur le parcours du chemin de fer Canadien National. Le nom de saint Alexis a été donné à la paroisse en l'honneur de M. Alexis Bélanger, qui fit don du terrain où est construite l'église.

Les jolies montagnes qui traversent la paroisse justifient bien le nom de Saint-Alexis-des-Monts donné au bureau de poste. Pop. 1,705.

Dictionnaire des P., M. et M. de la province de Québec, H. Magnan.

MEMORABLES ANNIVERSAIRES QUE CELEBRA LE CANADA EN 1931

(suite de la première page)

de Alphonse Gagnon, à S-Jean

Port-Joli, archéologue. — Naissance de Mgr O'Connor, de Toronto, 28 mars. — Mort de Mgr Modeste Demers, évêque de Vancouver. — Premier recensement de la Puissance du Canada, 2 avril. — Etablissement du système monétaire uniforme au Canada, 14 avril. — Entrée de la Colonie-Anglaise dans la Confédération, 20 juillet. — Naissance à Montréal, de Mgr Georges Gauthier, 9 octobre. — Mort de l'honorable Marc Pascal de Sales Laterrière. — Décès du docteur A. Painchaud, littérateur et conférencier. — Retrait des troupes impériales. — Codification des lois municipales.

1881. — Second recensement du Canada, 4 avril. — Mort de l'honorable Luc Tellier, de St-Just, notaire. — Commencement des travaux du chemin de fer Pacifique Canadien, 2 mai. — Mort du Docteur Hubert Larue, littérateur.

1891. — Mort de Sir John-A. Macdonald, 6 juin. — Destitution du ministre de Honoré Mercier. — Mort du curé Antoine Labelle, apôtre de la Colonisation, 4 janvier. — Mort de Mgr Charbonnel, évêque de Toronto, 29 mars. — Mort de Soeur Thérèse de Jésus des RR. SS. de la Providence, créatrice de l'asile St-Jean de Dieu. — Mort de Sir Antoine-Aimé Dorion.

1901. — Mort de la reine Victoria, 22 janvier. — Avènement de Edouard VII — Mort de Mgr L.-Z. Moreau, évêque de St-Hyacinthe, 24 mai.

1911. — Cinquième recensement du Canada, 1er juin. — Fondation du collège St-Jean. — Fondation du collège de St-Alexandre de la Gatineau.

1921. — Visite du Maréchal Foch.

LACERTUS.

Une délégation de L'Association des Hôteliers de Campagne a été reçue à Québec le 15 janvier 1931, par l'hon. L.-A. Taschereau et son Cabinet.

La délégation était dirigée par M. Z. Raymond président et se composait de MM. F. de S. Gervais, vice-président et les directeurs suivants: — MM. J.-F. Longtin, Ste-Scholastique, — J.-Chaput, Joliette, — Mastai Charbonneau, Rigaud, — E. Lacasse, Côteau Landing, — O. Péloquin, Sorel, — E. Deschamps, Montebello, — J.-A. Ménard, Granby, — E.-F. Désorcy, Sherbrooke, — L. Langlois, Varennes, — J.-A. Cloutier, Ste-Thérèse, — Théo Grothé, Cartierville, Rodrigue Langlois, directeur-gérant de l'Association.

Le but de la délégation était d'exposer les demandes et suggestions qui avaient été adoptées unanimement à l'assemblée générale du mois de novembre dernier au Monument National où 335 hôteliers étaient présents.

Il fut discuté de la nécessité pour l'obtention, de ces différentes demandes absolument nécessaires, si l'on veut que l'industrie hôtelière continue de s'améliorer. Les mois d'affaires étant, si restreints, il faut que l'hôtelier puisse avoir des revenus pour agrandir son hôtel selon les besoins et améliorer son service.

Promesse fut donnée que les questions seraient étudiées et que tous auraient justice et satisfaction.

Feu Melle Marie-Rose Dugré

La mort vient de ravir à l'affection des siens, mademoiselle Marie-Rose Dugré décédée après une courte maladie, à l'âge de seize ans.

Elle laisse dans le deuil: son père et sa mère M. et Mme Alfred Dugré. Six soeurs et deux frères: Melles Hélène, (Rachel) Révde soeur Saint-Justin, Marie-Anne, Yvonne, Gertrude et Cécile; Pierre-Aimé et Paul.

Ses imposantes funérailles eurent lieu au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. L'Eglise s'était revêtue de ses plus beaux ornements de deuil. La levée du corps fut faite par M. l'abbé J.-B. Levasseur, vicaire de la paroisse et le service fut chanté par M. l'abbé Emile Cloutier, notre curé, assisté de M. l'abbé Gélinas, curé de Maskinongé, comme diacre et M. l'abbé Levasseur comme sous-diacre.

La chorale, sous la direction du notaire J.-E. Langlois rendit très bien la messe des morts. L'orgue était touchée par Mme Adéodat Lafrenière.

La collecte fut fait par Melles Laurette Vertefeuille et Léona Gaboury accompagnées de MM. Ernest et Pierre Villeneuve.

Conduisait le char funèbre et portait la croix, M. Joseph Morin. Les porteurs étaient: MM. Maurice Villeneuve, Adéodat Clément, Rolland Lafrenière, Jacques Paillé, Gabriel Gagnon et Alfred Lefebvre. Tenaient les rubans: Mlles Laura Villeneuve, Jeannette Paillé, Léa Gagnon, et Lucille Lafrenière.

Suivaient le deuil: M. et Mme Alfred Dugré, M. Pierre-Aimé Dugré et Melle Marie-Anne Dugré, M. et Mme Arthème Dugré de Joliette, M. et Mme Victor Dugré, Mme Hormidas Deschesne de Shawinigan Falls MM. Henri, Benoît Dugré, Melles Bernadette et Angèle Dugré M. et Mme Alphonse Gélinas, M. Robert Gélinas, Melle Antoinette Gélinas, M. Alphonse Caron, de St-Boniface, M. Philippe Caron de Grand'Mère, Melle Azilda Caron de Trois-Rivières, M. Georges Etienne et Roger Dugré, Melles Cécile et Julia Dugré de Joliette, M. et Mme Emile Vertefeuille, M. et Mme Jos. Paquin M. et Mme Adéodat Deshaies, M. et Mme Paul Baril, M. et Mme, Rosario Clément, M. et Mme Azarias Gagnon, M. et Mme Edmond Casaubon, M. et Mme Ide Francoeur, M. et Mme Hormidas Dauphinais, M. et Mme Donat Paré, M. et Mme Adéodat Bastien, M. et Mme Napoléon Philibert, M. et Mme Xavier Lessard, M. et Mme Joseph Laurent, M. et Mme Ligouri Alarie, M. et Mme Honoré Clément, M. et Mme Aimé Dupuis M. et Mme Arthur Bellemare, M. et Mme J.-O. Lemire, M. et Mme Joseph Chevalier, M. et Mme Joseph Bussière, M. et Mme Xavier Thibodeau, Mme Henri Casaubon, Lucienne Casaubon, Mlles

Berthe et Alice Chapdelaine, Mlles Alice Abel, Claire Toupin, Régina Alarie, Simonne Alarie, Marie Francoeur, M. Rose Lajoie, Simonne Philibert, Emilienne Clément, Annette et Imelda Bollemare, Juliette Laurent, Jeanne Fleury Rachel Hubert, R. Lilas Laurent, Béatrice Vermette, Florette Toupin, Hélène Masson, Irène et Rose Dupuis, Irène Casaubon, Noëlla Gaboury, Clémence Vertefeuille, Laurette Carufel, Lucienne et Germaine Lebeau, Irène et Gracia Gagné, Marie Paquin, Léona et Flore Paquette, Rachel Bastien, Lucienne Gagnon, Mme Chs. Casaubon, François Gagnon, M. et Mme Joseph Vertefeuille, M. Lucien Morin, MM. Adéodat Lafrenière Louis Clément, Montcalm Philibert, Léopold Casaubon, Ovide Casaubon, Adéodat Clément, Armand Chapdelaine, Wilfrid et Honoré Clément, Hector Deshaies, Irène Bellemare, Arthur Lambert, Viateur Masson, Raphael et Arthur Paquette, Emile Gagnon, Adrien Lebeau, Lionel Brissette, Paul Vouigny, Alphonse Boucher, Jules Lacasse, Adam Francoeur, Adéodat Gagnon, Portasse Chevalier, Joseph Morin, Joseph Villeneuve, Ovilas Duchesnay, Paul Baril, Mlles Marie-Ange et Béatrice Gagnon, Tansia Lefebvre, Corine Coulombe, Yvonne et Irène Paquette, Laure Anna et Marie-Ange Gagnon, Rosina Gagnon, Louise Gagnon, Yvonne et Albina Lefebvre, Flora Dauphinais, Aline Villeneuve, Cécile et Béatrice Morin, Mme Romelus Morin, Mme Xavier Gagnon, Thérèse Carufel M. Ernest Gagné, Hervé Lefebvre, Maurice Carufel, Melles Lucie et Marguerite Carufel, Les élèves du couvent et de l'école No 1 dirigée par Melle Laurette Vertefeuille.

BOUQUETS SPIRITUELS

Les Revedes Soeurs Ursulines des Trois-Rivières, Les Religieuses du couvent de Maskinongé, Mlle Laurette Vertefeuille et ses élèves, la famille J.-A. Dugré, Henri Dugré, Adéodat Deshaies, Joseph Gagnon, Arcadius Lafrenière, Mlles Léona et Noëlla Gaboury, Aline Laura et Annette Villeneuve, Jeanne Gaboury, Olivette Lebrun, Fernande Lemire, Claire Paquin, Soeur B. Villeneuve.

SYMPATHIES

Rvede Soeur St-Justin, S. Marie du Scapulaire, S. Jeanne de Lorraine, S. Marie de Sainte Rose La famille J.-A. Dugré, Henri Dugré, W.-H. Gagné, J.-A. Vouigny, Joseph Villeneuve, Philorum Gagnon, Honoré Clément, Joseph Vertefeuille, Irénée Clément, Paul Baril, Thomas Pepin, Adrien Lefebvre MM. et Mmes J.-E. Langlois, Ovila Mandeville, Emile Vertefeuille, André Mandeville, Honoré Clément fils, Lazare Villeneuve, Albert Clément, Donat Paré, Victor Dugré Melles Chapdelaine, MM. Henri Lafrenière, Laurent et Gérard Laperrière, MM. et

Mmes J.-A. Rivard, Hormidas Deschesnes Melles Germaine et Lucille Laperrière, Cécile et Gabrielle Rainville, Aline et Alice Villeneuve, Cécile Caron, Gabriel Lebrun, Madeleine Vanasse, Marguerite Dalcourt, Thérèse Labelle, Lucie Dugas, Marie Madeleine Paquin, Claire Paquin, Fernande Lemire, Jeannette Paillé, Béatrice et Marie-Ange Marchand, Aldéa Lefebvre, Elmira Morin, MM. Eugène Lebeau et Adéodat Laurent Lebrun et Frères MM. Hormidas Dauphinais, Napoléon Bruneau, François Gagnon, Wellie Carufel, Auguste Lefebvre, Jacques et Gracien Paillé, Gérard Lefebvre, Mme Romelus Morin, Georges Marchand, MM. A. Lauzon, Léandre Thibodeau, Wilfrid St-Pierre, M. et Mme A. Lambert, M. J. Morin, Melle Gabrielle Cloutier.

TELEGRAMMES

M. Ludger Dugré, la famille J. P. Destroismaisons, Mlle Jeannette Landry, MM. Jérôme Landry, L. Basinet, A. Groleau, L. Charron, J.-R. Morisset, J.-A. Morin.

La famille Alfred Dugré remercie bien sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par des visites à la maison, par l'assistance au service, etc.

Les lusus rieres

Le Pater nous élève au-dessus de toutes les réalités terrestres et nous fait monter jusqu'au ciel pour y trouver Dieu et lui rendre nos hommages et nos adorations.

Le Pater nous enseigne non seulement les demandes qu'un chrétien doit faire, mais aussi les actions que nous devons pratiquer pour vivre en parfaits chrétiens, la foi, l'espérance, l'amour de Dieu, la conformité à sa sainte volonté, la charité pour le prochain, le pardon des injures et le repentir de nos péchés.

Le Pater est la prière type que Jésus-Christ a léguée à ses disciples et à tous les chrétiens, en s'élevant au-dessus de toute pensée naturelle et humaine. Il nous a légué une prière qui, par son universalité, sa simplicité et sa perfection, convient à tous les hommes et à tous les temps. Celui qui, vivant au sein du particularisme étroit des Juifs, a composé le Pater, était un homme de génie supérieur, et celui qui enfermait dans une si courte formule le résumé de tout ce qui peut être demandé de meilleur ne pouvait être que Dieu lui-même.

Le Pater est le résumé de l'Evangile, le résumé et l'expression de nos devoirs envers Dieu, notre prochain et nous-mêmes.

En 1568, Pie V prescrivit aux prêtres de commencer les heures canoniales par le Pater, suivi de l'Ave.

La salutation angélique est, après le Pater, la plus belle prière de l'Eglise. Elle se compose de trois parties: le salut d'ange Gabriel, le salut d'Elizabeth et une invocation, à Marie, ajoutée par l'Eglise.

Récitons ces prières en union avec Jésus et Marie, l'esprit pénétré de pensées divines, le cœur imprégné de piété pour obtenir l'amour de Dieu et du prochain, connaître nos propres devoirs et obtenir la béatitude éternelle.